R É P U B L I Q U E D ' H A I T I

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COORDINATION NATIONALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

(ENSSAN 2022)

Rapport d'analyse: volet ménage

Avec le support de financier de :

UE/PMSAN

WFP Programme Alimentaire Mondial

FAO

unicef

care

CRS CATHOLIC RELIEF SERVICES

PLAN INTERNATIONAL

FEWS NET FAMINE EARLY WARNING SYSTEMS NETWORK

© CNSA, Novembre 2022

Tables des matières

Liste des figures 3
Liste des Tableaux 6
Liste des acronymes 7
REMERCIEMENTS 8
Résumé Exécutif 9
1- Introduction 12
1.1-Les objectifs de l'enquête 14
2- Méthodologie 14
2.1- Contenu du questionnaire de l'enquête ménage 14
2.2- Échantillonnage 14
2.2.1- Échantillonnage des zones rurales 15
2.2.2- Échantillonnage des zones urbaines 16
2.3- Limite de la méthodologie 17
3- Présentation des principaux résultats de l'enquête 18
3.1 Profil des ménages 18
3.1.1- Taille moyenne des ménages 18
3.1.2-Ménages ayant des personnes en situation d'handicap 18
3.1.3- Répartition des chefs de ménage par sexe 19
3.1.4- Statut matrimonial du chef de ménage 20
3.1.5- Âge moyen des chefs de ménage 20
3.1.6-Niveau d'éducation du chef de ménage 21
3.2 Consommation alimentaire des ménages 22
3.2.1- Nombre de jour de consommation des différents groupes d'aliments 22
3.2.2- Analyse des principaux indicateurs de sécurité alimentaire 23
3.3- Source de revenus des ménages 43
3.3.1- Nombre moyen de membre qui gagne un revenu par ménage 43
3.3.2- Les principales sources de revenus des ménages 45
3.3.3- Type d'apport des sources de revenus 45
3.4- Dépenses, dettes et accès au crédit et épargne 47
3.4.1- Dépenses alimentaires 47
3.4.2- Dépenses moyennes alimentaires mensuelles 48
3.4.3- Dépenses moyennes non alimentaires mensuelles 50
3.4.4- Les dettes accumulées durant les 12 derniers mois 52
3.5- Accès au Crédit et épargne 55

3.5.1- Principales sources de crédit 56
3.5.2-Montant mensuel moyen de crédit par zone de moyens d'existence et épargne 57
3.6- Chocs, besoins prioritaires et perspectives des ménages pour les 6 prochains mois 59
3.6.1- Besoins prioritaires des ménages dans les zones urbaines et rurales 59
3.6.2- Pourcentage des ménages selon les perspectives de la sécurité alimentaire 61
3.6.3-Préférence des ménages pour une assistance alimentaire dans les zones urbaines et rurales 62
3.6.4- Chocs subis par les ménages au niveau des zones urbaines et rurales 64
3.7- Accès à l'eau et assainissement 67
3.7.1-Méthode de traitement de l'eau dans les zones urbaines et rurales 69
3.7.2- Assainissement 71
3.8- Agriculture et élevage 72
3.8.1- Répartition des ménages ayant accès à la terre pour cultiver 73
3.8.2- Niveau d'emblavement de la superficie en printemps 2022 par rapport à 2021 74
3.8.3 -Principales raisons pour lesquelles les ménages n'ont pas pratiqué l'agriculture en printemps 75
3.8.4- Niveau de performance de la campagne agricole de 2022 par rapport à une année normale 76
3.8.5- Possession de bétail 77
4- Conclusion et recommandations 78
Les annexes 82

Liste des figures

Figure 1. Évolution du coût du panier alimentaire Avril 2022 12
Figure 2. Carte de différence de végétation 13
Figure 3. Taille Moyenne de ménages par département 18
Figure 4. Pourcentage de ménage ayant des personnes vivant avec un handicap par département 19
Figure 5. Pourcentage de ménage selon le sexe du chef de ménage par département 19
Figure 6. Pourcentage de ménage selon le statut du chef de ménage par département 20
Figure 7. Âge moyen des chefs de ménage par département 21
Figure 8. Niveau d'éducation des chefs de ménage 22
Figure 9. Nombre de jours de consommation des différents groupes d'aliments par zone de moyen d'existence 23
Figure 10. Score de consommation alimentaire par zone de moyen d'existence 24
Figure 11. Score de consommation alimentaire selon le milieu de résidence 25
Figure 12. Score de diversité alimentaire par zone de moyen d'existence 26
Figure 13. Score de diversité alimentaire en pourcentage selon le milieu de résidence 26
Figure 14. Proportion des ménages selon les types de provenance des aliments consommés 27
Figure 15. Échelle de la faim des ménages par zone de moyen d'existence 29
Figure 16. Fréquence en pourcentage de ménage sans nourriture en raison de manque de ressource pour en acheter par type de ménage 30
Figure 17. Fréquence à laquelle les ménages sont sans nourriture selon que le chef de ménage a un handicap ou pas 31
Figure 18. Fréquence des ménages sans nourriture par le niveau d'éducation du chef de ménage 31
Figure 19. Fréquence en pourcentage de ménage qui est allé au lit en ayant faim par type de ménage 32
Figure 20. Fréquence en pourcentage de ménage qui est allé au lit en ayant faim par le niveau d'éducation du chef de ménage 33
Figure 21. Fréquence en pourcentage de ménage qui est allé au lit en ayant faim par type de ménage 33
Figure 22. Fréquence en pourcentage de ménage qui est allé au lit en ayant faim par le niveau d'éducation du chef de ménage 34
Figure 23. Indice de stratégie de survie alimentaire par zone de moyen d'existence 36
Figure 24. Croisement de l'indice de stratégie de survie réduite avec le score de consommation alimentaire 37
Figure 25. Croissement Indice de stratégie de survie avec le score de diversité alimentaire 37
Figure 26. Croisement indice des stratégies de survie avec l'échelle de la faim 38
Figure 27. Croisement indice de stratégie de survie réduit avec le milieu de résidence 39
Figure 28. Pourcentage de ménage selon les types de stratégie d'adaptation 40
Figure 29. Pourcentage de stratégies de crise et d'urgence selon ZME 42
Figure 30. Types de stratégies et niveau de sécurité alimentaire selon l'approche CARI 43
Figure 31. Nombre moyen de membre de ménage qui gagne un revenu par département 44
Figure 32. Nombre moyen de ménage qui gagne un revenu par milieu de résidence 44
Figure 33. Principales sources de revenus par Zone de Moyen d'Existence 45
Figure 34. Type d'apport de la première source de revenu des ménages par département 46

Figure 35. Type d'apport de la deuxième source de revenu des ménages par département..... 46
Figure 36. Type d'apport de la troisième source de revenu des ménages par département 47
Figure 37. Dépenses alimentaires moyennes en gourdes par mois et par département..... 49
Figure 38. Dépenses moyennes d'achat alimentaire par mois selon le sexe du chef de ménage 50
Figure 39. Dépenses moyennes d'achat alimentaire selon la zone de résidence par mois 50
Figure 40.Dépenses moyennes non alimentaire en gourdes par mois selon les départements 51
Figure 41. Dépenses moyenne d'achat non alimentaire par mois selon le sexe du chef de ménage 51
Figure 42. Dépenses moyenne d'achat non alimentaire par mois selon la zone de résidence..... 52
Figure 43. Montant des dettes durant les 12 derniers mois par département..... 52
Figure 44. Montant des dettes selon la zone de résidence 53
Figure 45. Proportion de ménage se déclarant endettés pour faire aux chocs subit dans les zones urbaines 54
Figure 46. Proportion de ménage se déclarant endettés pour faire aux chocs subit dans les zones rurales..... 54
Figure 47. Pourcentage de ménage ayant accès ou pas au crédit..... 55
Figure 48. Pourcentage de ménage ayant accès au crédit durant les 12 derniers mois par ZME 56
Figure 49. Les principales sources de crédit Durant les 12 derniers mois..... 57
Figure 50. Montant moyen des crédits par zone de moyen d'existence 58
Figure 51. Pourcentage des ménages ayant épargné durant les 12 derniers mois 58
Figure 52. Répartition des ménages en pourcentage selon les besoins prioritaires pour les six prochains mois dans les zones urbaines..... 59
Figure 53. Répartition des ménages en pourcentage selon les besoins prioritaires pour les six prochains mois dans les zones rurales 60
Figure 54. Perspectives de sécurité alimentaires pour les six prochains mois dans les zones urbaines 61
Figure 55. Perspectives de sécurité alimentaires pour les six prochains mois dans les zones rurales 62
Figure 56.Préférence de modalité de réception de l'aide humanitaire dans les zones urbaines... 63
Figure 57. Préférence de modalité de réception de l'aide humanitaire dans les zones rurales.... 64
Figure 58. Impact de la situation d'insécurité sur les ménages dans les zones urbaines..... 65
Figure 59. Impact de la situation d'insécurité sur les ménages dans les zones rurales..... 66
Figure 60. Pourcentage des ménages ayant subi des chocs durant les 6 derniers mois dans les zones urbaines..... 66
Figure 61. Pourcentage des ménages ayant subi des chocs durant les 6 derniers mois dans les zones urbaines..... 67
Figure 62. Pourcentage des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson dans les zones urbaines …...……..66
Figure 63. Pourcentage des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson dans les zones rurales.....……..67
Figure 64. Pourcentage des ménages selon les méthodes de traitement de l'eau dans les zones urbaines……..……68
Figure 65. Pourcentage des ménages selon les méthodes de traitement de l'eau dans les zones rurales ……68
Figure 66. Pourcentage de ménage selon le principal lieu d'aisance dans les zones urbaines….69
Figure 67. Pourcentage des ménages selon le principal lieu d'aisance dans les zones rurales…70

Figure 68. Pourcentage de ménage ayant pratiqué l'agriculture durant la campagne de printemps 2022 par département 71
Figure 69. Pratique de l'agriculture durant la campagne de printemps 2022 selon le sexe du chef de ménage 71
Figure 70. Pourcentage de ménage ayant accès à la terre pour y cultiver 73
Figure 71. Niveau d'emblavement des superficies agricoles de la campagne de printemps 2022 vers celle de 2021 73
Figure 72.Principales raisons signalées par les ménages agricoles qui n'ont pas pratiqué l'agriculture pour la campagne printemps 2022 74
Figure 73. Comparaison de la performance de la campagne de printemps 2022 par rapport a une année normale 74
Figure 74. Pourcentage de ménage ayant la possession de bétail 75

Liste des Tableaux

Tableau 1. Échantillonnage des zones rurales 15
Tableau 2. Échantillonnage des zones urbaines 16
Tableau 3. Les seuils du score de consommation alimentaire 23
Tableau 4. Seuil pour le classement de l'échelle de la faim 28
Tableau 5. Pourcentage de ménage selon les types de stratégies adoptées (LCS) par département 40
Tableau 6. Pourcentages de ménages ayant mise en œuvre des stratégies de crises et d'urgence par département 41
Tableau 7. Dépenses moyennes totales mensuelles et Panier alimentaire 48
Tableau 8. Pourcentage de ménage ayant reçu un crédit selon les stratégies d'adaptations 59

Liste des sigles et acronymes

AVSI : Association des Volontaires pour le Service International

BRH : Banque de la République d'Haïti

CAPAC : Centre d'Animation Paysanne et d'Action Communautaire

CARI : Consolidated Approach for Reporting indicators

CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

CRS : Catholic Relief Service

DTMM : Dépense Moyenne Totale Mensuelle

ENSSAN : Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

FAO : Organisation des nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEWSNET : Famine Early Warning Systems Network

IHSI : Institut Haïtien de la Statistique et d'Informatique

IPC : Cadre Intégré de la classification des phases de la sécurité alimentaire

LCS : Changement dans les Moyens d'Existence

MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

MEB : Panier Minimum de Dépenses

MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

PAM : Programme alimentaire Mondial

SCA : Score de consommation alimentaire

SDAM : Score de Diversité Alimentaire des Ménages

SDE : Section d'Enumération

SIG : Système d'Information Géographique

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAI : Unité Statistique Agricole et d'Informatique

USAID : Agence américaine pour le développement international

ZME : Zone de Moyen d'Existence

REMERCIEMENTS

La CNSA reste fidèle à l'accomplissement de l'une des composantes de sa mission qui consiste à informer les décideurs en temps de crise et en temps normal de l'évolution des conditions de sécurité alimentaire en Haïti. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce rapport qui est le fruit d'une initiative conjointe entre la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) relevant du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), de l'USAI , de la FAO et du PAM.

Ce faisant, la CNSA voudrait adresser ses sincères remerciements à la FAO, au PAM, à l'UNICEF, à la CARE, à FEWSNET, au Plan International Haïti, au CRS et à l'UE/PMSAN qui ont contribué au financement de cette enquête ENSSAN 2022. Elle tient également à remercier toutes les institutions qui ont participé techniquement à la réalisation de cette enquête : l'Unité de Statistiques Agricoles et d'Informatique du MARNDR (USAI), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), Concern WorldWide, CAPAC, GOAL et AVSI.

Un remerciement spécial est adressé à l'équipe de la rédaction, dirigée par Jean Ulysse Hilaire (CNSA). De chaleureux remerciements sont aussi adressés à l'endroit de Jude Dimanche, Jean Carrel Norcéide Carlo Montlouis et Pierre Nelby Mathieu, entant que membres de l'équipe de rédaction. Des remerciements s'étendent aussi à l'endroit des autorités administratives au niveau déconcentré et décentralisé (Directions départementales, Mairies et CASEC) et aux responsables départementaux des observatoires de sécurité alimentaire qui n'ont ménagé aucun effort pour faciliter la planification et le bon déroulement des entretiens individuels et des focus groupes au niveau de leurs zones administratives respectives.

Pour finir, la CNSA s'en voudrait de ne pas remercier, d'une façon spéciale, le Consultant Pierre Anthony Garraud, Statisticien principal pour son précieux appui technique et méthodologique ainsi que les membres de l'équipe technique de la CNSA qui ont travaillé sous la direction de Jean Ulysse Hilaire comme Jude Dimanche, André Louidor, Abimael Pierre, Cassandre Destin, Carlo Mont-Louis, Jean Dud-Casson, Jolaine Bolivar et Snold Joseph pour leur esprit de sacrifice et leur attachement au travail. Une pensée spéciale va à l'endroit du personnel de collecte pour leur dévouement et leur combativité.

Les remerciements s'étendent à la direction administrative qui dirige les services de comptabilités, de logistique et des ressources humaines de la CNSA ainsi qu'à tous ceux et toutes celles qui, directement et indirectement, ont contribué à la réalisation de cette enquête.

Que ce rapport, entre autres, sert de référence pour la prise de décision visant à mettre en place des actions de riposte à la situation actuelle et jeter les bases pour des actions structurantes pour adresser les causer profondes de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté endémique auxquelles le pays fait face.

Harmel CAZEAU, Coordonnateur de la CNSA

Résumé Exécutif

Depuis environ 4 ans, Haïti fait face à une crise socio-politique et à des mauvaises performances agricoles qui ont des répercussions significatives sur la sécurité alimentaire des ménages haïtiens, surtout des plus vulnérables. Dans un contexte de détérioration des facteurs comme l'inflation, les déficits pluviométriques, la violence généralisée des gangs et l'impact des différents chocs antérieurs qui sont susceptibles d'influencer les conditions de sécurité alimentaire en Haïti, il était devenu indispensable d'organiser une nouvelle enquête nationale de suivi de la sécurité alimentaire. Elle fait suite à la précédente enquête nationale (ENSSAN 2021), dont les données avaient été collectées en août 2021. Cette nouvelle enquête nationale avait pour objectif de mettre à jour les données sur la sécurité alimentaire et la nutrition mais aussi d'évaluer les marchés et la performance de la campagne agricole de printemps 2022. Cette enquête était constituée de deux volets : un volet ménage et un volet communautaire dont les résultats ont été publié en novembre 2022.

Les résultats de ce document sont issus du volet ménage dont les données ont été collectées en août 2022 auprès d'un échantillon représentatif de la population haïtienne constituée de 6,720 ménages dont 4,830 ménages dans les zones rurales et 1,890 dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et dans les villes des Cayes et Jérémie. Ces zones rurales sont constituées de 23 zones d'analyse, basées sur les zones de moyens d'existence de 2015, à l'intérieur de chaque département. Quant à la zone urbaine, elle a couvert les 7 communes de l'aire urbaine de Port-au-Prince Prince, à savoir : Port au Prince, Carrefour, Pétion-Ville, Delmas, Cité-Soleil, Tabarre et Croix-des-Bouquets ainsi que les villes des Cayes et de Jérémie. Le découpage en zones d'analyse de ces communes urbaines s'est basé sur une analyse précédente des différents types d'habitats et de richesse relative qui composent les communes, répartie dans trois catégories : quartiers très pauvres, quartiers pauvres, ou quartiers moyens et mieux lotis.

L'analyse des données attestent les faits suivants :

1. 46% des ménages sont dirigés par des femmes, alors que 54% sont sous l'autorité des hommes, et ce, indépendamment de la strate considérée. Le niveau de scolarisation des femmes chefs de ménages est plus faible que celui des hommes.
2. Selon l'analyse des données de l'ENSSAN 2022, à l'échelle du pays l'âge moyen des chefs de ménage est de 48 ans. À l'exception des départements de l'Artibonite, du Nord-Ouest et de l'Ouest dont les chefs de ménage sont en dessous de l'âge moyen nationale.

3. Dans l'ensemble, la source principale d'aliments des ménages, indépendamment du milieu de résidence et des zones considérées, est le marché.
4. La prévalence de la consommation alimentaire inadéquate à l'échelle nationale est de 51%. Cette prévalence, elle est plus élevée dans les zones rurales (52.6%) que dans les zones urbaines (48.4%). En zones rurales, quatre strates affichent des scores de consommation alimentaire pauvre particulièrement élevés : Ouest HT07 (77%), Nord HT02 (73%), Artibonite HT01 (72.1%) et Artibonite HT04 (71.2%). En zones urbaines ce sont les communes de Carrefour (65%) et de Port-au-Prince (60%) qui affichent les plus forts pourcentages de ménages avec une consommation alimentaire pauvre.
5. Si pour le score de consommation alimentaire la situation semble être préoccupante, le score de diversité alimentaire des ménages indique une amélioration puisque seulement 3% des ménages à l'échelle nationale a une faible diversité alimentaire. La faible diversité alimentaire est surtout observée dans les communes de la Croix-des-Bouquets (12%), de la Grand 'Anse (12%) et la zone OuestHT05 (7%).
6. A l'échelle nationale, 31% des ménages ont recours à des stratégies de crise et 33 % à des stratégies d'urgence. Le recourt aux stratégies de crise et d'urgence est très fréquent à travers presque toutes les zones de moyens d'existence. La ville des Cayes, de Carrefour et la zone Nord HT02 sont les seules pour lesquelles les pourcentages de ménages ayant utilisé les stratégies les plus sévères sont inférieurs à 40%. Environ 80% des ménages des zones du Haut Plateau, des Nippes HT01, du Sud HT08, de l'Artibonite HT03 et de la Grand'Anse HT07 ont adopté des stratégies de crise et d'urgence.
7. Le sexe du chef de ménage semble peu influencer sur le niveau d'insécurité alimentaire du ménage. En revanche, on note des niveaux d'insécurité alimentaire plus marqués au sein des ménages monoparentaux, ceux dont le chef de ménage se trouve en situation de handicap et ceux dont le chef de ménage présente un faible niveau d'éducation.
8. Les données révèlent aussi que cette année, la proportion de ménage qui a expérimenté la faim en raison de manque de ressource pour s'acquérir des aliments a plus que doublée, 71% des ménages ont vécu la faim en 2022 contre seulement 32.9 % en 2021. Un peu plus de 7 ménages sur 10 ont utilisé des stratégies de crise et/ou d'urgence.
9. En ce qui concerne les sources de revenus, les trois principales sources de revenus des ménages sont la production agricole (61%), le commerce (61%) et le travail indépendant (21%).

10. L’évaluation des besoins essentiels des ménages, montre qu’à l’échelle du pays près de 37% des ménages ont des dépenses mensuelles inférieures au seuil du panier minimum de dépenses (MEB).
11. En termes de dépenses alimentaire, globalement en Haïti, les ménages y consacrent une part importante ; elle représente en moyenne 70% de leur budget total et témoigne de leur forte vulnérabilité économique. Le montant moyen des dépenses alimentaires mensuelles à l’échelle nationale est de 16,943 gourdes et il est plus élevé chez les ménages dirigés par des hommes soit 17,508 HTG contre 16,273 HTG pour les femmes.
12. Environ 40% des ménages urbains et ruraux affirment avoir eu des difficultés d'accès au marché pour s'approvisionner en biens alimentaires de base et 20% des ménages ruraux ont déclaré avoir eu des difficultés d'accès au marché pour s'approvisionner en intrants (semences, engrais etc.).
13. L’accès à la nourriture (87 %) demeure toujours le premier besoin prioritaire identifié par les ménages, en deuxième position vient l’accès aux intrants agricoles (35%) suivi de l’appui à l’élevage (29%). Enfin, concernant l’assistance alimentaire, si les ménages enquêtés étaient ciblés par la suite, ils préfèreraient majoritairement recevoir une assistance mixte, composée d’une distribution monétaire en cash (79.7%), d’une distribution alimentaire représentant (12.7%) et 7.6% préfèreraient recevoir des bons d’achats tant en milieu urbain qu’en milieu rural.
14. Environ 16 % des ménages vivant dans des quartiers pauvres et très pauvres des zones urbaines du pays n’ont pas accès à des sources d’eau protégées. Parmi les zones les plus affectées par ce problème, la commune de Cité Soleil où des cas de décès sont enregistrés suite à la recrudescence du choléra en Haïti depuis quelques mois, a le taux le plus élevé des ménages n’ayant pas accès á des sources d’eau protégées, soit 55.5%, suivi de Delmas (32%), puis Carrefour (23%). 20% de la population des zones rurales n’a pas accès à une source d’eau protégée.
15. Dans l’ensemble, la réduction des performances de la production agricole, la persistance de l’insécurité et conflits entre les gangs armés et la maladie d’un ou plusieurs membres du ménage sont les principaux chocs qui les ont affectés.
16. Pour les facteurs de blocage de l’agriculture, environ 65 % des ménages ont déclaré n’avoir pas eu d’argent, 37 % ont évoqué le prix trop élevé des intrants, 24 % ont fait mention du problème de la main d’œuvre et 23 % ont fait ressortir l’indisponibilité de semences ainsi que le manque d’appui.

1- Introduction

Selon les résultats de la mise à jour de la situation projetée de l'analyse IPC de septembre 2021[1], pour la période de mars à juin 2022, 45% de la population se trouvait en insécurité alimentaire dont 13% en situation d'urgence. L'analyse a fait état d'amélioration de la situation de sécurité alimentaire dans certaines zones du pays par rapport à celle qui prévalait en septembre 2021 notamment dans les zones affectées par le séisme. Tandis que dans d'autres zones, le niveau de sécurité alimentaire s'est détérioré.

Cependant, divers facteurs qui continuent encore d'impacter la situation de sécurité alimentaire à l'échelle du pays portent à croire qu'il y a une évolution de la situation de l'insécurité alimentaire. Parmi ces facteurs, il y a lieu de citer : l'inflation, les déficits de pluviométrie, la détérioration de la situation sécuritaire du pays et l'impact des chocs des années antérieures.

L'inflation - La dernière publication de la CNSA[2] fait état d'une hausse sans cesse croissante de la valeur du panier. En avril 2022, la valeur du panier a augmenté d'environ 6% en rythme mensuel et de 52% en rythme annuel.

Figure 1. Évolution du coût du panier alimentaire - Avril 2022

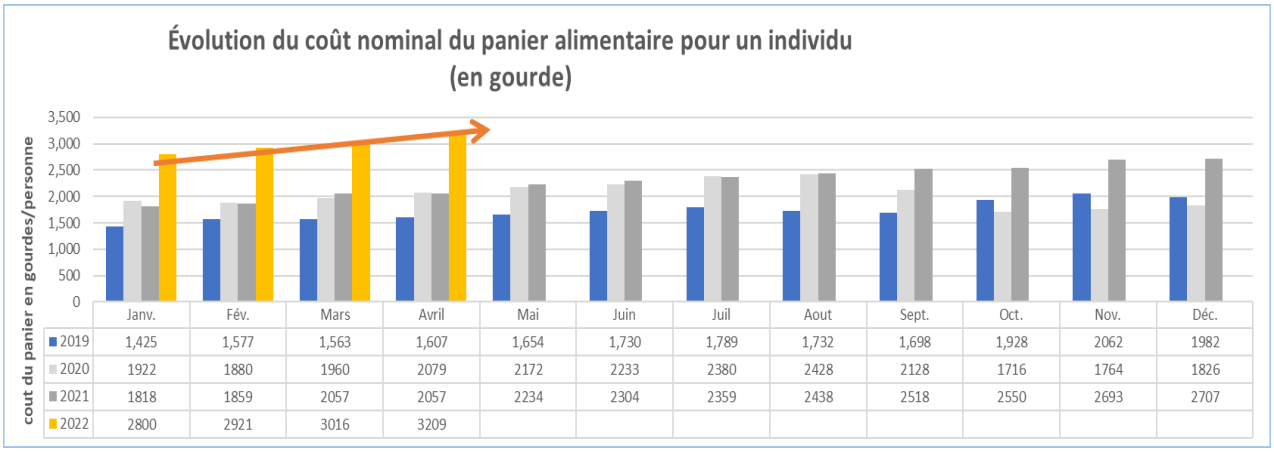

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2019	1,425	1,577	1,563	1,607	1,654	1,730	1,789	1,732	1,698	1,928	2062	1982
2020	1922	1880	1960	2079	2172	2233	2380	2428	2128	1716	1764	1826
2021	1818	1859	2057	2057	2234	2304	2359	2438	2518	2550	2693	2707
2022	2800	2921	3016	3209								

Source : Panier alimentaire CNSA, Avril 2022

D'un autre côté, en avril 2022, l'Indice Général des Prix à la Consommation (IPC) a accusé une hausse mensuelle de 1.6 % et un glissement annuel de 26.7 % contre respectivement 1.6 % et 25.9 % le mois précédent[3].

Déficits de pluviométrie - Les imageries satellitaires de USGS/FEWSNET/USAID[4] font état de déficits de végétation de plus en plus sévères à l'échelle du pays, notamment au niveau de la

[1] https://www.cnsahaiti.org/analyse-ipc-de-linsecurite-alimentaire-aigue-mars-juin-2022/
[2] https://www.cnsahaiti.org/panier-alimentaire-et-conditions-de-securite-alimentaire-mai-2022/
[3] https://ihsi.ayiti.digital/public/images/documents/1654605256.pdf
[4] https://earlywarning.usgs.gov/fews/product/447

péninsule sud au cours de la campagne agricole de printemps qui représente environ 50% de la production annuelle à l'échelle nationale.

Figure 2. Carte de différence de végétation

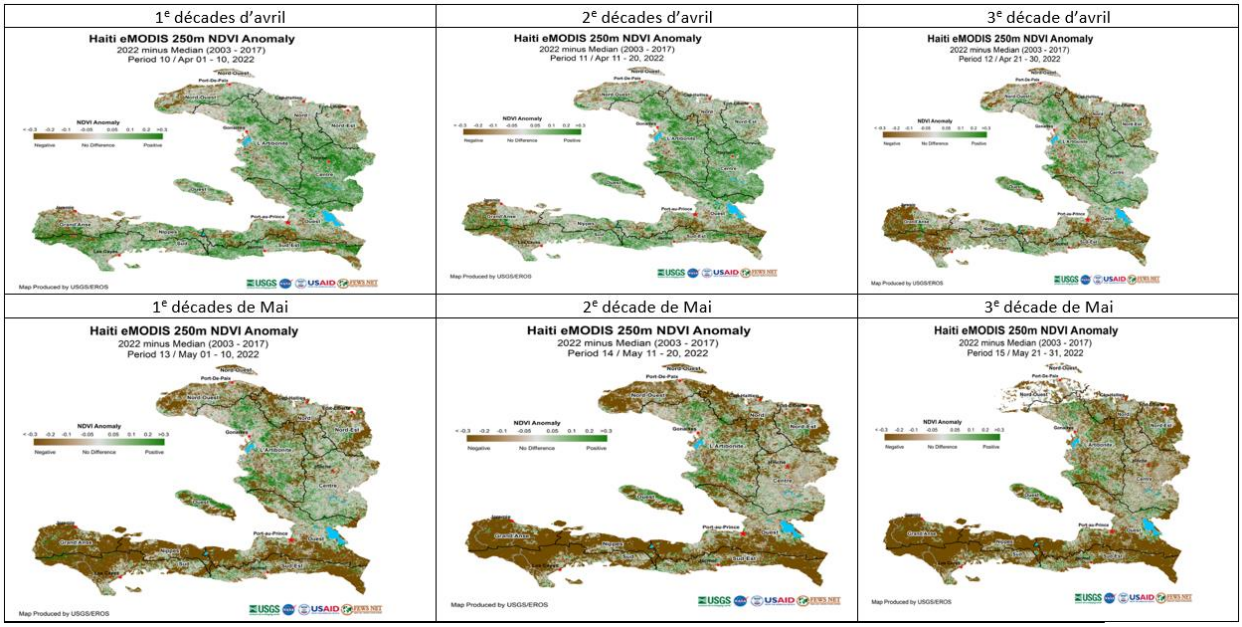

La situation sécuritaire - Le climat d'insécurité devient de plus en plus préoccupant. Les gangs contrôlent de plus en plus de territoires (Ouest, Centre, Sud, Nord-Ouest, Artibonite) affectant les activités économiques et surtout l'approvisionnement des marchés réduisant ainsi l'accès physique aux ménages. Les opportunités de revenus informels pour les ménages issus des quartiers précaires, s'en trouvent impactées[5].

L'impact des chocs des années antérieures - A côté des facteurs mentionnés ci-dessus, il convient de mentionner l'impact des divers chocs de l'année dernière sur les moyens d'existence des ménages notamment le séisme du 14 août 2021, les sècheresses récurrentes, les troubles sécuritaires, etc.

Tenant compte de cette réalité de plus en plus alarmante, il convient de faire une mise à jour de la situation de la sécurité alimentaire à l'échelle nationale. C'est dans ce contexte que la CNSA avait réalisé durant le mois d'août 2022, en collaboration avec ses partenaires, une enquête nationale de suivi visant globalement la mise à jour des indicateurs de sécurité alimentaire.

[5] https://fews.net/central-america-and-caribbean/haiti

1.1-Les objectifs de l'enquête

De manière plus spécifique, cette enquête vise à:

- ✓ Mettre à jour les indicateurs de sécurité alimentaire;
- ✓ Décrire les principaux chocs et les stratégies d'adaptation des ménages ;
- ✓ Mettre en évidence l'impact des derniers chocs sur les moyens d'existence des ménages (inflation, détérioration de la situation sécuritaire, …) ;
- ✓ Évaluer l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ;
- ✓ Mettre à jour le montant des dépenses des ménages en vue d'une estimation de la valeur des transfert monétaires.

2- Méthodologie

L'enquête a été portée sur deux volets : un volet communautaire incluant l'évaluation marché et agriculture, dont les résultats ont été publiés en Novembre 2022, et un volet ménage qui fait l'objet de ce rapport. Il est à noter qu'un accent particulier a été mis sur la désagrégation des informations par sexe.

2.1- Contenu du questionnaire de l'enquête ménage

Les modules suivants ont constitué le questionnaire ménage :

- ✓ Module sur le profil sociodémographique du ménage ;
- ✓ Consommation du ménage permettant de calculer le score de consommation alimentaire (SCA) et le score de diversité du ménage (SDAM) ;
- ✓ Les principales sources de revenu du ménage ;
- ✓ Dépenses alimentaires et non alimentaires ;
- ✓ Crédit et épargne ;
- ✓ Les stratégies de survie liées aux moyens d'existence et les stratégies alimentaires ;
- ✓ L'échelle de la faim ;
- ✓ Les perspectives pour les 6 prochains mois ;
- ✓ L'accès à l'eau et à l'assainissement.

2.2- Échantillonnage

Dans le cadre de cette enquête nationale de suivi de la sécurité alimentaire, le plan d'échantillonnage a été porté sur les zones rurales et les zones urbaines. Pour les zones urbaines, l'enquête a touché l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, la ville des Cayes ainsi que celle de Jérémie.

2.2.1- Échantillonnage des zones rurales

Comme pour les précédentes enquêtes, la définition des strates est basée sur la carte des moyens d'existence de 2015 (voir annexe 1) superposée à la carte des départements de manière à avoir une représentativité des zones de moyens d'existence à l'intérieur des départements. Ces strates correspondent aux zones d'analyse IPC (Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire).

Au premier degré, des Sections d'énumération (SDE) ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille (nombre de ménages) de leur unité de base. Pour le tirage au 2e degré, une carte a été produite pour délimiter chaque grappe visitée par le personnel de collecte. Cette carte a fourni toutes les indications permettant aux enquêteurs de se repérer et les structures sélectionnées de manière aléatoire par le Système d'Information Géographique (SIG).

Au total, l'échantillon a couvert 23 strates, 575 SDE et 4,830 ménages incluant un taux de non-réponse d'environ 6% (Voir tableau ci-dessous). L'échantillon a été constitué de manière à prendre en compte les critères minimaux préconisés par le protocole IPC V3.1[6]

Tableau 1. Échantillonnage des zones rurales

		Nombre de cluster (SDE)	Nombre de ménage
1	Artibonite HT01	25	210
2	Artibonite HT03	25	210
3	Artibonite HT04	25	210
4	Haut Plateau HT03	25	210
5	Bas Plateau HT03	25	210
6	Grand'Anse HT07	25	210
7	Grand'Anse HT08	25	210
8	Nippes HT07	25	210
9	Nippes HT01	25	210
10	Nord-Est HT02	25	210
11	Nord HT02	25	210
12	Nord HT03	25	210
13	Nord-Ouest HT01	25	210
14	Nord-Ouest HT02	25	210
15	Ouest HT01 (La Gonâve)	25	210
16	Ouest HT05	25	210
17	Ouest HT06	25	210
18	Ouest HT07	25	210
19	Sud HT01	25	210
20	Sud HT07	25	210
21	Sud HT08	25	210
22	Sud' Est HT01	25	210
23	Sud' Est HT07	25	210
	Grand Total	**575**	**4,830**

[6] Enquêtes simples/systématiques incluant au moins 200 cas ou enquêtes probabilistes à plusieurs degrés avec au moins 25 grappes

2.2.2- Échantillonnage des zones urbaines

L'échantillon urbain a couvert les 6 communes de la zone métropolitaine de Port au Prince et la partie urbaine de Croix des Bouquets, les villes de Jérémie et des Cayes. Les strates pauvres et très pauvres ont été fusionnées et les strates plus aisées n'ont pas été prises en compte (Voir la carte de l'aire métropolitaine en annexe). Au total 7 strates ont été retenues pour la zone métropolitaine et 2 autres strates urbaines (villes des Cayes et Jérémie). Un échantillon de 1,890 ménages a été enquêté.

L'échantillon a été constitué de manière à prendre en compte les critères minimaux préconisés par le protocole IPC 3.1.

Tableau 2. Échantillonnage des zones urbaines

Strate urbain	Nombre de cluster (SDE)	Nombre de ménage
Carrefour (Très Pauvre)	25	210
Carrefour (Pauvre)		
Carrefour (Moyen et aisé)	0	0
Cite Soleil (Très Pauvre)	25	210
Cite Soleil (Pauvre)		
Croix des Bouquets (Très Pauvre)	25	210
Croix des Bouquets (Pauvre)		
Croix des Bouquets (Moyen et aisé)	0	0
Delmas (Très Pauvre)	25	210
Delmas (Pauvre)		
Delmas (Moyen et aisé)	0	0
Petion-Ville (Très Pauvre)	25	210
Petion-Ville (Pauvre)		
Petion-Ville (Moyen et aisé)	0	0
Port au Prince (Très Pauvre)	25	210
Port au Prince (Pauvre)		
Port au Prince (Moyen et aisé)	0	0
Tabarre (Très Pauvre)	25	210
Tabarre (Pauvre)		
Tabarre (Moyen et aisé)	0	0
Ville des Cayes	25	210
Villes de Jérémie	25	210
Total	**225**	**1,890**

2.3- Limite de la méthodologie

Les limites de la méthodologie se présente dans les points suivants :

- Le tirage a été effectué sur la base des données de population de 2015, faute de données de population plus récentes désagrégées par section communale ;

- Les quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être enquêtées en raison des contraintes financières ;

- La couche de bâtis utilisée pour la sélection aléatoire des ménages n'est pas actualisée, elle date de 2010. Cela explique que certaines grappes (SDE) sélectionnées n'étaient plus habitées. On a dû utiliser des grappes de remplacement préalablement identifiées.

3- Présentation des principaux résultats de l'enquête

3.1 Profil des ménages

3.1.1- Taille moyenne des ménages

A l'instar des différentes enquêtes réalisées au cours des 10 dernières années par la CNSA, l'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire (ENSSAN 2022) révèle que le nombre moyen de ménages à l'échelle du pays demeure stable. En effet, à l'échelle du pays un ménage compte en moyenne 5 personnes. Comme indiqué sur le graphique suivant, les départements du Nord et du Nord-ouest présentent un nombre moyen par ménage supérieure à la moyenne nationale soit 5.2 personnes par ménages alors que les départements des Nippes (4.5), de l'Ouest (4.8) et du Centre (4.9) indiquent une taille moyenne inférieure à la moyenne nationale.

Figure 3. Taille Moyenne de ménages par département

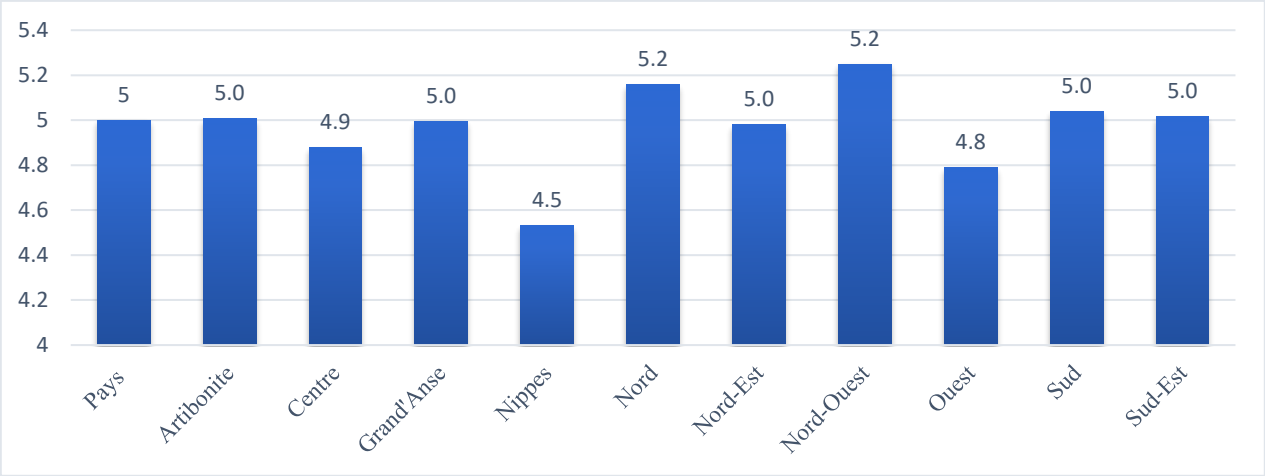

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.1.2-Ménages ayant des personnes en situation d'handicap

L'analyse des données de l'ENSSAN 2022, indique que pour l'ensemble du pays 15% des chefs de ménages vivent avec une situation d'handicap et 3% des époux/se des chefs ménages vivent également avec une situation d'handicap. Elle révèle également que 5% des autres membres des ménages à l'échelle du pays vivent avec un handicap quelconque. Comme on peut le remarquer sur la figure suivante, les départements de la Grand 'Anse, de l'Artibonite, du Sud-est et du Nord-est présentent les plus forts pourcentages de ménage ayant des personnes en situation d'handicap.

Figure 4. Pourcentage de ménage ayant des personnes vivant avec un handicap par département

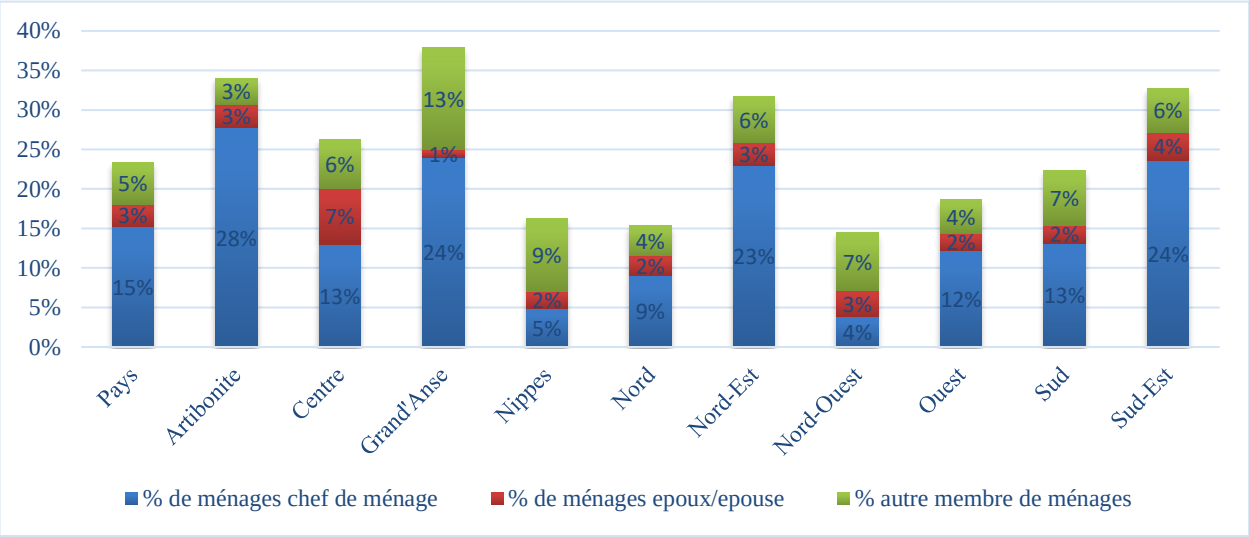

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.1.3- Répartition des chefs de ménage par sexe

L'analyse des données de cette enquête indique que la majorité des ménages haïtiens sont dirigés par des hommes. En effet, à l'échelle du pays 54% des chefs de ménages sont des hommes contre 46% de femmes. L'analyse de la figure ci-dessous montre que les départements du Centre (65%) et de l'Artibonite (63%) présentent un pourcentage de chef de ménage largement supérieure à la moyenne nationale. Alors que pour le département du Nord, la situation inverse est observée où 55% des ménages sont dirigés par des femmes. Au niveau du département de l'Ouest, le pourcentage des ménages dirigés par des hommes (50%) est égale à celui des ménages dirigés par des femmes (50%).

Figure 5. Pourcentage de ménage selon le sexe du chef de ménage par département

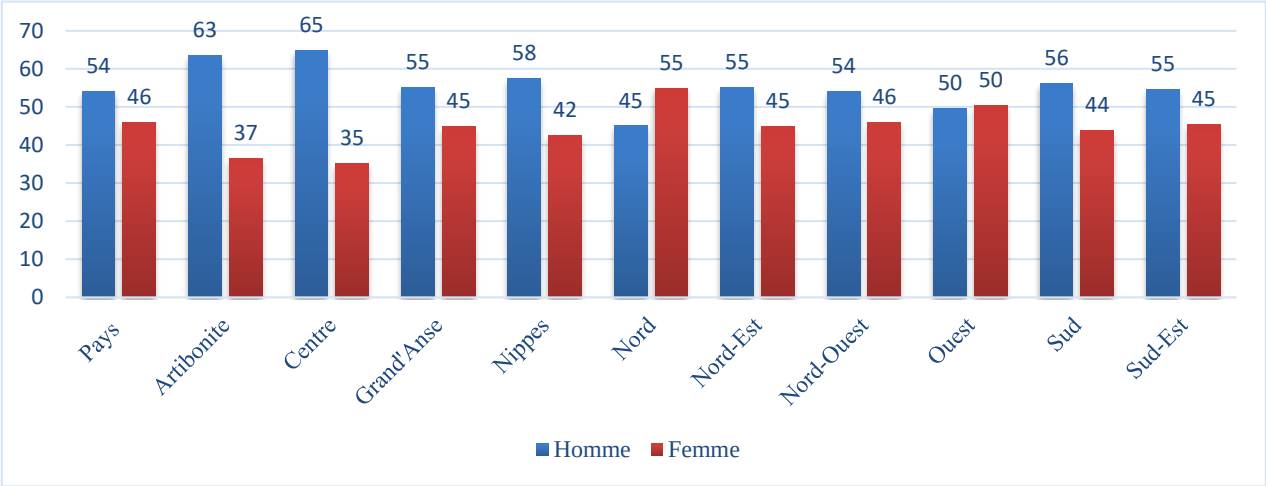

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.1.4- Statut matrimonial du chef de ménage

L'analyse des données de l'ENSSAN 2022 révèle qu'à l'échelle du pays le concubinage et le mariage sont respectivement les statuts les plus fréquents. Comme indiqué à la figure ci-dessous, 29% des chefs de ménages vivent en concubinage et 27% sont mariés. Les départements de l'Artibonite (39%), du Centre (38%) et des Nippes (38%) regroupent majoritairement les chefs de ménages présentant un statut de concubinage alors que les départements du Nord-Est (42%), du Nord (38%) et du Sud 'Est (38%) présentent majoritairement des chefs de ménages qui sont mariés. Les départements du Nord-Est (21%), des Nippes (20%) et du Sud' Est (20%) regroupent les plus forts pourcentages de chefs de ménages veufs/veuves.

Figure 6. Pourcentage de ménage selon le statut matrimonial du chef de ménage par département

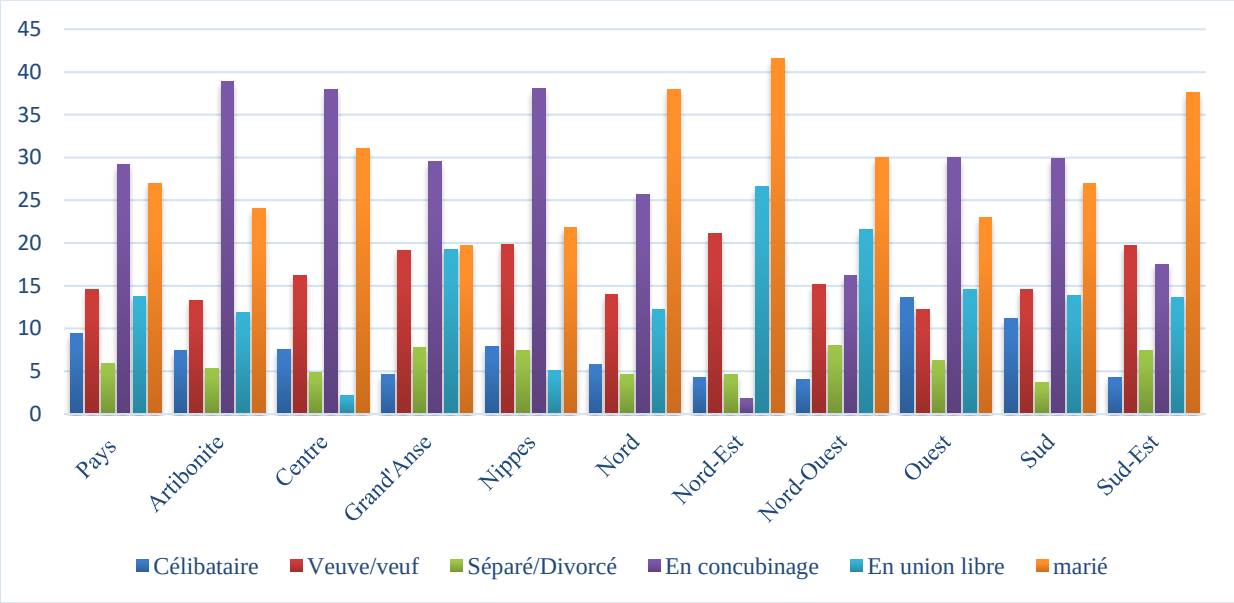

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.1.5- Âge moyen des chefs de ménage

Selon l'analyse des données de l'ENSSAN 2022, à l'échelle du pays, l'âge moyen des chefs de ménage est de 48 ans. L'analyse de la figure ci-dessous indique qu'à l'exception des départements du Nord-Ouest et de l'Ouest, l'âge moyen des chefs de ménage est au dessus de la moyenne nationale. Cependant, les départements du Sud-est (54.3%), du Nord-est (54.1%) et des Nippes (53.8%) dépassent le plus l'âge moyen national du chef de ménage.

Figure 7. Âge moyen des chefs de ménage par département

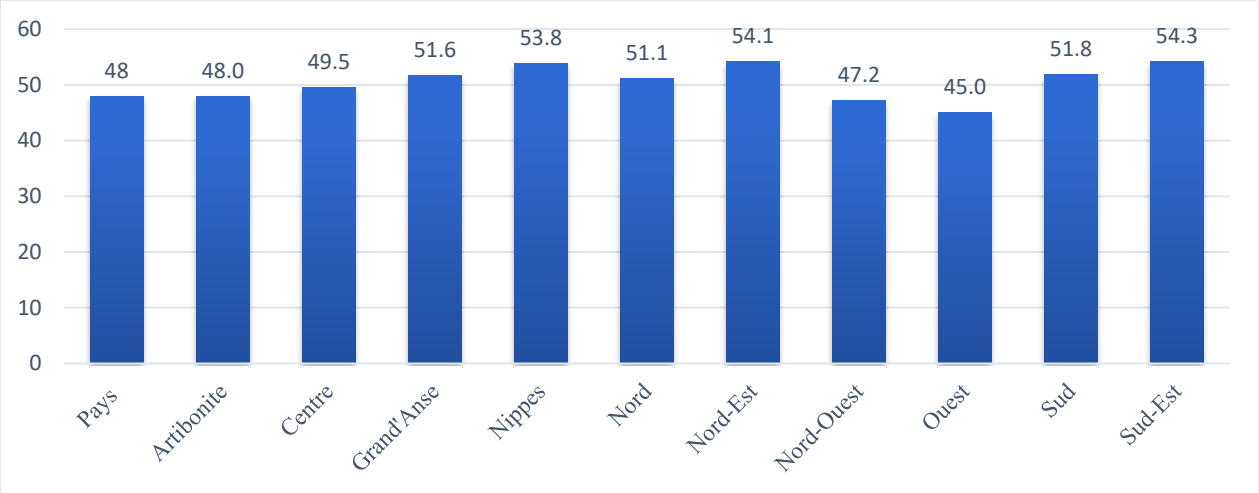

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.1.6-Niveau d'éducation du chef de ménage

Le niveau d'insécurité alimentaire d'un ménage semble varié selon le niveau d'éducation du chef de ménage. En effet, le croissement du niveau d'insécurité alimentaire avec le niveau d'education indique que les ménages ayant atteint un certain niveau d'éducation sont moins enclin à être en insécurité alimentaire que les ménages n'ayant aucun niveau d'éducation. L'analyse du graphique ci-dessous montre que 26% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation, 12% ont complété le niveau d'éducation primaire contre seulement 7% au niveau secondaire complet. Le niveau primaire incomplet est atteint par 25% des chefs de ménage contre 24% pour le niveau secondaire incomplet. Pour le niveau universitaire, seulement 2% de chefs de ménage ont complété le niveau universitaire complet alors que 4 % ont atteint le niveau universitaire incomplet.

Figure 8. Niveau d'éducation des chefs de ménage

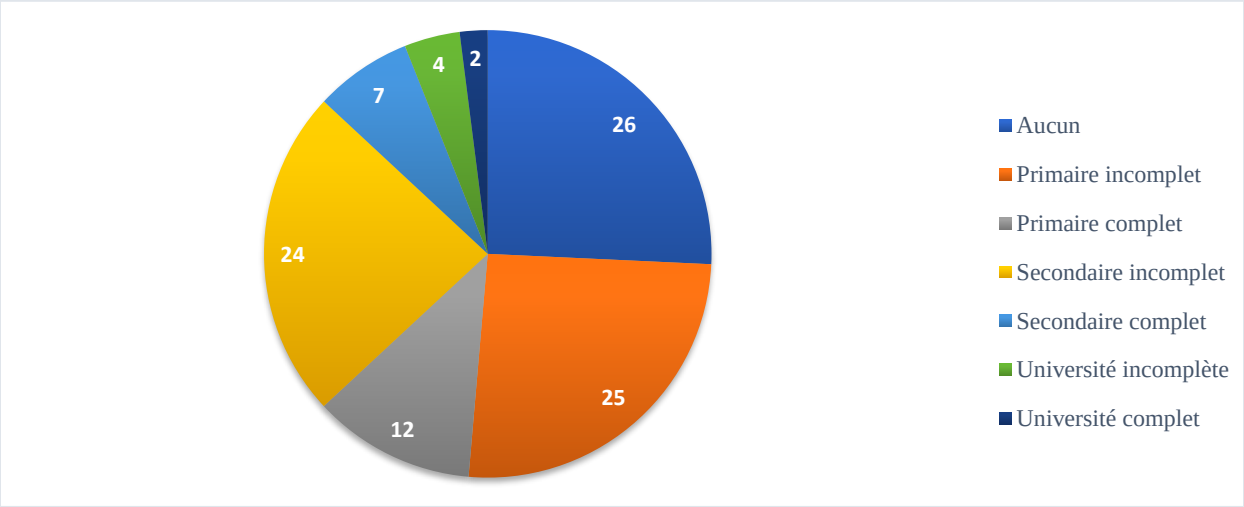

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.2 Consommation alimentaire des ménages

3.2.1- Nombre de jour de consommation des différents groupes d'aliments

Dans l'ensemble des zones de moyens d'existence, les ménages consomment presque tous les jours de l'huile et des céréales. Au cours d'une semaine, les légumineuses sont consommées moins de 5 jours; le sucre et les produits sucrés pendant 4 jours; la viande, les légumes et les fruits que deux jours alors que le lait et les produits laitiers au plus une fois par semaine. En analysant le régime alimentaire des ménages par zone de résidence, on constate qu'il n'y a pas une différence substantielle entre le régime alimentaire des ménages vivant en milieu rural et ceux vivant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ou dans les villes des Cayes et de Jérémie.

Figure 9. Nombre de jours de consommation des différents groupes d'aliments par zone de moyen d'existence

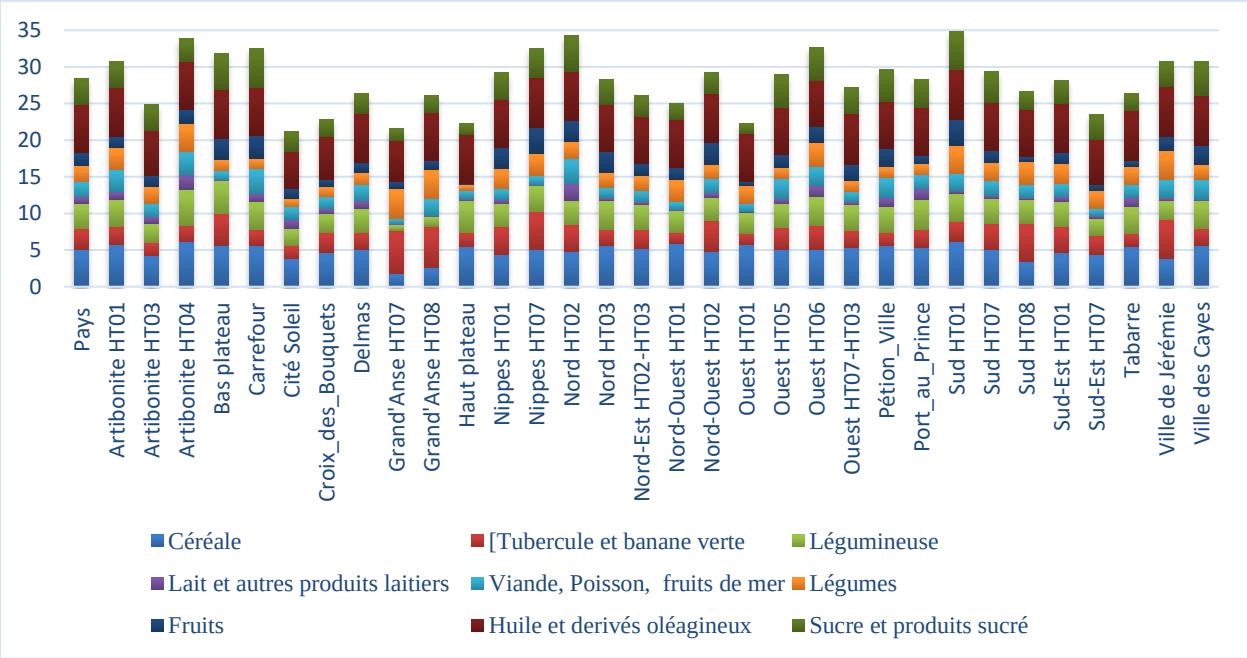

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.2.2- Analyse des principaux indicateurs de sécurité alimentaire

- **Score de consommation alimentaire**

Le score de consommation alimentaire est un indicateur proxy qui reflète la quantité en kilocalorie et qualité des nutriments de l'alimentation. L'indicateur se base sur rappel de 7 jours concernant le type d'aliments consommés et leur fréquence de consommation. Des seuils standards ont été appliqués par le PAM pour déterminer trois groupes de consommation alimentaire : consommation alimentaire pauvre, consommation alimentaire à la limite de l'acceptable (borderline) et consommation alimentaire acceptable.

Tableau 3. Les seuils du score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire (Seuils)	Interprétation
Pauvre : < 28	Quantité et Qualité inadéquate
Limite : 28.5 à 42	Qualité inadéquate
Acceptable : > 42	Alimentation inadéquate

Les deux premiers groupes de consommation sont considérés comme étant inadéquats. La prévalence de la consommation alimentaire inadéquate à l'échelle nationale est de 51%. **Cette prévalence est plus élevée dans les zones de moyen d'existence Grand' Anse HT07 (90%), Sud' Est HT07 (79%), Ouest HT01 (78%) et Cité-Soleil (74%).**

Figure 10. Score de consommation alimentaire par zone de moyen d'existence

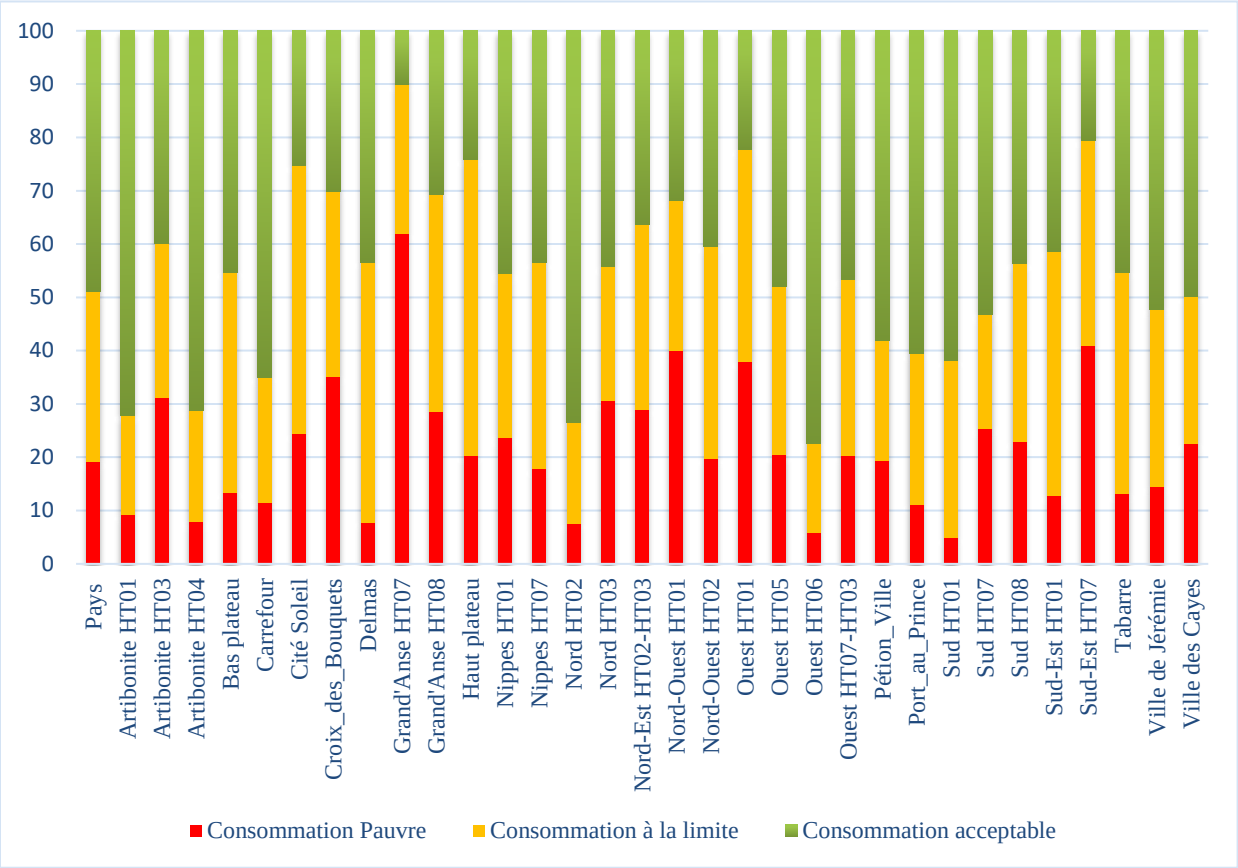

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Le score de consommation alimentaire varie peu selon la zone de résidence. La prévalence de la consommation alimentaire inadéquate en milieu rurale est plus élevée que celle de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et des autres zones urbaines (Jérémie et des Cayes). Elle est de 52.6% en milieu rurale, 49.2% pour les villes de Jérémie et des Cayes et 47.2% dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Figure 11. Score de consommation alimentaire selon le milieu de résidence

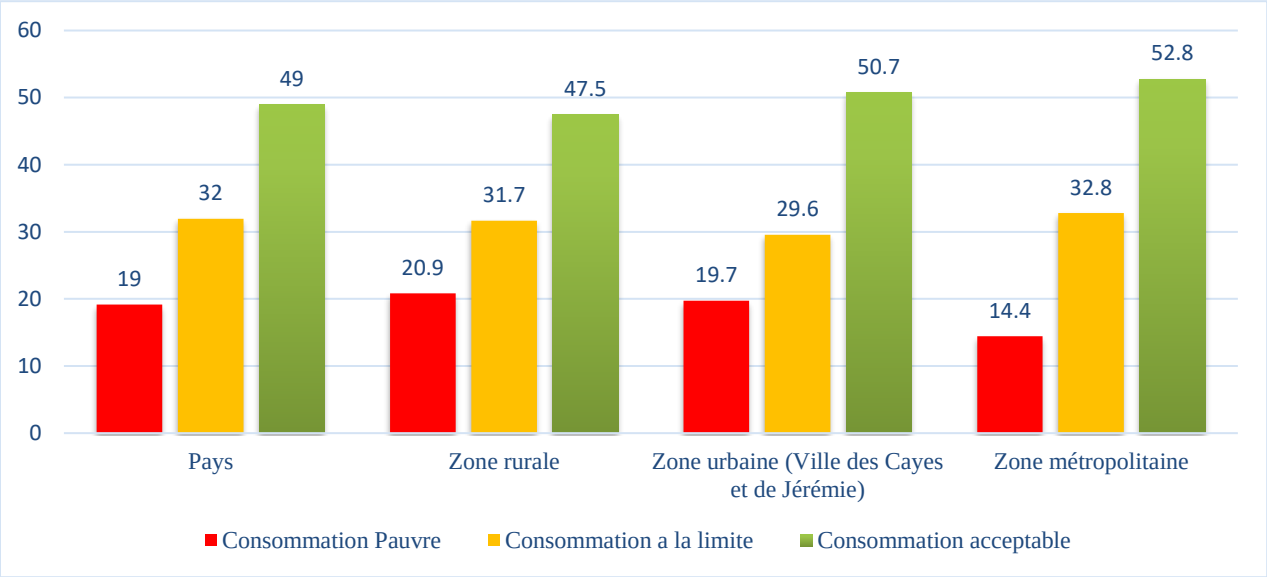

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- **Score de diversité alimentaire**

Le score de diversité alimentaire des ménages est basé sur le nombre de groupes d'aliments consommés par les ménages sur une période de 24h. Il est utilisé comme une mesure supplétive du niveau socio-économique du ménage, puisqu'un régime alimentaire plus diversifié est fortement corrélé à d'autres facteurs tels que les niveaux suffisants en calories et protéines, le pourcentage de protéines de source animale (protéines de haute qualité) et le revenu du ménage. Même dans les ménages très pauvres, des dépenses accrues pour la nourriture provenant d'un revenu supplémentaire sont associées à une meilleure qualité et quantité du régime alimentaire. Des études ont montré que l'accroissement de la diversité alimentaire allait de pair avec un meilleur statut socioéconomique et de niveau de sécurité alimentaire du ménage (disponibilité énergétique du ménage) (Hoddinot et Yohannes, 2002 ; Hatloy et al., 2000).

A travers l'enquête ENSSAN 2022, les données pour le Score de Diversité Alimentaire des ménages révèlent qu'au niveau national, 3% des ménages ne consomment que 2 groupes ou moins d'aliments, 16 % consomment entre 3 et 4 groupes d'aliments et 81% consomment 5 groupes ou plus d'aliments. Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous, le plus fort pourcentage de ménages ne consommant que 2 groupes d'aliments ou moins est observée dans la zone de la Grand' Anse HT07 (12%), Croix-des-Bouquets (12%) suivi respectivement de la commune de Cité Soleil (9%), et de la zone Ouest HT05 (7%).

Figure 12. Score de diversité alimentaire par zone de moyen d'existence

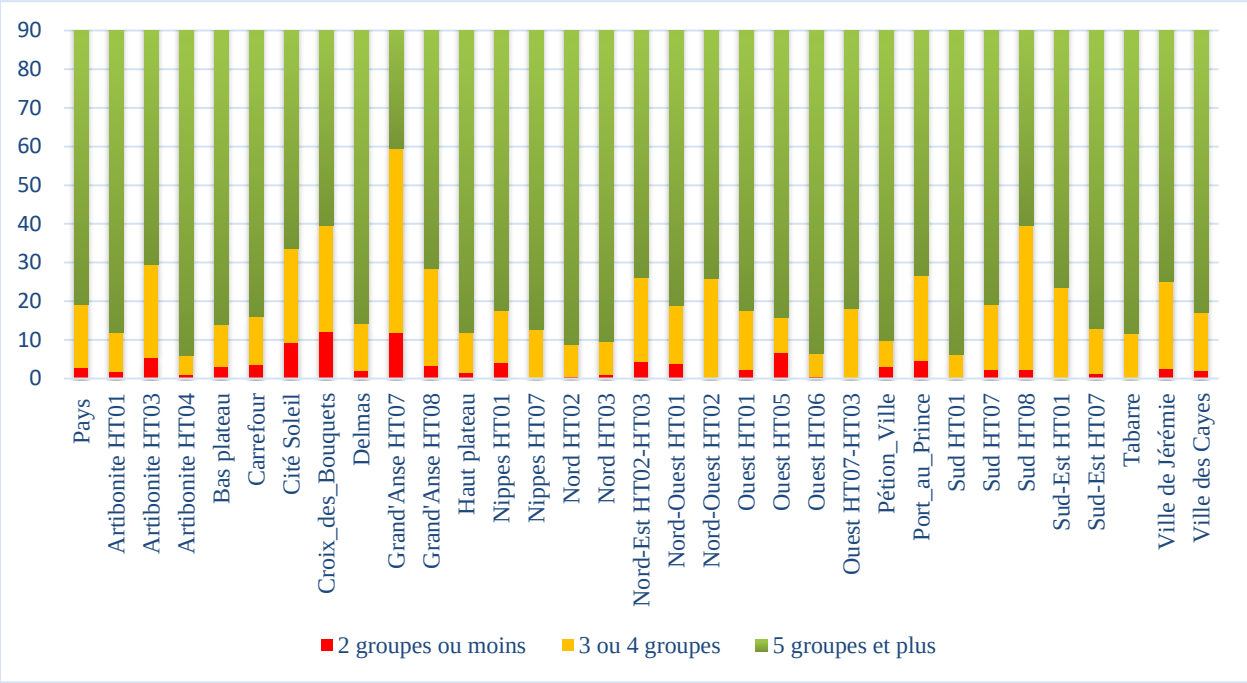

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

L'analyse du graphique ci-dessous montre que le milieu de résidence influence peu le score de diversité alimentaire. Au niveau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince 4.4 % de ménages consomment 2 groupes ou moins d'aliments mais supérieure au pourcentage observé au niveau national. Pour le pourcentage des ménages consommant 5 groupes d'aliments et plus une légère différence s'observe au niveau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince qui présente un pourcentage légèrement inférieur au pourcentage observé à l'échelle nationale.

Figure 13. Score de diversité alimentaire en pourcentage selon le milieu de résidence

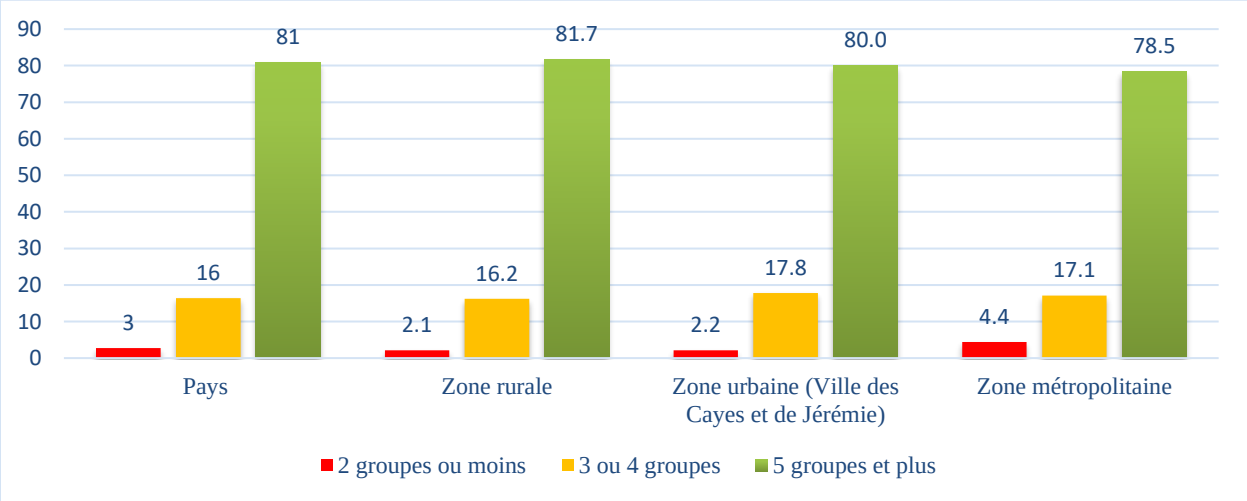

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Les données ont révélé que les aliments consommés par les ménages pour quel que soit le département considéré proviennent prioritairement de l'achat au comptant dans les marchés, de la production propre des ménages. L'analyse du graphique suivant indique qu'à l'échelle du pays 95% des ménages déclarent que les aliments consommés proviennent de la production propre des ménages. La proportion indiquant que les aliments consommés proviennent de l'achat au comptant est de 100%.

Figure 14. Proportion des ménages selon les types de provenance des aliments consommés

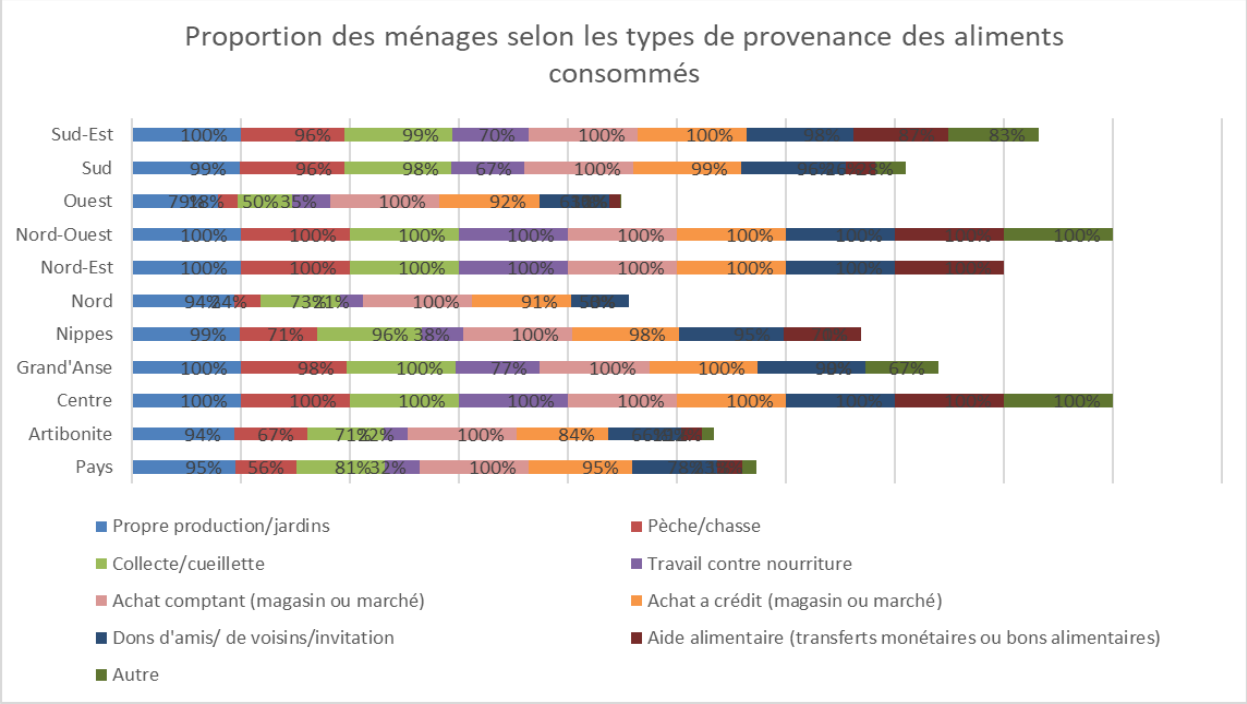

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- ***Échelle de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages (échelle de la faim)***

L'Échelle de l'Accès déterminant l'Insécurité alimentaire des Ménages (HFIAS) est une approche utilisée pour estimer la prévalence de l'insécurité alimentaire. Cette méthode repose sur l'idée que l'insécurité alimentaire (accès) entraîne des réactions et des réponses prévisibles pouvant être saisies et quantifiées par le biais d'une enquête puis récapitulées sur une échelle. Dans le cadre de l'ENSSAN 2022, un module a été consacré à cette fin à travers des questions portant sur la fréquence à laquelle des ménages sont sans nourriture, des ménages sont allés au lit en ayant faim et la fréquence à laquelle des ménages ont passé toute une journée sans rien manger pour des raisons de manque de ressources pour s'en procurer.

La fréquence avec laquelle ces situations se produisent permet de déterminer l'echelle de la faim dans le ménage. Dans cette enquête, les ménages ont été interrogés sur la survenue ou non de ces

événements et le cas échéant la fréquence avec laquelle ils se produisent selon les modalités de réponse suivantes :

- ✓ 1=Rarement (une ou deux fois ces quatre dernières semaines)
- ✓ 2=Parfois (trois à 10 fois ces quatre dernières semaines)
- ✓ 3=Souvent (plus de 10 fois ces quatre dernières semaines

Ces questions ont été conçues pour représenter différents niveaux de l'insécurité alimentaire ou de faim, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 4. Seuil pour le classement de l'échelle de la faim

Score de la faim	Catégorie de faim dans les ménages
0	Aucune faim
0-1	Faim légère
2-3	Modérée
4	Sévère
5-6	Très sévère

L'analyse de données de l'ENSSAN 2022, indique qu'à l'échelle du pays 71% des ménages ont expérimenté un certain niveau de faim. Le graphique suivant indique que 25% des ménages ont fait l'expérience d'une sensation de faim légère, 19% d'une faim modérée, 18% d'une faim sévère et 9% d'une faim très sévère.

L'expérience de la faim très sévère est particulièrement observée au niveau de la commune de Port-au-Prince (35.9%), de Cité-Soleil (32.9%) et dans la zone Artibonite HT04 (23.3%). En ce qui concerne la faim sévère, les plus forts pourcentages de ménages se concentrent respectivement dans les zones de l'Artibonite HT03 (33.3%), de l'Ouest HT01 (30.1%), de l'Artibonite HT04 (29.5%), de Pétion-Ville (28.1%), de la Croix-des-bouquets (27.8%), de Port-au-Prince (27.3%), de Cité-Soleil (27.2%) et du Haut-Plateau (25.4%).

La comparaison avec le pourcentage de ménage qui n'a expérimenté aucune situation de faim par rapport à 2021 témoigne de la détérioration de l'accès aux aliments à l'échelle du pays en 2022. En effet, en 2021, 67.1% des ménages n'ont expérimenté aucune situation de faim contre seulement 29% cette année. En 2021, le pourcentage de ménage qui faisait face à la faim sévère et très sévère était respectivement de 3% et 4.6%, alors que cette année on observe respectivement 19% et 18% de ménages qui ont fait l'expérience de la faim sévère et très sévère. Donc, tant en termes de gravité qu'en termes de proportion de ménage, le niveau de la faim en Haïti augmente durant cette année.

Figure 15. Échelle de la faim des ménages par zone de moyen d'existence

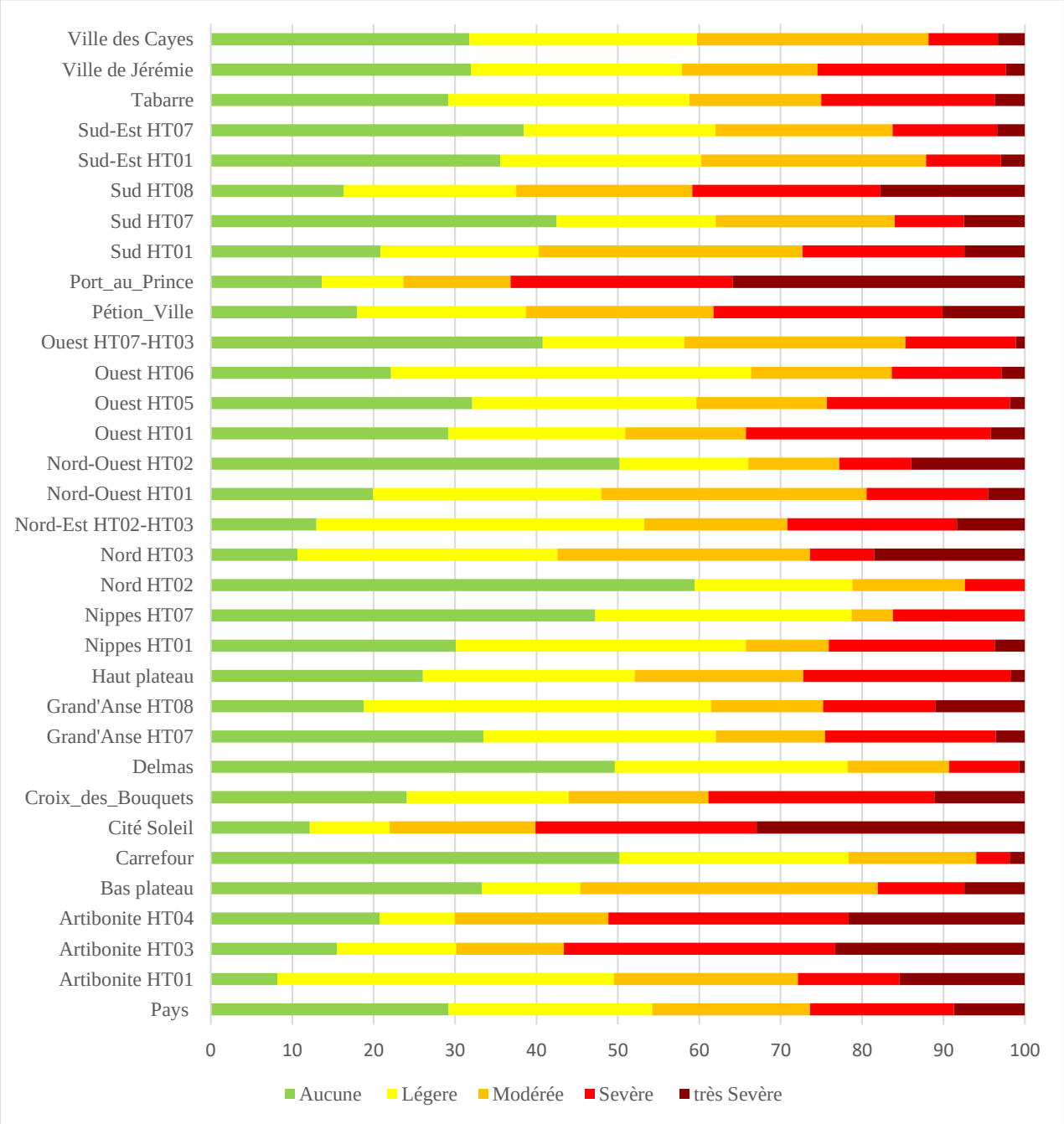

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- ***Pourcentage selon la fréquence de ménages sans nourriture parce qu'il n'y avait pas de ressources pour en acheter***

A la question de savoir la fréquence à laquelle les ménages sont sans nourriture en raison de manque de ressources pour en acheter, 47% des ménages ont affirmé que cette situation se produit 3 à 10 fois durant les quatre dernières semaines et 16% indiquent que cela se produit plus de 10 fois ces quatre dernières semaines. Le pourcentage de ménage qui confie que cette situation se

produit rarement est de 38%. En analysant le graphique ci-dessous, il s'en suit que les ménages monoparental homme avec le support de l'autre conjoint sont majoritairement (24.3%) souvent sans nourriture en raison de manque de ressources pour en acheter, alors que les ménages singleton confrontent cette situation le moins car près de 47% affirment que rarement leurs ménages sont sans nourriture en raison de manque de ressources.

Figure 16. Fréquence en pourcentage de ménage sans nourriture en raison de manque de ressource pour en acheter par type de ménage

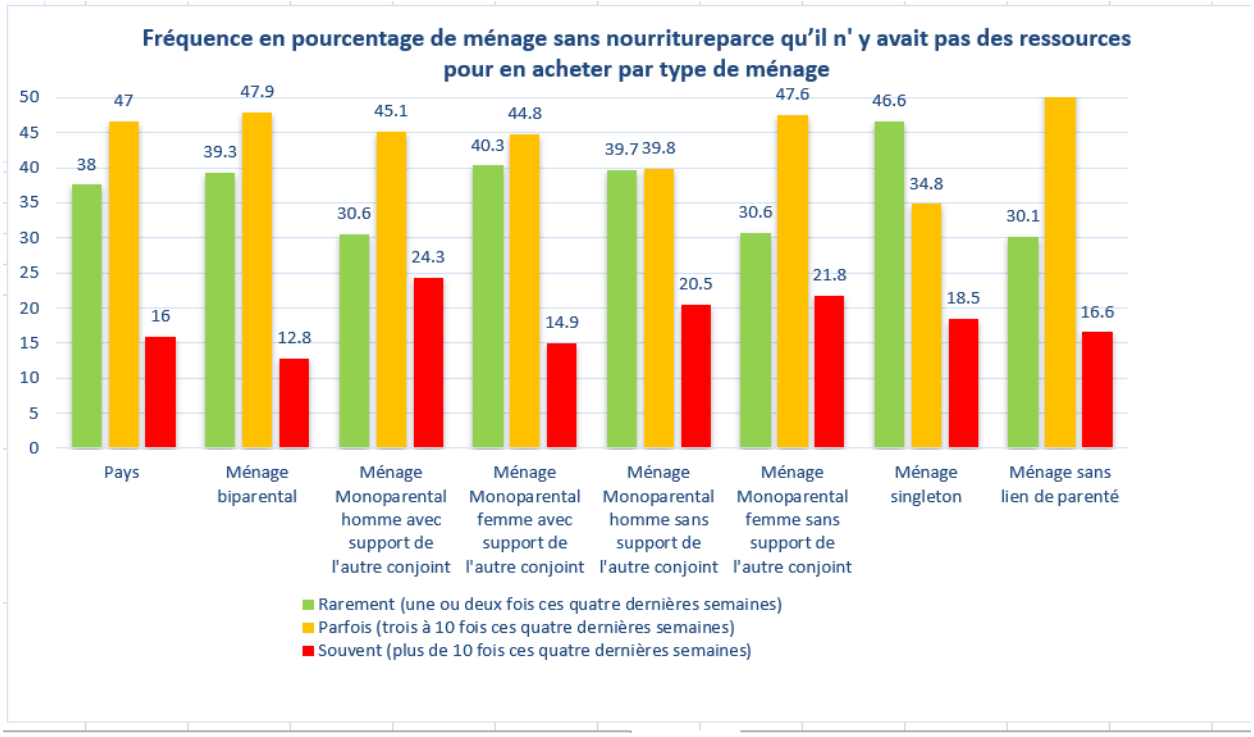

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

L'analyse de la fréquence des ménages sans nourriture, selon que le chef du ménage a un handicap ou pas, révèle que le fait que le chef d'un ménage est handicapé influence, dans une certaine mesure, sur la capacité d'accès du ménage aux aliments. En effet, comme indiqué sur le graphique ci-après, environ 20% des ménages avec un chef vivant avec un handicap déclarent être souvent sans nourriture parce qu'ils n'ont pas assez de ressource pour en acheter contre 15% des ménages dont leur chef est sans handicap.

Figure 17. Fréquence à laquelle les ménages sont sans nourriture selon que le chef de ménage a un handicap ou pas

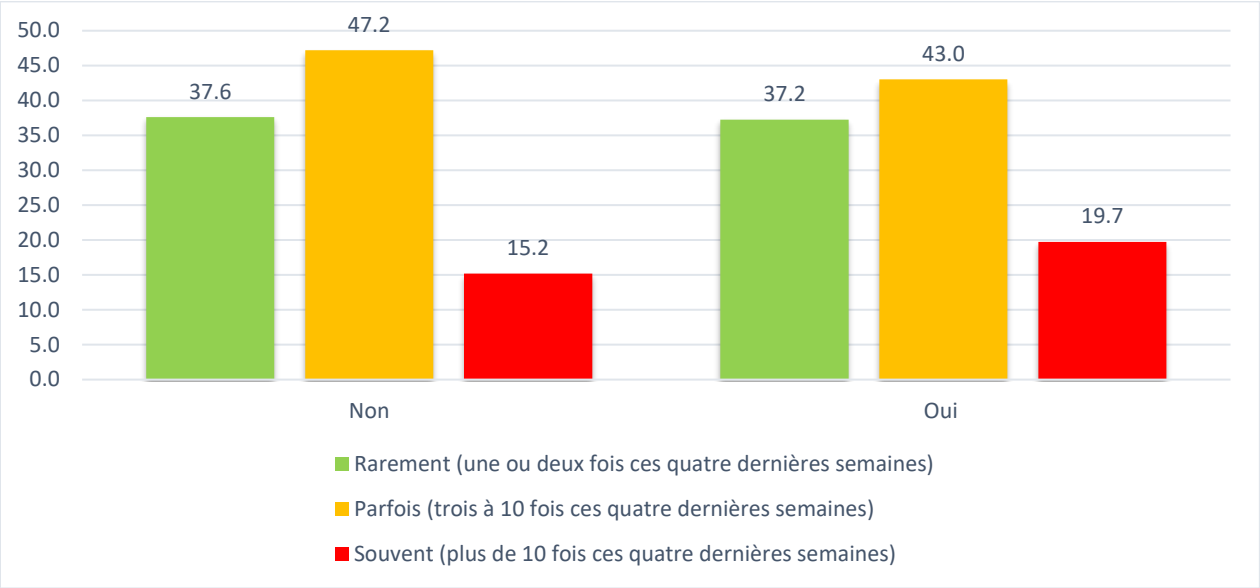

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Le niveau d'éducation du chef de ménage semble aussi avoir une certaine influence sur la capacité d'accès du ménage aux aliments. En effet, comme on peut l'observer sur le graphique suivant, les pourcentages les plus élevés de ménages qui sont souvent sans nourriture sont moins importants chez les ménages dont leur chef ont atteint le niveau universitaire. Seulement 2% des ménages ayant complété l'université sont souvent sans nourriture en raison de manque de ressource pour s'en procurer alors que le pourcentage pour ceux qui n'ont aucun niveau d'éducation est de 16%.

Figure 18. Fréquence des ménages sans nourriture par le niveau d'éducation du chef de ménage

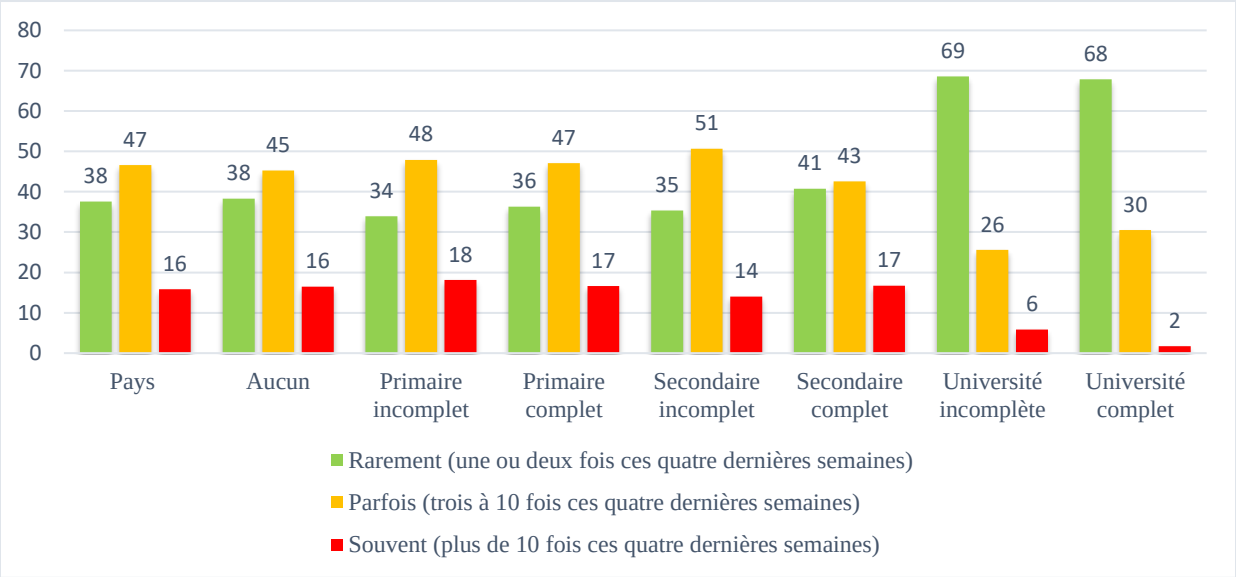

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- ***Fréquence en pourcentage de ménage qui est allé au lit en ayant faim ou non parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture***

En ce qui concerne la fréquence à laquelle les ménages sont allés au lit en ayant faim en raison de manque de ressources, l'analyse des données de l'ENSSAN indique au niveau national que 38% des ménages sont rarement allés au lit en ayant faim, 48% sont allés parfois au lit en ayant faim et 13% sont allés souvent au lit en ayant faim. Parmi les 13% des ménages qui sont allés souvent au lit en ayant faim, comme indiqué sur le graphique suivant, 18.4 % sont des ménages monoparental femme sans le support de l'autre conjoint.

Figure 19. Fréquence en pourcentage de ménage qui est allé au lit en ayant faim par type de ménage

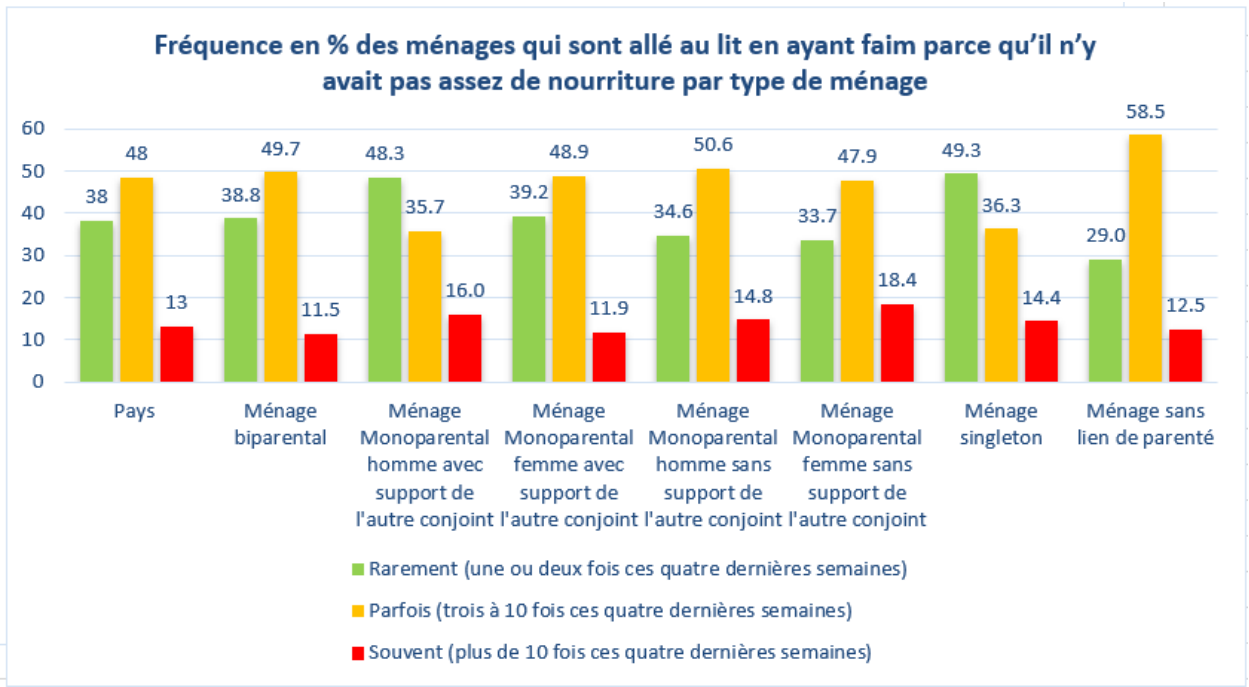

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

L'analyse selon le niveau d'éducation du chef de ménage est révélatrice de son influence sur la capacité d'un ménage d'avoir accès aux aliments. En effet, le graphique ci-dessous indique que les ménages qui sont souvent allés au lit en ayant faim sont des ménages avec de faible niveau d'éducation. Les ménages dont leur chef ont complété l'université ne figurent pas parmi ceux qui sont souvent allés au lit en ayant faim. 14% de ceux qui ont complété le niveau secondaire sont souvent allés au lit en ayant faim contre 7% pour ceux qui ont atteint le niveau universitaire incomplet.

Figure 20. Fréquence en pourcentage de ménage qui est allé au lit en ayant faim selon le niveau d'éducation du chef de ménage

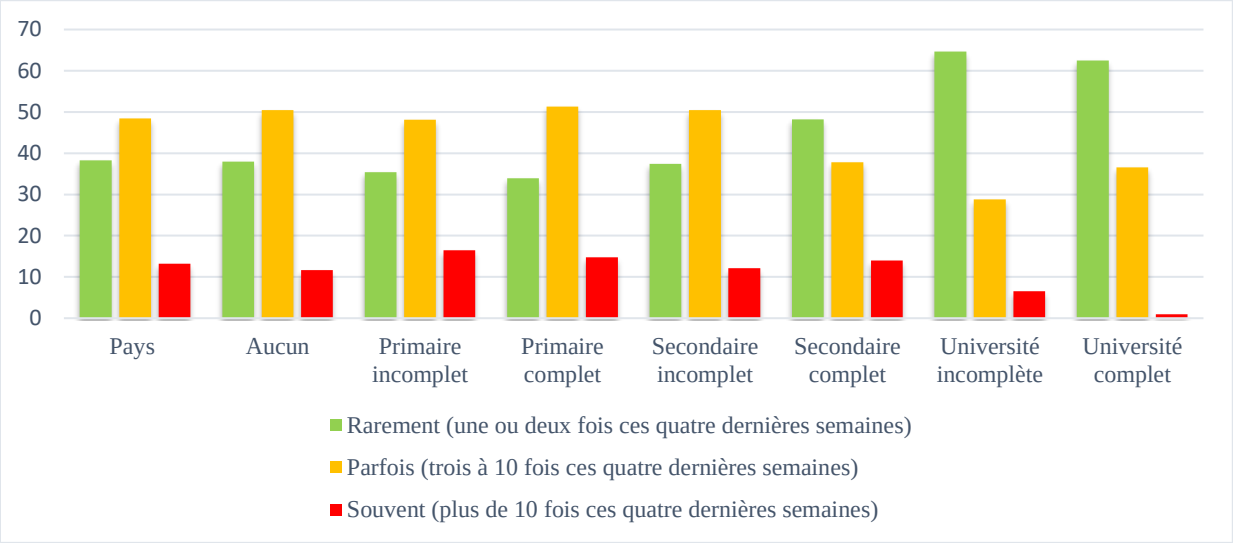

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- ***Fréquence à laquelle des ménages ont passé toute une journée sans manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture***

L'analyse de la fréquence à laquelle les ménages ont passé toute une journée sans rien manger en raison de manque de nourriture indique à l'échelle du pays que 38% de ménage affirment que cette situation se produit que rarement contre 47% déclarant que cela arrive parfois et 15 % déclarant que cette situation se produit souvent.

Figure 21. Pourcentage de ménages qui ont passé toute une journée sans manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture

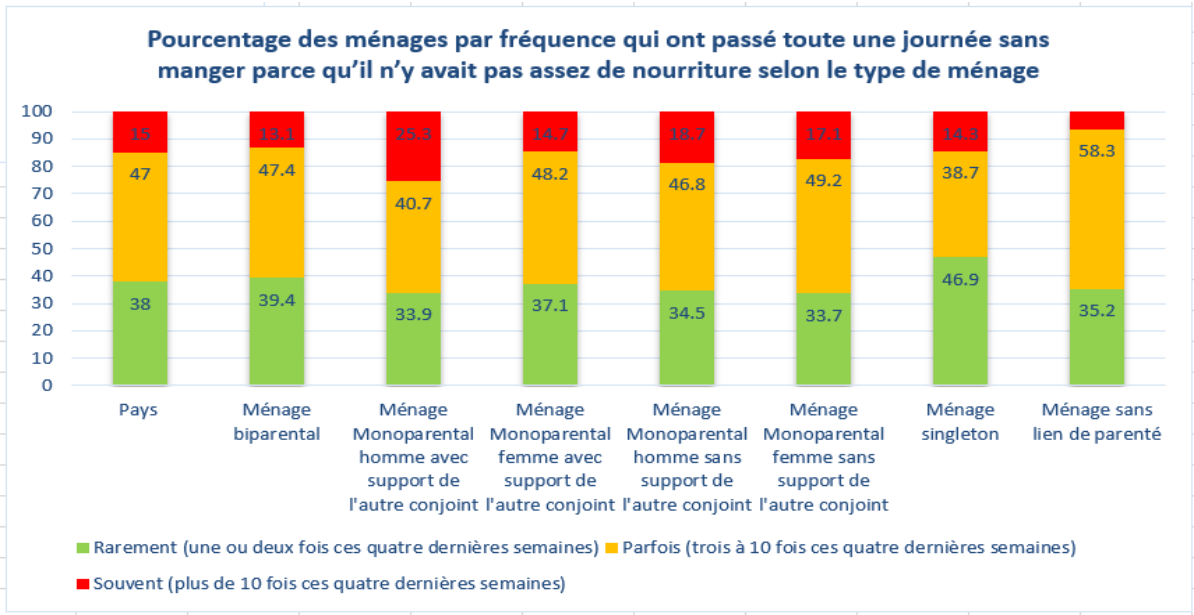

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Au niveau national (Voir le graphique ci-dessus), l'analyse par type de ménage montre que les 15% de ménages ont souvent passé toute une journée sans rien manger en raison de manque de

ressource pour s'en procurer. A noter que 25.3% des ménages monoparentaux homme avec support de l'autre conjoint passent également toute une journée sans rien manger et cette situation touche 18.7% des ménages monoparentaux homme sans le support de l'autre conjoint.

Comme pour les précédentes questions relatives à l'accès aux aliments, le niveau d'éducation du chef de ménage semble avoir une influence sur le fait pour un ménage de passer toute une journée sans rien manger en raison de manque de ressources pour s'en procurer. En effet, l'analyse du graphique ci-après montre que plus le ménage à un niveau d'éducation plus élevé moins il a l'occasion de passer souvent toute une journée sans rien manger pour cause de manque de ressource pour se procurer de la nourriture. Tous les ménage ayant complété le niveau universitaire ne passent aucune journée sans rien manger. Seulement 7% pour ceux ayant atteint le niveau universitaire incomplet passent souvent toute une journée sans rien manger contre des pourcentages de l'ordre 11 à 21% pour les niveaux d'éducation inférieurs.

Figure 22. Fréquence en pourcentage de ménage qui est allé au lit en ayant faim par le niveau d'éducation du chef de ménage

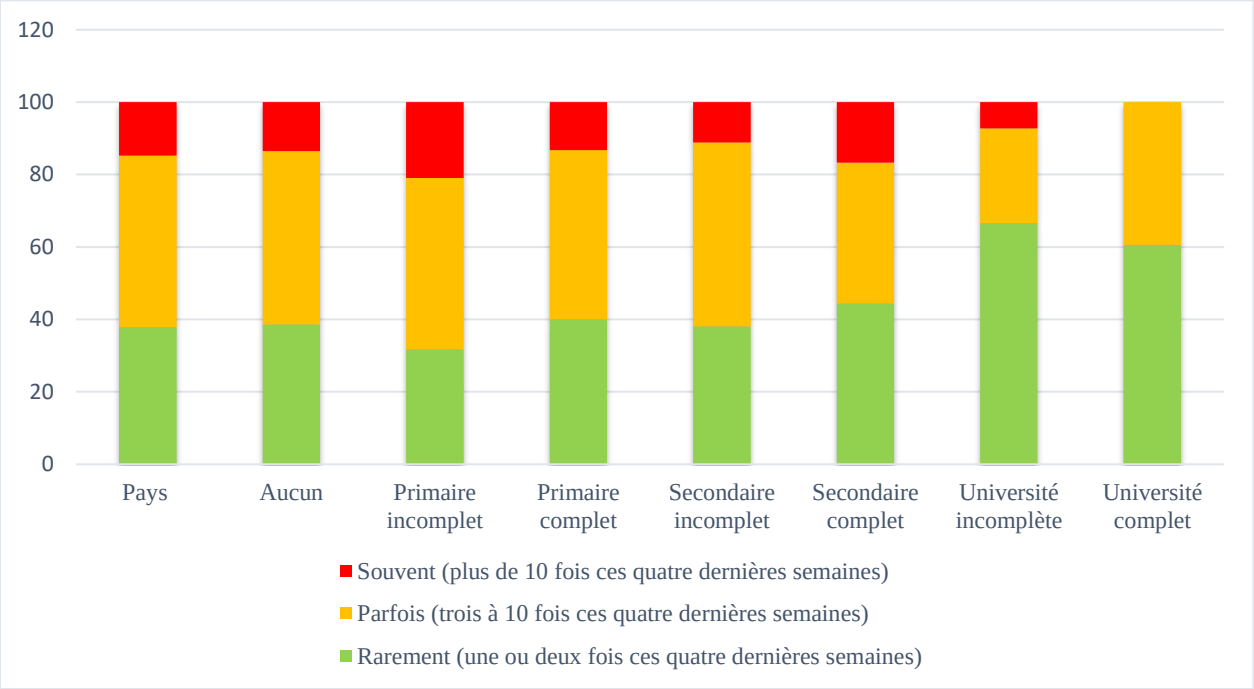

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- ***Stratégie de survie des ménages***

Le mot « stratégie » dans les approches sur la sécurité alimentaire désigne un ensemble d'actions menées par un individu ou un groupe pour parvenir à un objectif fixé (Franqueville, 1987) tandis que la résilience est considérée comme la capacité de résister à un choc. Face aux crises alimentaires, des ménages ou un groupe d'individus concernés peuvent développer des actions pour les contourner ou y résister. Lorsque ces stratégies visent à satisfaire les besoins alimentaires

et qu'elles sont des stratégies de court terme, elles sont qualifiées de stratégies de survies. Les stratégies de court terme qui sont utilisées et adaptées selon le contexte du terrain sont :

- Réduire le nombre de repas ;
- Réduire les quantités de nourriture aux repas ;
- Emprunter de la nourriture ;
- Compter sur l'aide de parents ou amis extérieurs au ménage ;
- Consommer les aliments les moins coûteux ou les moins préférés ;
- Réduire la consommation des adultes en faveur des enfants.

Pour évaluer la fréquence et la gravité des comportements adoptés comme stratégie de survie alimentaire, l'indice des stratégies d'adaptation réduite ou l'indice de stratégie de survie a été développé. Il permet d'apprécier les comportements (fréquences, gravité) dans lesquels les gens s'engagent quand ils n'ont pas assez de nourriture ou pas assez d'argent pour acheter de la nourriture (Maxwell et Caldwell 2008).

L'analyse des données de l'ENSSAN 2022 révèle que 80% des ménages haïtiens ont été contraints d'adopter des stratégies pour se procurer des aliments. En effet, comme indiqué sur le graphique ci-dessous, 45% des ménages ont adopté de faibles stratégies c'est-à-dire des stratégies dont leur gravité est relativement légère et ne sont utilisés qu'avec de faible intensité. Toujours à l'échelle du pays, 31% des ménages recourent à des stratégies modérées pour avoir accès aux aliments. Les stratégies modérées se réfèrent aux stratégies dont leur gravité est moyenne et sont mises en œuvre de manière irrégulière. Les stratégies avec un niveau élevé de gravité et utilisées constamment ont été adoptés par 4% des ménages haïtiens. Quel que soit le degré de stratégies utilisées par les ménages pour se procurer des aliments, il traduit un manque d'accès à la nourriture pour les ménages et décrit une incapacité d'atteindre le minimum et une réduction dans les choix alimentaires (Hamelin, Beaudry et Habicht, 2002). Cette situation peut conduire ces ménages à expérimenter la déshumanisation[7] (Cantin, É. & Duhaime, G. ,2020).

[7] Ce concept renvoie au processus psychologique par lequel un individu, ou un groupe d'individus, perçoit et traite d'autres êtres humains comme inférieurs au genre humain, n'étant que partiellement humains voire non-humains.

Figure 23. Indice de stratégie de survie alimentaire par zone de moyen d'existence

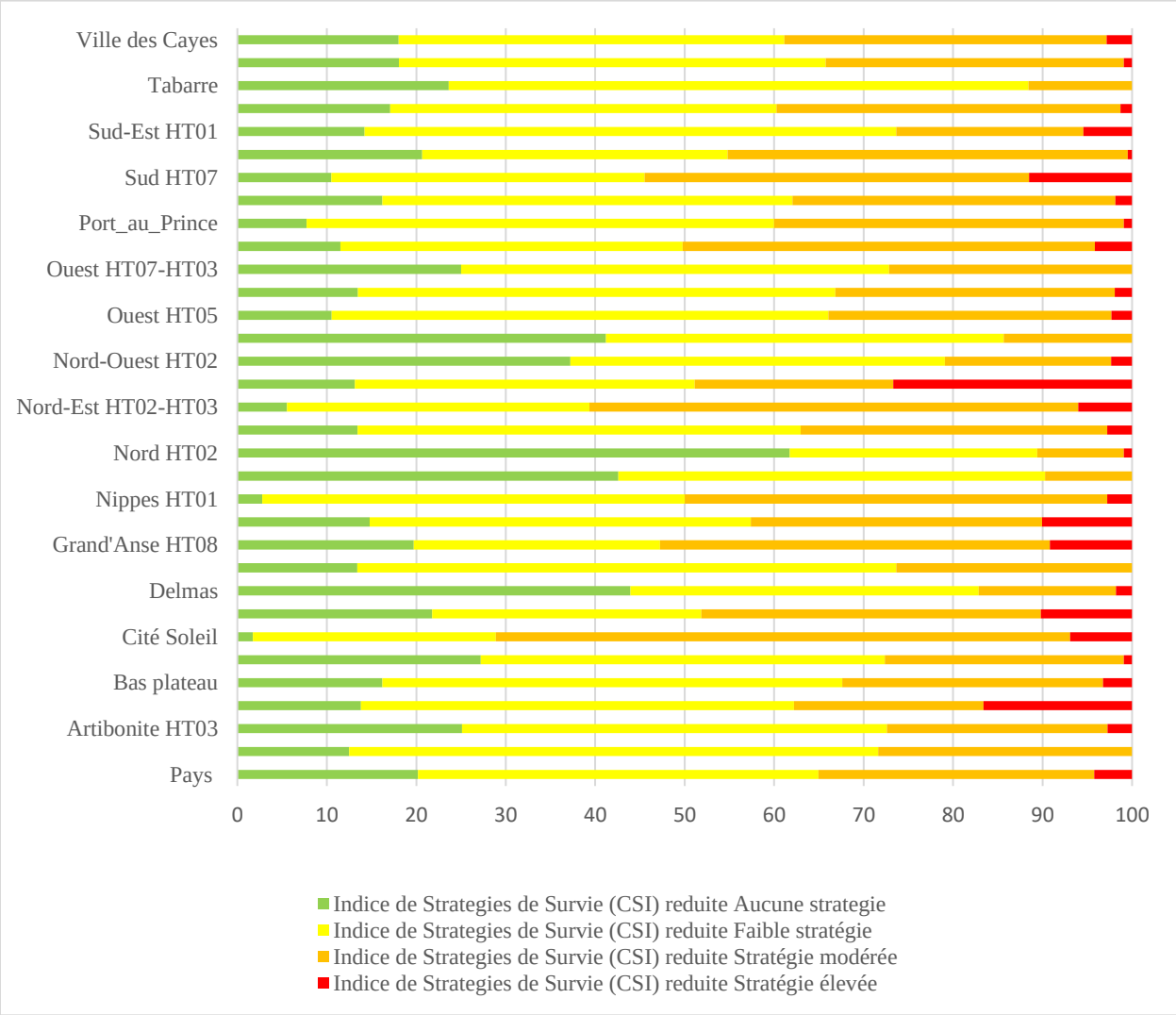

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Comme indiqué sur le graphique ci-dessus, les zones de moyens d'existence où se concentrent beaucoup plus de ménages recourant à des stratégies modérées sont : Cité-Soleil (64.2%), Nord-Est HT02 et HT03 (54.6%), Nippes HT01, Pétion-Ville (46.1%), Sud HT08 (44%), Grand 'Anse et Sud HT07 avec environ 43% de leurs ménages. L'adoption des stratégies élevées s'observe majoritairement dans les zones de Nord-Ouest HT01 (26.7%), de l'Artibonite HT04 (16,6%), du Sud HT07 (11.5%), de la Croix-des-Bouquets (10 %) et du Haut plateau 10%.

L'analyse de l'indice de stratégie de survie réduite croisée avec le score de consommation alimentaire révèle que ce sont les ménages qui ont une consommation alimentaire pauvre qui mettent le plus en œuvre les stratégies de survies élevées. Ainsi, 48.3% de ménage ayant une consommation alimentaire pauvre adoptent des stratégies de survie élevées contre 33.6% des ménages ayant une consommation alimentaire limite et 26.8 % pour ceux qui ont une consommation alimentaire acceptable.

Figure 24. Croisement de l'indice de stratégie de survie réduite avec le score de consommation alimentaire

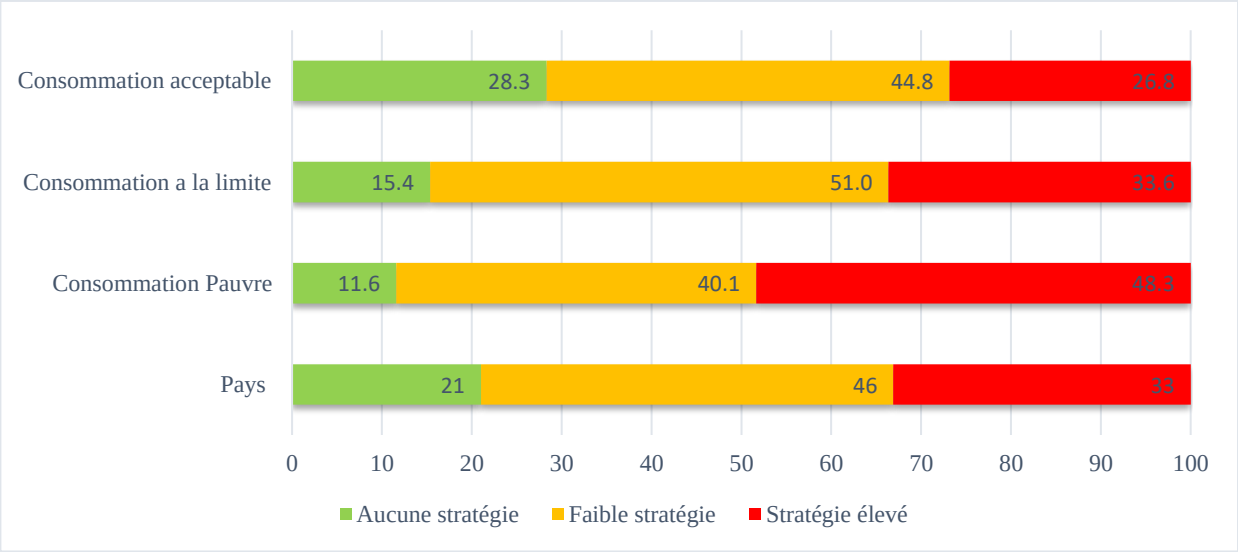

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Le croisement de l'indice des stratégies de survie avec la diversité alimentaire indique intuitivement que ce sont les ménages qui consomment deux groupes d'aliments ou moins qui adoptent le plus des stratégies de survies élevées. En effet, 58.1% des ménages ayant une faible diversité alimentaire utilisent des stratégies élevées contre 37% et 31.3% respectivement pour ceux qui consomment au plus 4 groupes d'aliments et au moins 5 groupes d'aliments tel qu'indiqué sur la figure ci-après.

Figure 25. Croissement Indice de stratégie de survie avec le score de diversité alimentaire

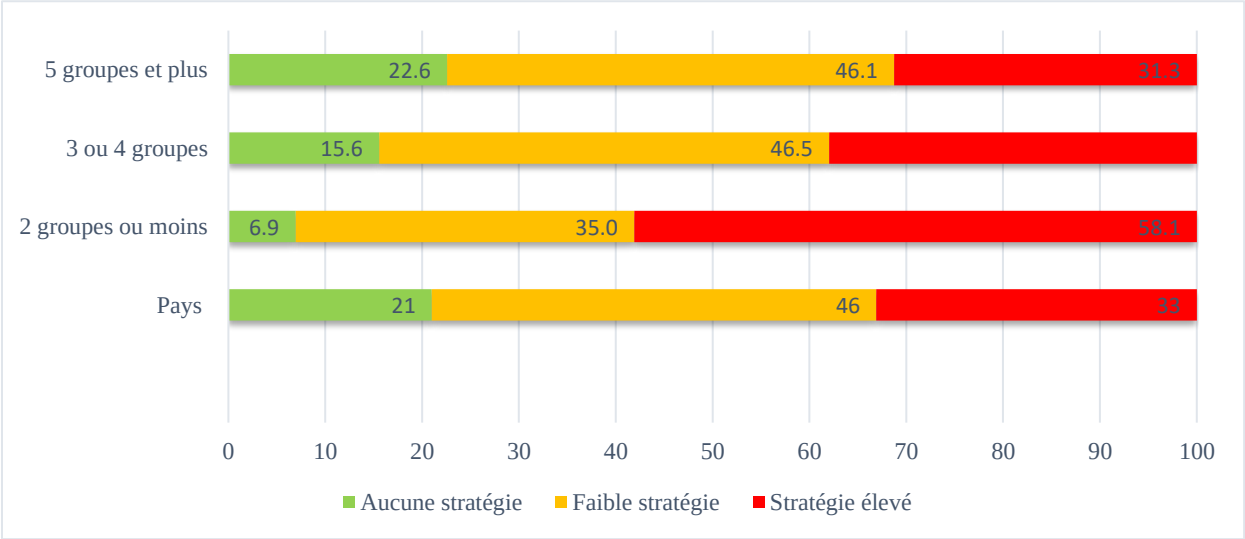

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Les ménages qui expérimentent la faim sévère et très sévère sont ceux qui s'adonnent davantage à la mise en œuvre des stratégies de survie élevées. Comme indiqué sur la figure suivante, 74.6% des ménages qui ont expérimenté la faim sévère et 57.2% de ceux qui ont expérimenté la faim très sévère ont eu recours aux stratégies de survie élevées.

Figure 26. Croisement indice des stratégies de survie avec l'échelle de la faim

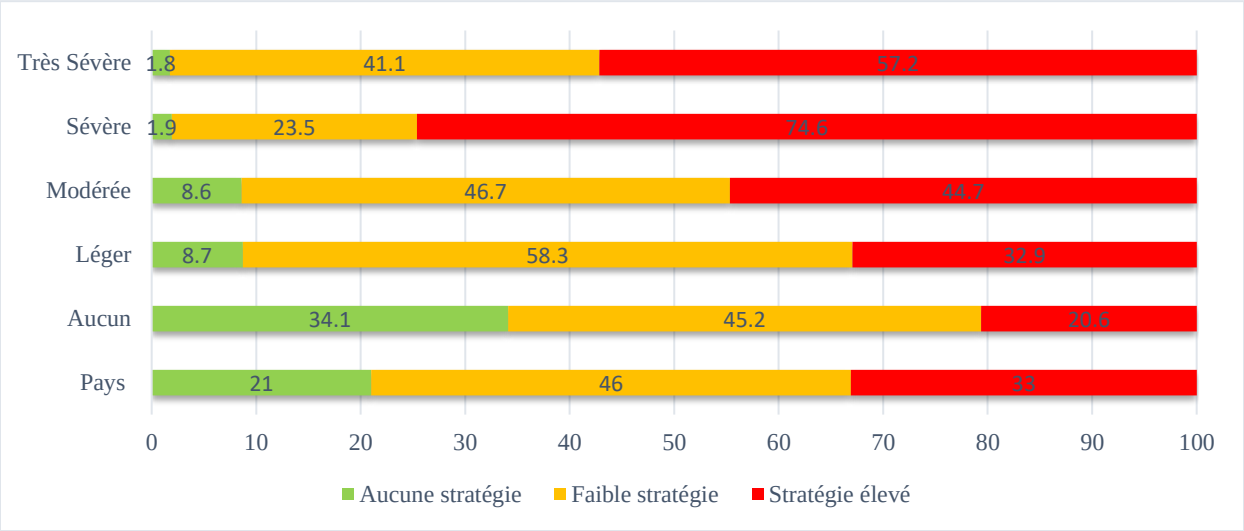

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Comme le préconise des données de la banque Mondiale[8] affirmant que près 70% des ménages haïtiens pauvres vivent en milieu rural, l'analyse de l'indice des stratégies d'adaptation avec le milieu de résidence montre que ce sont les ménages du milieu rural qui adoptent des stratégies avec un niveau élevé de gravité et de manière constante. Il ressort de l'analyse de la figure ci-dessous que 36.2% des ménages vivant en milieu rural recourent à des stratégies de survie élevées contre 25.7 % dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et 21.1% dans les villes des Cayes et de Jérémie.

[8] https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/07/11/while-living-conditions-in-port-au-prince-are-improving-haiti-countryside-remains-very-poor#:~:text=L'%C3%A9cart%20entre%20la%20population,de%2020%25%20dans%20les%20villes.

Figure 27. Croisement indice de stratégie de survie réduit avec le milieu de résidence

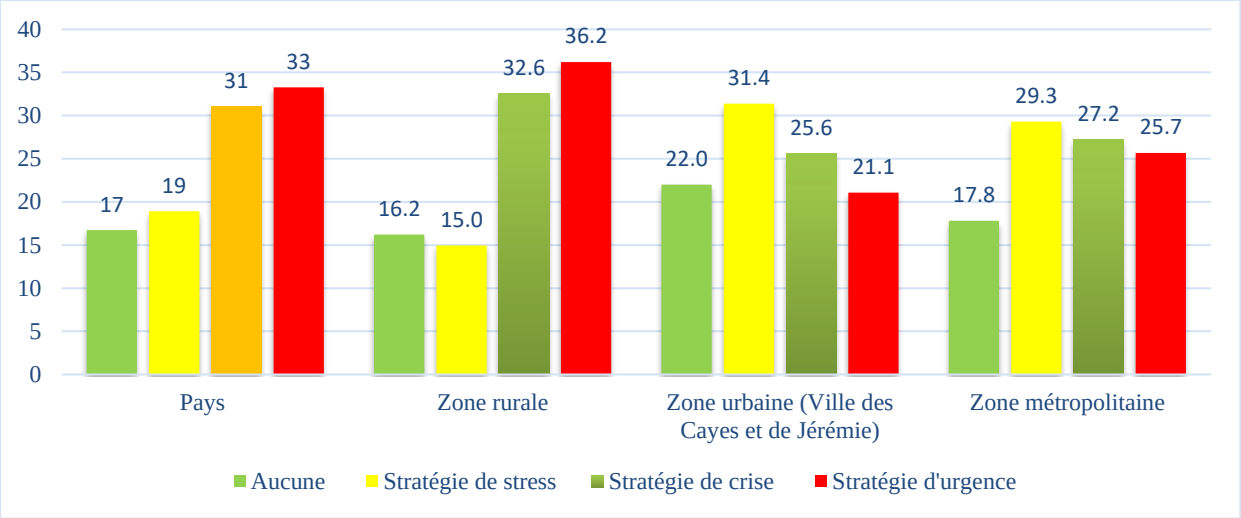

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

2.5- Les stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence

Se nourrir est à la fois un besoin basique et incompressible. Pour répondre à ce besoin dans l'immédiat, les ménages ne disposant pas de ressources adéquates sont souvent amenés à adopter des comportements qui vont à l'encontre de leurs intérêts à long terme. Cette situation est analysée à travers un indicateur de sécurité alimentaire appelé : Les stratégies d'adaptions basées sur les moyens d'existence (LCS).

Dépenser son épargne, vendre des biens productifs, vendre sa maison, arrêter d'envoyer des enfants à l'école sont des exemples de stratégies adoptées par les ménages que nous allons analyser dans cette section. Par ordre de sévérité les stratégies d'adaptation sont classées en quatre niveaux : 1) Aucune stratégie ; 2) Stratégies de Stress ; 3) Stratégies de crise ; 4) Les stratégies d'urgence.

Loin d'être une situation isolée, l'insécurité alimentaire se dégrade au niveau national selon les récentes données de l'ENSSAN 2022. Seule une minorité de ménages (15.7 %) ont réussi à répondre à leurs besoins alimentaires sans employer de stratégies d'adaptation. Considérées comme les stratégies les moins sévères, les stratégies de stress ne sont mises en œuvre que par 13.6% des ménages. En revanche, le pourcentage de ménages ayant recouru aux stratégies d'adaptation les plus sévères pour pouvoir couvrir leurs besoins alimentaires est la plus élevée. Un peu plus de 7 ménages sur 10 ont utilisé des stratégies de crise et/ou d'urgence.

Figure 28. Pourcentage de ménage selon les types de stratégie d'adaptation

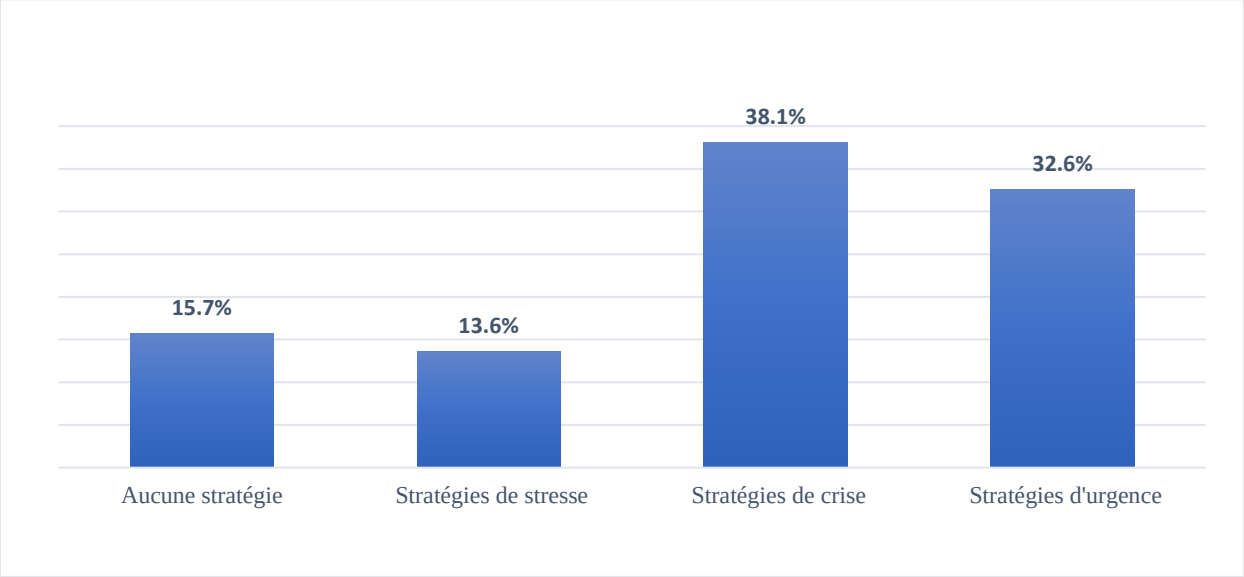

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Au niveau départemental, la situation n'a pas beaucoup changé. L'utilisation de stratégies de crise et d'urgence pour accéder aux biens alimentaires prédomine à travers les départements. A part le Nord (32 %) et le Nord-Ouest (30 %), le pourcentage de ménages pouvant répondre à leurs besoins de consommation sans recourir aux stratégies d'adaptation ne dépasse pas 17 %. La situation apparait encore pire pour les départements du Sud-Est (42 %), du Nord-Est (41 %), de l'Artibonite (40%) où au moins quatre ménages sur dix ont expérimenté l'emploi de stratégies d'urgence.

Tableau 5. Pourcentage de ménage selon les types de stratégies adoptées (LCS) par département

	Aucune stratégie	Stratégies de stress	Stratégies de crise	Stratégies d'urgence
Pays	17%	19%	31%	33%
Artibonite	12.1%	16.1%	32.2%	39.6%
Centre	15.7%	13.6%	38.1%	32.6%
Grand'Anse	10.0%	10.6%	50.4%	29.0%
Nippes	10.2%	15.2%	49.7%	24.9%
Nord	31.8%	21.5%	30.0%	16.7%
Nord-Est	2.5%	21.0%	35.9%	40.6%
Nord-Ouest	29.6%	12.9%	22.0%	35.5%
Ouest	17.3%	24.9%	25.5%	32.2%
Sud	12.4%	16.1%	35.2%	36.3%
Sud-Est	16.3%	7.6%	34.4%	41.7%

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Pour une meilleure compréhension de l'analyse, une combinaison des proportions des ménages ayant mis en œuvre les stratégies de crise et d'urgence a été faite. Il ressort de l'analyse que le département de la Grand' Anse enregistre le pourcentage le plus élevé, soit 79 % de ménages ayant

utilisé de stratégies sévères pour faire face au manque de ressources pour l'acquisition de biens alimentaires.

Tableau 6. Pourcentages de ménages ayant mise en œuvre des stratégies de crises et d'urgence par département

	Aucune stratégie	Stratégies de stress	Stratégies de crise et d'urgence
Ensemble	17%	19%	64%
Artibonite	12%	16%	72%
Centre	16%	14%	71%
Grand'Anse	10%	11%	79%
Nippes	10%	15%	75%
Nord	32%	22%	47%
Nord-Est	3%	21%	76%
Nord-Ouest	30%	13%	57%
Ouest	17%	25%	58%
Sud	12%	16%	72%
Sud-Est	16%	8%	76%

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

La distribution des stratégies d'adaptation selon les zones de moyens d'existence revêt d'une grande importance pour notre analyse, vu que la classification de l'IPC est basée sur les zones de moyens d'existence. En effet, dans la figure 29, on a mis en évidence la proportion de ménages ayant expérimenté les stratégies de crise et d'urgence par zone de moyens d'existence.

Comme nous l'avons constaté au niveau national aussi bien qu'au niveau départemental, le recourt aux stratégies de crise et d'urgence est très fréquent à travers presque toutes les zones de moyens d'existence. La ville des Cayes, de Carrefour et du Nord HT02 sont les seules zones pour lesquelles les pourcentages de ménages ayant utilisé les stratégies les plus sévères sont inférieurs à 40%. Dans près d'une quinzaine de zones de moyens d'existence analysées, au moins deux tiers des ménages ont employé des stratégies de crise et d'urgence. La situation est encore pire dans les zones du Sud'Est HT07, du Haut Plateau, des Nippes HT01, du Sud HT08, de l'Artibonite HT03 et de la Grand'Anse HT07 où le pourcentage de ménages ayant été contraints à expérimenter les stratégies de crise et d'urgence est supérieur à 80%. Dans les zones Artibonite HT03 (90%) et la Grand'Anse HT07 (94%), la mise en œuvre des stratégies de crise et d'urgence concerne presque tous les ménages.

Compte tenu de l'impact à long terme des stratégies de crise et d'urgence sur les conditions de vie des ménages, la situation décrite ci-dessus témoigne l'ampleur de la dégradation de la sécurité alimentaire à travers le pays et à travers les zones de moyens d'existence en particulier.

Figure 29. Pourcentage de stratégies de crise et d'urgence selon ZME

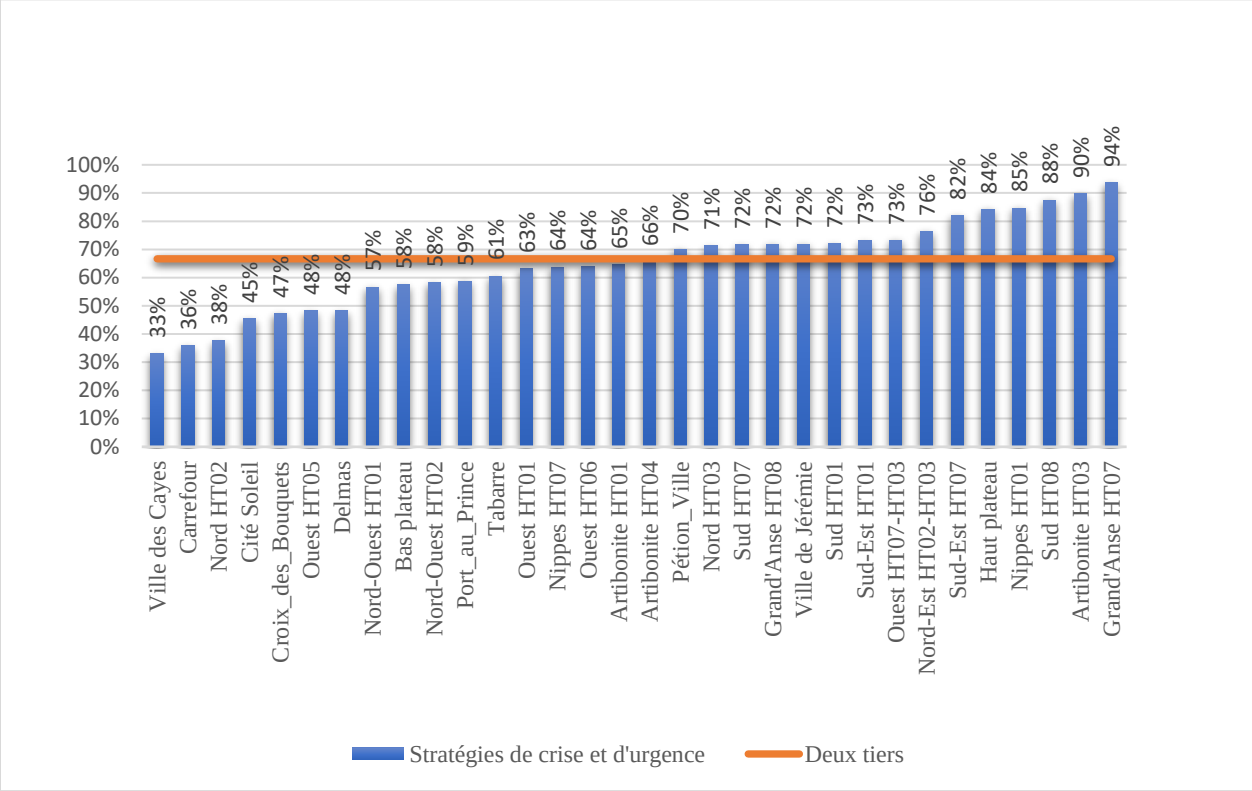

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- ***Croissement de LCS avec CARI***

Le CARI est un indicateur composite découlant de la combinaison d'un ensemble d'indicateurs de sécurité alimentaire couramment utilisés pour l'analyse des conditions de sécurité alimentaire. Il classe les ménages en quatre niveaux ou degrés (Sécurité alimentaire, sécurité alimentaire limite, insécurité alimentaire modérée, insécurité alimentaire sévère).

Le croisement du CARI avec les types de stratégies d'adaptation de moyens d'existence (LCS) nous permet de déceler dans une certaine mesure les comportements adoptés par les ménages face à un manque ou une diminution des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de consommation alimentaire de base.

En effet, le graphique ci-dessous met en évidence l'éventail des stratégies adoptées par les ménages selon leur niveau de sécurité alimentaire. On constate une relation entre le niveau de sécurité alimentaire et la sévérité des stratégies mises en œuvre par les ménages. Plus les conditions de sécurité alimentaire sont médiocres, plus sévères sont les stratégies adoptées. Ainsi, pour les ménages qui sont en sécurité alimentaire selon le CARI, seulement 23% ont recouru aux stratégies dites de stress alors que 77 % des ménages n'ont employé aucune stratégie pour répondre à leurs besoins alimentaires de base. A mesure que la sécurité alimentaire se dégrade, les stratégies sont

devenues plus fréquentes et plus sévères. A partir du deuxième niveau dans le classement de CARI, on constate que les ménages ont expérimenté tout l'éventail des stratégies d'adaptation et ceci presque la même proportion. Au troisième niveau du classement de CARI, environ 85% des ménages ont mis en œuvre des stratégies de crise et d'urgence pour accéder aux biens alimentaires alors que 100% des ménages vivant dans l'insécurité alimentaire ont employé uniquement les stratégies d'urgence.

Figure 30. Types de stratégies et niveau de sécurité alimentaire selon l'approche CARI

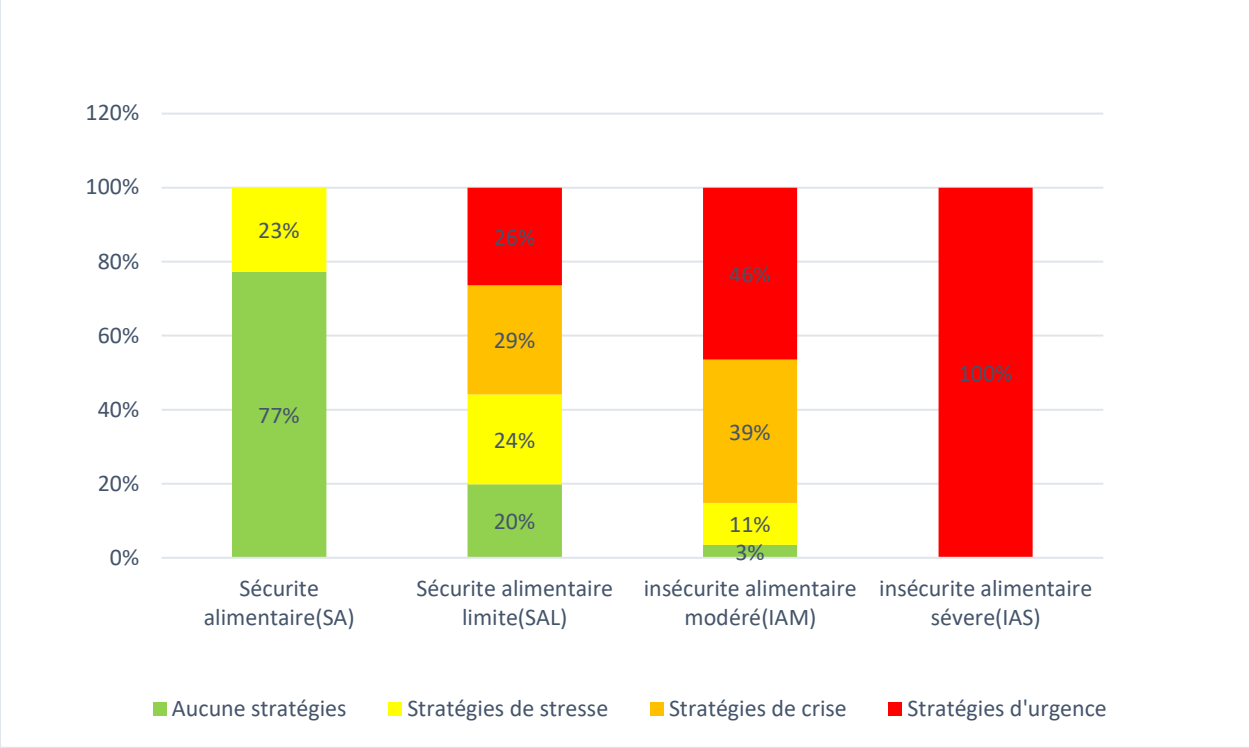

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.3- Source de revenus des ménages

L'analyse des sources de revenus est un indicateur pertinent permettant d'apprécier le niveau de la résilience d'un ménage mais aussi sa capacité d'accès aux aliments. Dans le cas d'Haïti, il est encore plus approprié car plus de 90% des ménages déclarent le marché comme source principale d'approvisionnement d'aliments. Dans le cadre de cette enquête, un module sur les sources de revenu des ménages a été integré. Les lignes qui suivent présentent les principaux résultats.

3.3.1- Nombre moyen de membre qui gagne un revenu par ménage

L'analyse des données de l'enquête ENSSAN 2022 indique qu'à l'échelle du pays, en moyenne un membre du ménage gagne un revenu. Les départements des Nippes (1.6) et du Nord (1.6) enregistrent le nombre moyen de membre le plus élevé par ménage qui gagne un revenu. Le Centre

(1.2) et le Nord-Ouest (1.4) présentent le nombre moyen le plus faible de membre de ménage qui gagne un revenu.

Figure 31. Nombre moyen de membre de ménage qui gagne un revenu par département

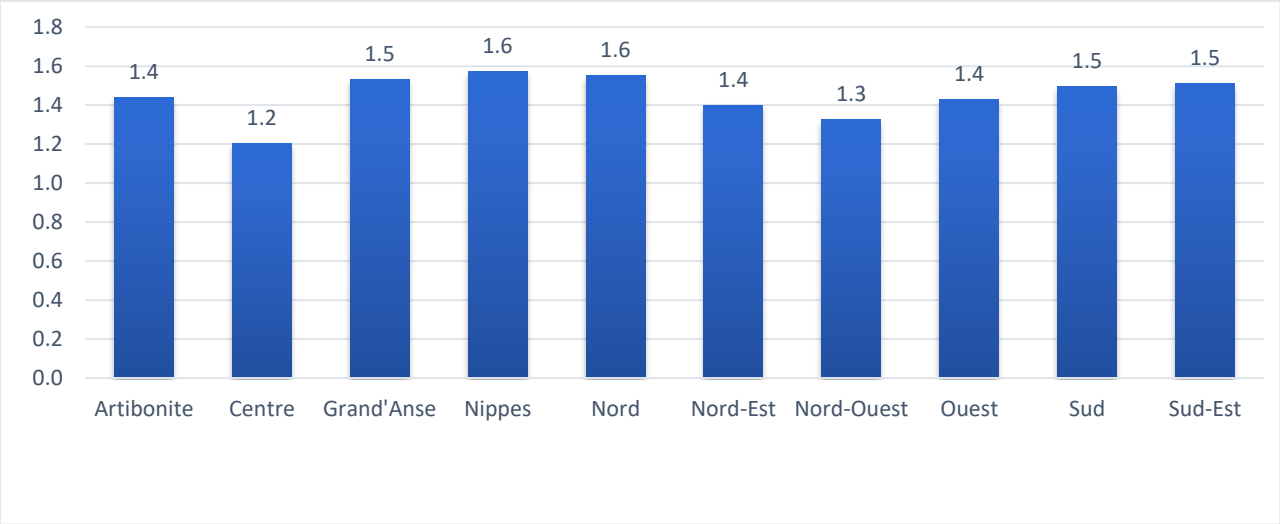

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

L'analyse par milieu de résidence indique que ce sont les ménages qui vivent en milieu rural qui ont le nombre moyen le plus élevé de ménage qui gagne un revenu. Même si les revenus sont plus faibles en milieu rural mais le nombre de personne par ménage qui s'implique est plus élevé en raison que les activités en milieu rural génèrent peu de revenu et sollicitent beaucoup plus de main-d'œuvre.

Figure 32. Nombre moyen de ménage qui gagne un revenu par milieu de résidence

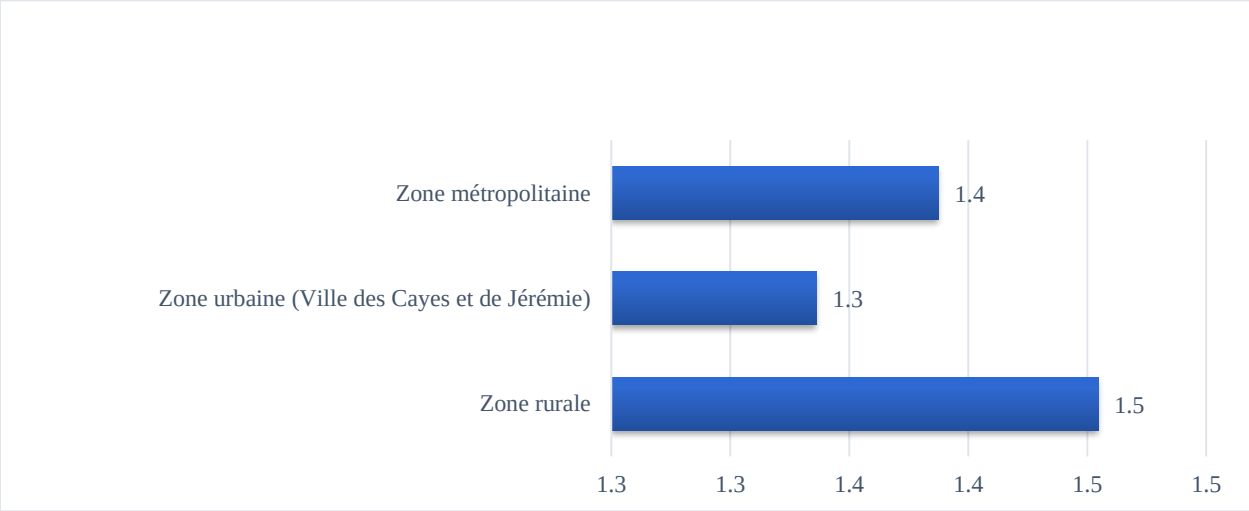

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.3.2- Les principales sources de revenus des ménages

A l'échelle du pays, les trois principales sources de revenus des ménages sont la production agricole, le commerce et le travail indépendant (taxi moto, maçon etc.). Comme on peut l'observer via la figure ci-dessous, la proportion de ménage déclarant que ces activités sont leurs principales sources de revenus est respectivement 61%, 61% et 21%. En observant le graphique, la tendance pour le commerce est plus importante au niveau des villes alors que pour les activités agricoles la tendance s'oriente vers les zones rurales. La tendance pour le travail indépendant est plus élevée dans les villes et dans les communes de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince hormis la commune de Delmas.

Figure 33. Principales sources de revenus par Zone de Moyen d'Existence

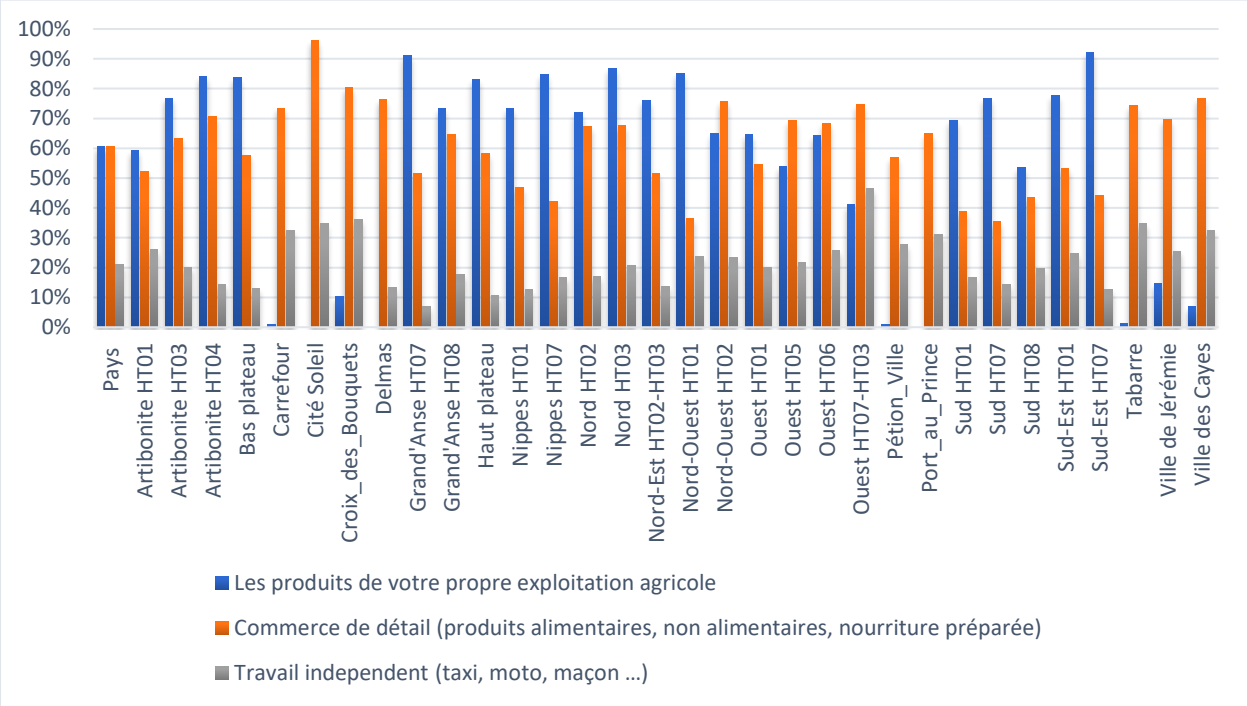

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.3.3- Type d'apport des sources de revenus

L'analyse de l'apport de ces sources de revenus permet de voir que pour la première source de revenu quel que soit le département considéré, elle fournit majoritairement aux ménages à la fois un apport monétaire direct et à la subsistance, à l'exception des départements de l'Artibonite et de l'Ouest. En Effet, entre 50% à 68% des autres départements déclarent que leur première source de revenus (agriculture et commerce) leur donne un apport monétaire direct et à la subsistance, alors que pour l'Artibonite et l'Ouest seulement 26.3% et 34.4% indiquent que les deux s'appliquent.

Figure 34. Type d'apport de la première source de revenu des ménages par département

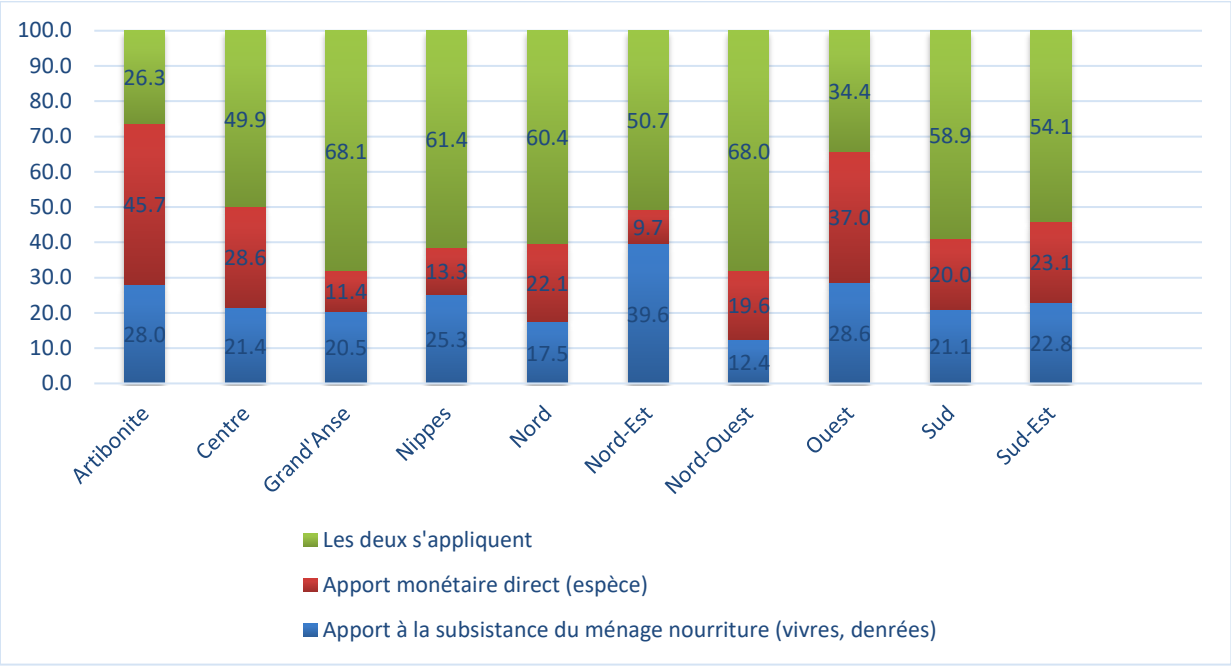

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Pour la deuxième source de revenu des ménages, contrairement à la première source, elle fournit majoritairement un apport monétaire direct. Hormis les départements du Nord et du Sud ou les ménages affirment majoritairement qu'elle est source d'apport monétaire directe et à la subsistance, entre 48% et 69% des ménages affirment que cette source de revenu fourni principalement un apport monétaire directe.

Figure 35. Type d'apport de la deuxième source de revenu des ménages par département

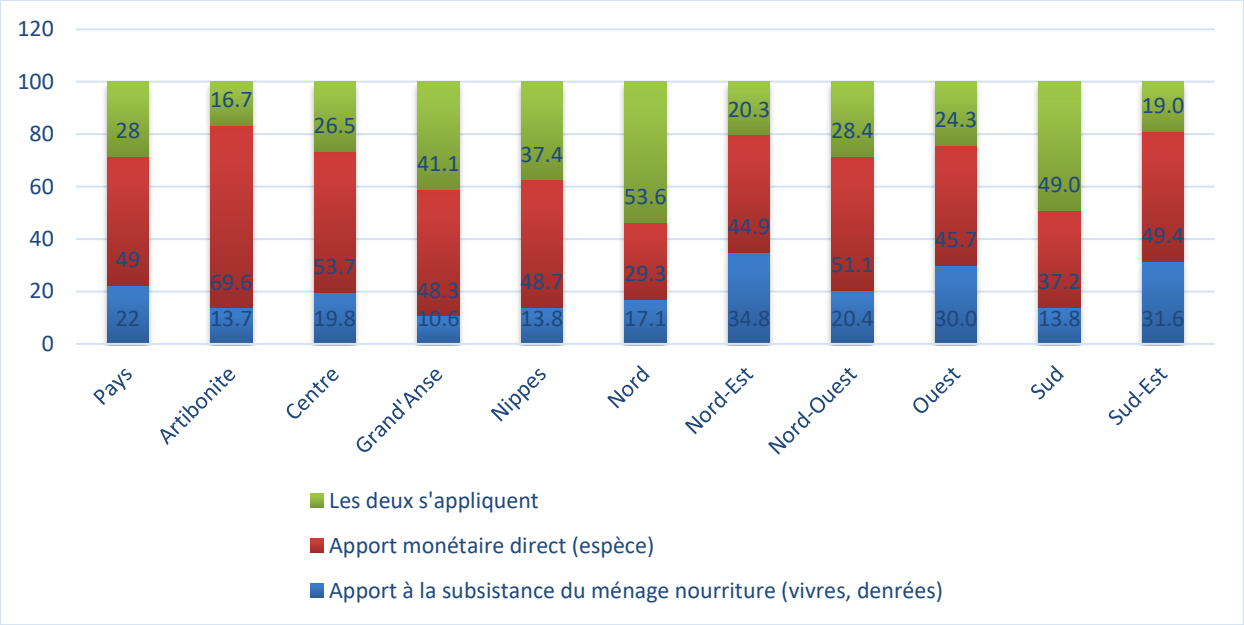

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

A l'instar de la deuxième source de revenu, l'analyse de la figure suivante renseigne que la troisième source de revenu fourni surtout un apport monétaire direct aux ménages. Ce fait est particulièrement observable pour les départements de l'Artibonite (80.9%), du Centre (84.1%) du Nord-Ouest (70.1%), de la Grand'Anse (68%). L'exception est faite pour les départements du nord et du Sud.

Figure 36. Type d'apport de la troisième source de revenu des ménages par département

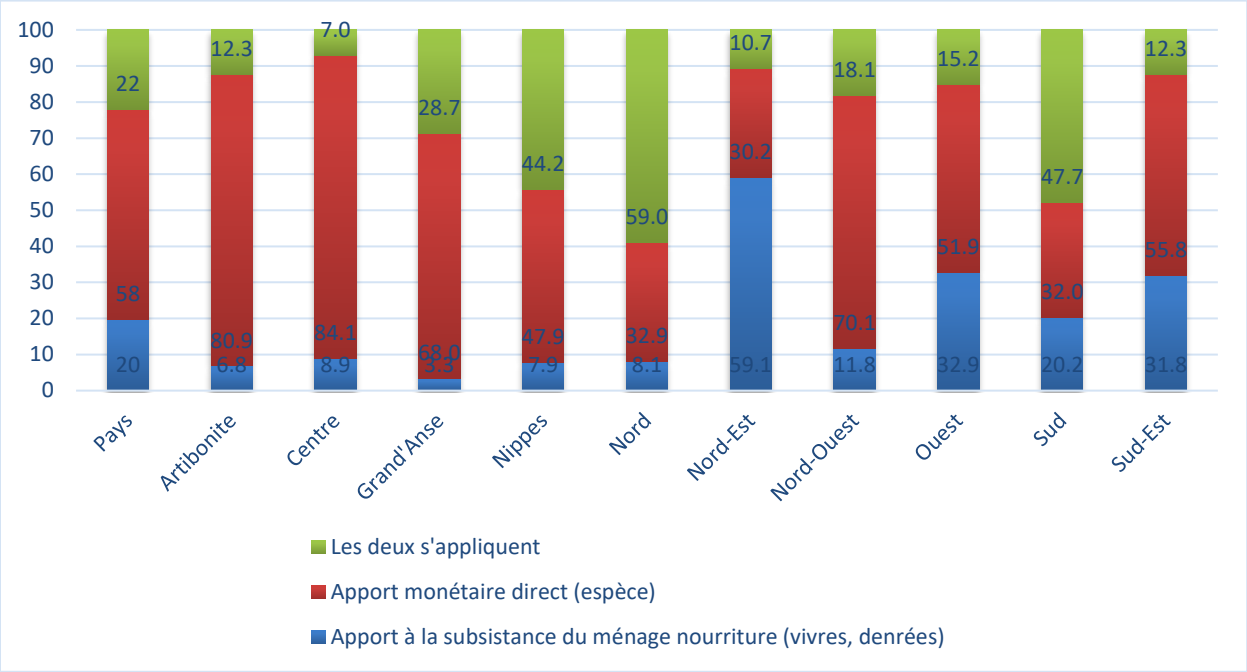

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.4- Dépenses, dettes et accès au crédit et épargne

La part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales est un indicateur qui renseigne sur le niveau de la sécurité alimentaire du ménage. Les études ont montré que plus les dépenses alimentaires représentent une part importante dans les dépenses totales, plus les ménage sont susceptibles d'être en insécurité alimentaire. Au niveau de cette section, une analyse des besoins des ménages ainsi que des dépenses et des dettes du ménage permettra d'apprécier la situation de la sécurité alimentaire des ménages dans le cadre de cette enquête.

3.4.1- Dépenses alimentaires

- ***Évaluation des besoins essentiels***

Pour évaluer les besoins minimums des ménages (MEB) dans le cadre de cette enquête, le panier alimentaire des ménages calculé mensuellement par la CNSA est considéré comme le panier minimum des besoins. Il faut toutefois souligner que ce panier ne prend pas en compte des besoins

non alimentaires ce qui pourrait entrainer un certain biais dans le cadre de cette analyse. Cependant, elle sert quand même à donner une idée des besoins des ménages.

L'évaluation des besoins essentiels des ménages, montre qu'à l'échelle du pays près de 37% des ménages ont des dépenses mensuelles inférieures au seuil du panier minimum de dépenses (MEB). C'est-à-dire que cette proportion de ménage au niveau du pays n'arrive même pas à couvrir les dépenses alimentaires, puisque comme indiqué précédemment, le panier alimentaire est considéré comme le MEB dans le cas de cette analyse et ne prend pas en compte les besoins non alimentaires. Comme on peut le constater dans le tableau suivant, les ménages des départements de la Grand'Anse (70%), du Nord-est (58%), du Sud-est (57%) et des Nippes (53%) sont les plus concernés. Plus de la moitié des ménages vivant dans ces départements ont des dépenses totales moyennes mensuelles inférieures au MEB.

Tableau 7. Dépenses moyennes totales mensuelles et Panier alimentaire

Départements	DTMM[9]> de 20% au seuil du MEB	DTMM> de 50% au seuil du MEB	DTMM < au seuil du MEB
Pays	98%	87%	37%
Artibonite	99%	92%	26%
Centre	92%	76%	45%
Grand'Anse	90%	68%	70%
Nippes	96%	77%	53%
Nord	98%	93%	26%
Nord-Est	91%	72%	58%
Nord-Ouest	98%	88%	38%
Ouest	100%	92%	30%
Sud	99%	87%	39%
Sud-Est	96%	76%	57%

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.4.2- Dépenses moyennes alimentaires mensuelles

Le montant moyen des dépenses alimentaires mensuelle à l'échelle nationale est de 16, 943 gourdes. L'analyse par département indique que les ménages de 5 départements ont un montant de dépenses alimentaires supérieur à la moyenne nationale. Ce sont les départements de l'Artibonite, du Nord, du Sud, du Nord-Ouest et de l'Ouest. Le département qui enregistre le montant de dépenses alimentaires le plus élevé est le département de l'Artibonite avec 20,807 HTG de dépenses alimentaires moyenne par mois. Le plus faible montant des dépenses moyennes à l'achat alimentaire par mois est observé au niveau du

[9] Dépenses totales moyennes mensuelles

département de la Grand ’Anse (8,699 HTG). Ce montant est largement inférieur par rapport à la moyenne nationale.

Figure 37. Dépenses alimentaires moyennes en gourdes par mois et par département

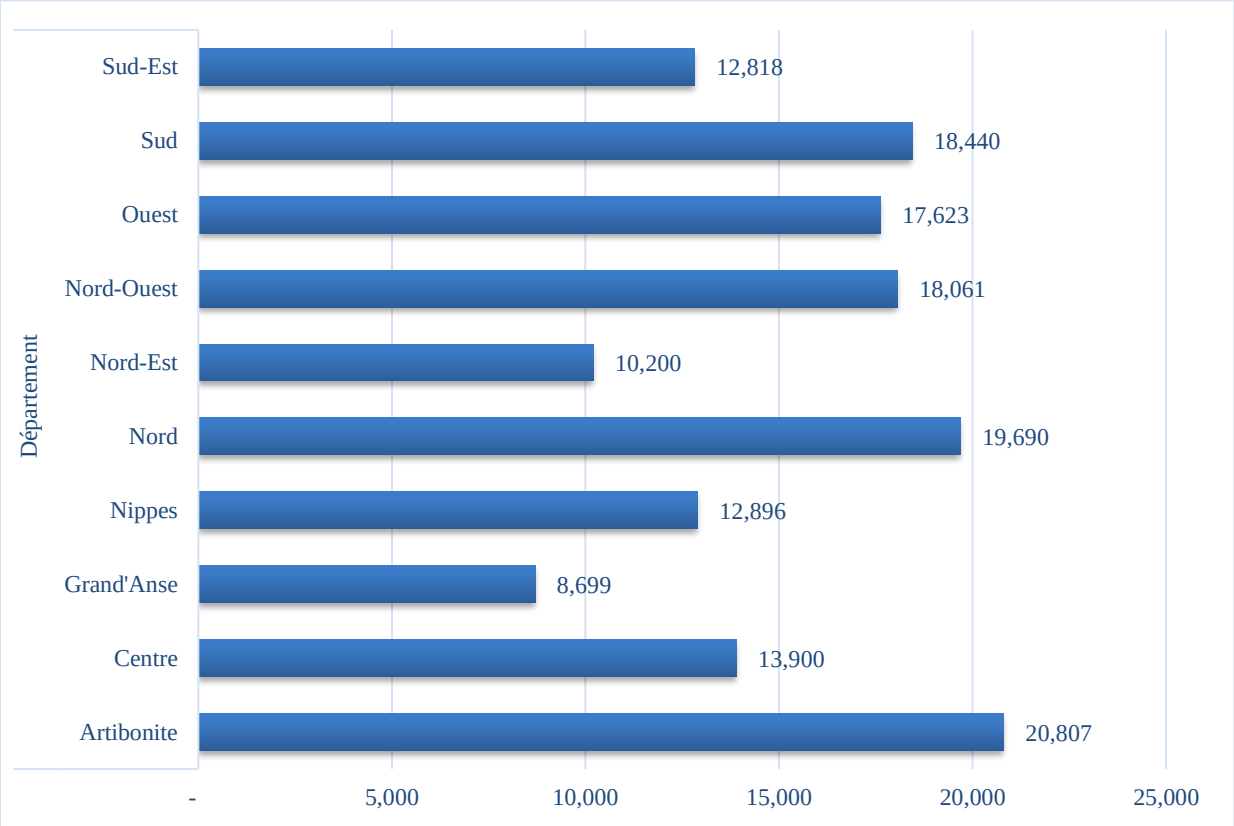

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

L’analyse par sexe indique que les dépenses alimentaires sont plus élevées dans les ménages dirigés par des hommes que dans ceux dirigés par des femmes. Comme indiqué sur la figure ci-après, le montant moyen des dépenses mensuelles des ménages dirigés par des hommes est supérieur à la moyenne nationale et inférieur pour les ménages ayant une femme comme chef.

Figure 38. Dépenses moyennes d'achat alimentaire par mois selon le sexe du chef de ménage

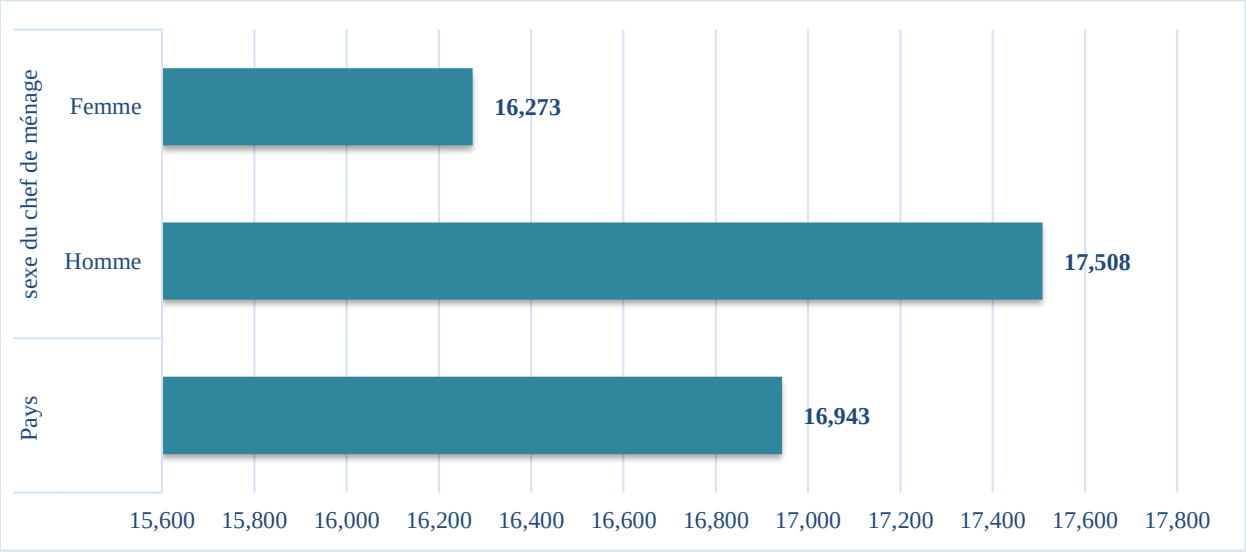

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Une analyse par milieu de résidence révèle que les dépenses alimentaires moyennes par mois sont plus élevées dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Comme on peut l'observer sur la figure suivante, le montant dépensé pour l'achat des aliments est de 28,732 HTG dans les zones urbaines des Cayes et de Jérémie et 17,251 HTG dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince contre 16,630 HTG en milieu rural qui est inférieur par rapport à la moyenne national.

Figure 39. Dépenses moyennes d'achat alimentaire selon la zone de résidence par mois

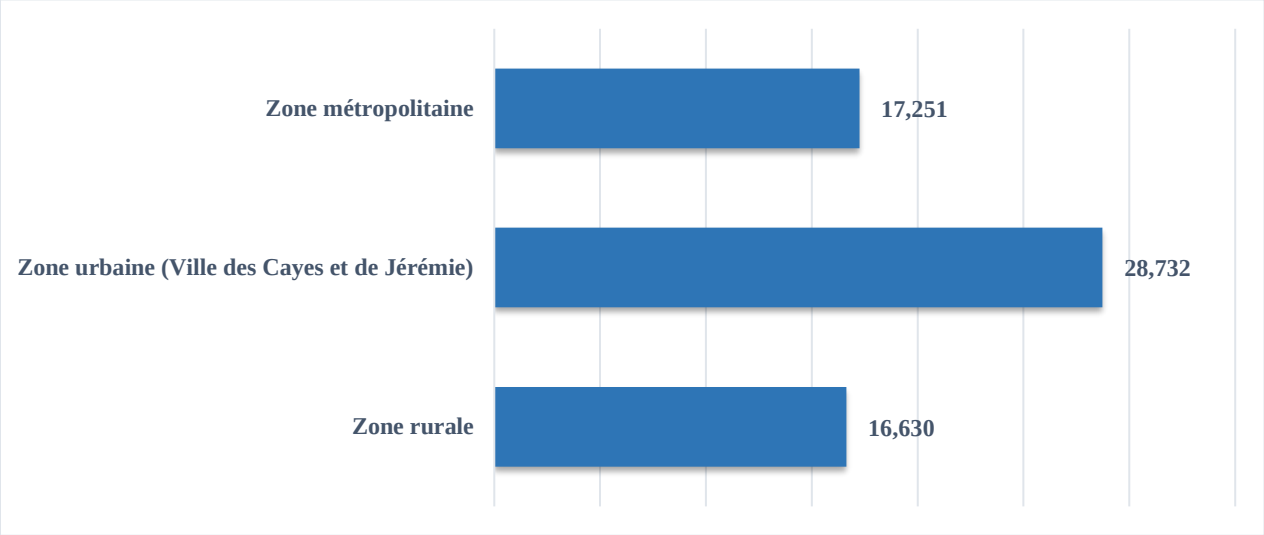

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.4.3- Dépenses moyennes non alimentaires mensuelles

Selon les données de l'ENSSAN 2022, le montant moyen des dépenses non alimentaires mensuelles à l'échelle nationale est de 17, 140 gourdes. L'analyse par département indique que les ménages de 4 départements ont un montant de dépenses non alimentaires supérieur à la moyenne nationale. Ce sont les départements de l'Ouest, du Nord, du Nord-est et de l'Artibonite.

Figure 40.Dépenses moyennes non alimentaire en gourdes par mois selon les départements

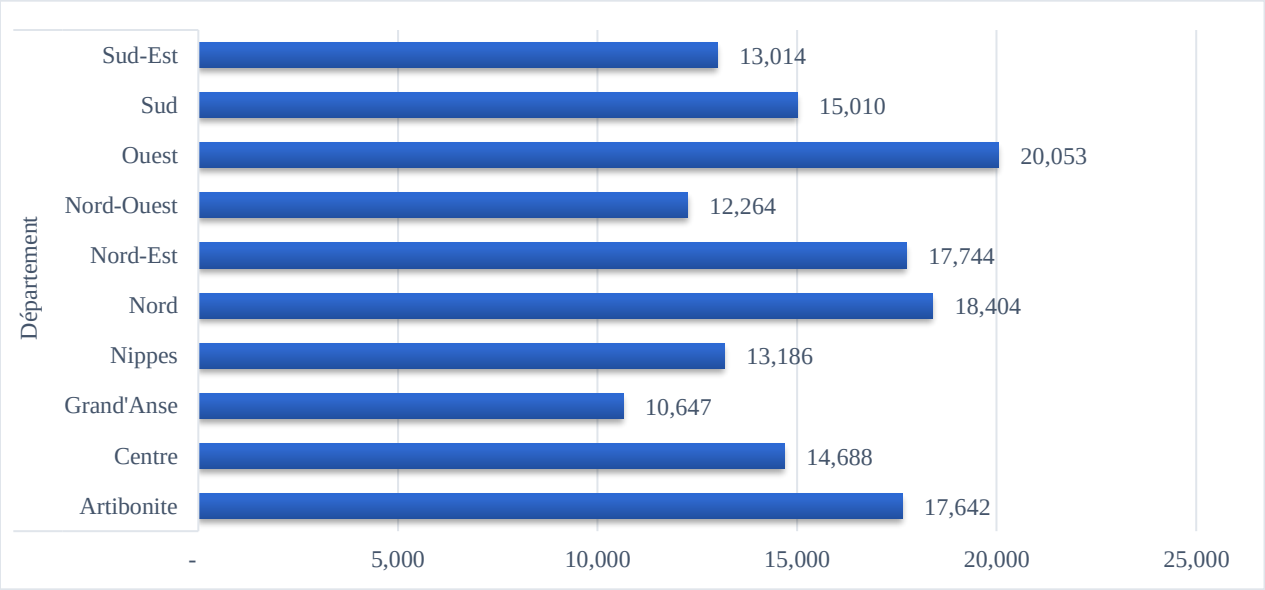

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Le département qui enregistre le montant des dépenses non alimentaires le plus élevé est le département de l'Ouest avec 20,053 HTG de dépenses non alimentaires moyenne par mois. Le plus faible montant des dépenses moyennes à l'achat de produits non alimentaires par mois est observé au niveau du département de la Grand'Anse (10,647 HTG). Ce montant est inférieur par rapport à la moyenne nationale.

Suivant le sexe du chef de ménage, l'analyse de la figure ci-dessous révèle que les dépenses non alimentaires moyennes effectuées par les ménages mensuellement sont plus élevées quand le chef de ménage est un homme. En effet, les dépenses non alimentaires d'un ménage dirigé par un homme s'élèvent à 18,648 HTG contre 15,352 HTG pour les ménages dirigés par une femme.

Figure 41. Dépenses moyenne d'achat non alimentaire par mois selon le sexe du chef de ménage

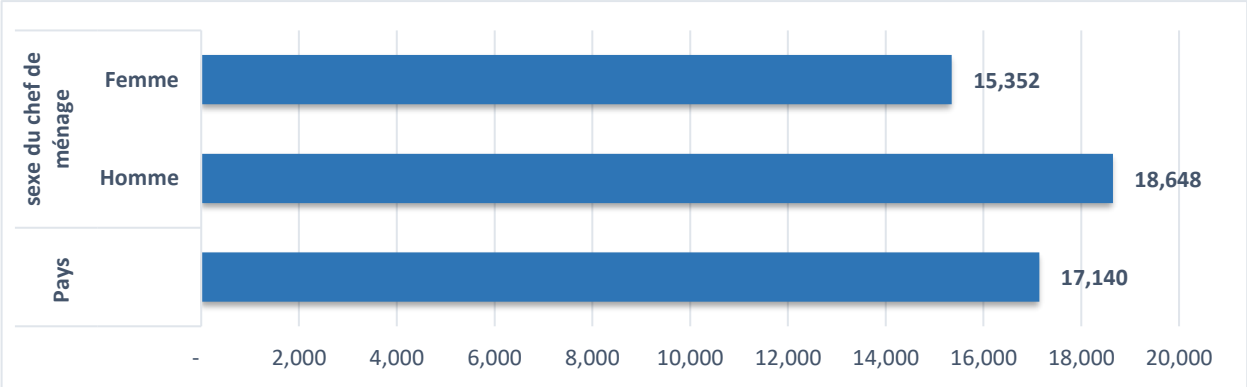

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Comme pour les dépenses alimentaires, les dépenses non alimentaires sont plus élevées pour les ménages qui vivent dans les zones urbaines que ceux qui vivent en milieu rural. En effet, comme

indiqué à la figure ci-dessous, le montant moyen total des dépenses non alimentaires dans les villes des Cayes et de Jérémie s'élève à 28,732 HTG et à 17,251 HTG dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince contre 16,630 HTG en milieu rural.

Figure 42. Dépenses moyenne d'achat non alimentaire par mois selon la zone de résidence

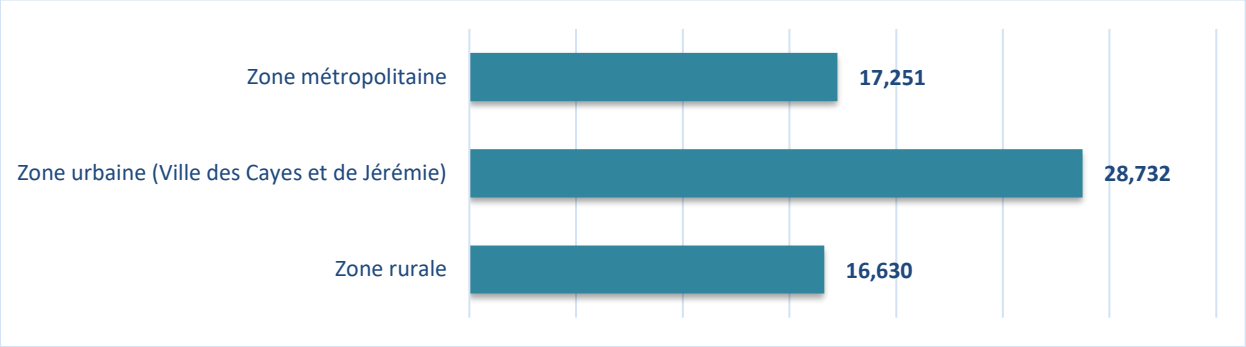

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.4.4- Les dettes accumulées durant les 12 derniers mois

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, le montant moyen des dettes accumulées s'élève à 34,139 HTG à l'échelle nationale. Les ménages les plus endettés se trouvent au niveau des départements du Nord, du Nord-Est avec respectivement un montant de dettes de 47,085 HTG et 43,520 HTG et les ménages les moins endettés s'observent au niveau des départements de la Grand'Anse et du Sud-est avec un montant moyen de dettes respectif de 19,008 HTG et de 26,665 HTG alors que pour les autres départements le montant des dettes est au moins 32,000 HTG, tel qu'indiqué dans la figure suivante.

Figure 43. Montant des dettes durant les 12 derniers mois par département (en Gourdes)

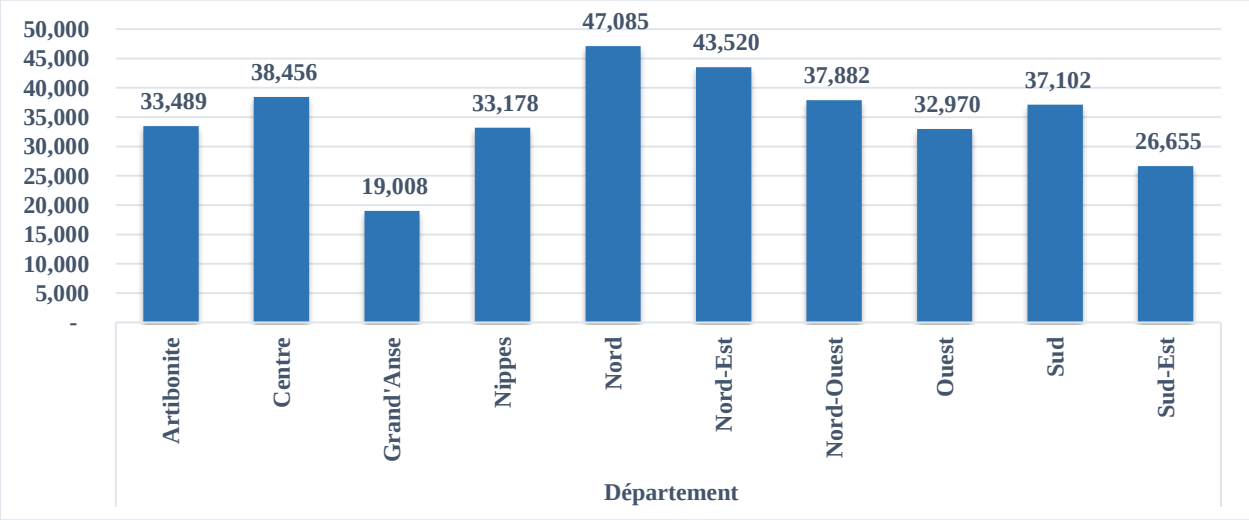

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

L'analyse des données relatives aux dettes par milieu de résidence montre que les dettes sont plus importantes dans les zones urbaines que dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et des zones rurales. En effet, tel qu'indiqué à la figure suivante, le montant des dettes au niveau des villes des Cayes et de Jérémie est de 54,391 HT alors qu'il est de 30,215 HTG dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et de 35,409 HTG dans les zones rurales. Contrairement au montant des dépenses qui étaient inférieures à la moyenne nationale en milieu rural, on constate que les dettes sont supérieures à la moyenne nationale en milieu rural.

Figure 44. Montant des dettes selon la zone de résidence (en Gourdes)

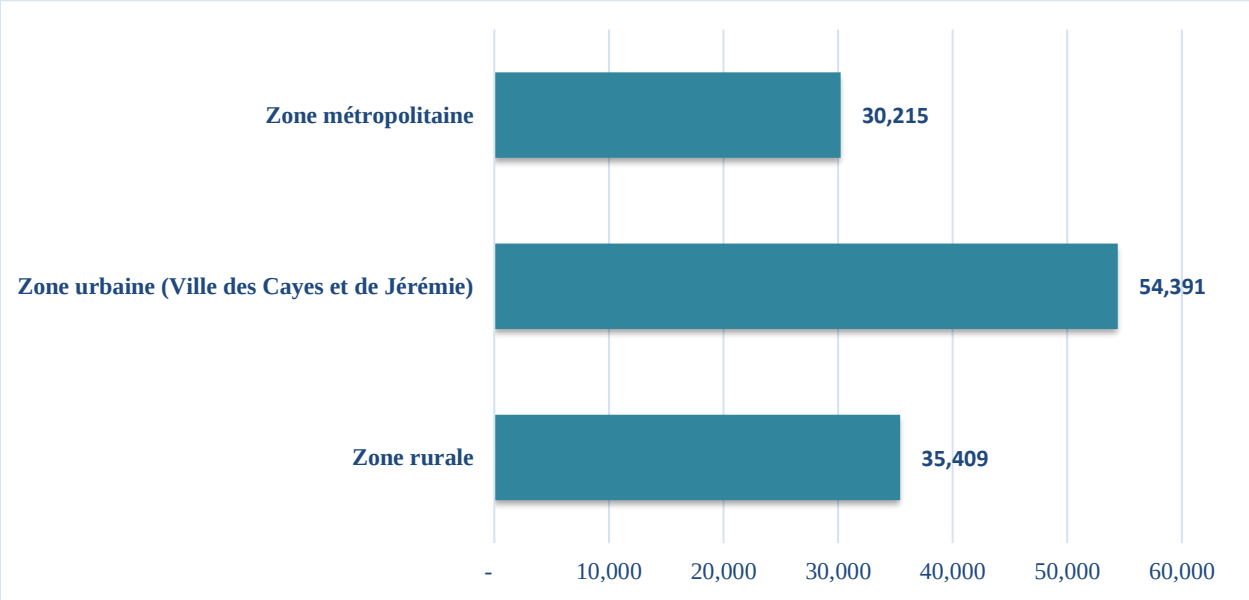

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- ***Pourcentage de ménage endetté***

La recurence des chocs, en plus d'affecter les moyens d'existence des ménages, les contraint à s'endetter pour pouvoir financer leurs dépenses. Il resort de l'enquête de l'ENSSAN 22, qu'environ 50 % des ménages dans les zones urbaines déclarent s'être endettés (emprunt ou achat à crédit). Les zones présentant des pourcentages des ménages endettés les plus élevés sont respectivement la zone de Port-au-Prince (61.8%), de la Croix-des-Bouquets (54.8%) et de Pétion-Ville (51.1%).

Figure 45. Proportion de ménage se déclarant endettés pour faire aux chocs subit dans les zones urbaines

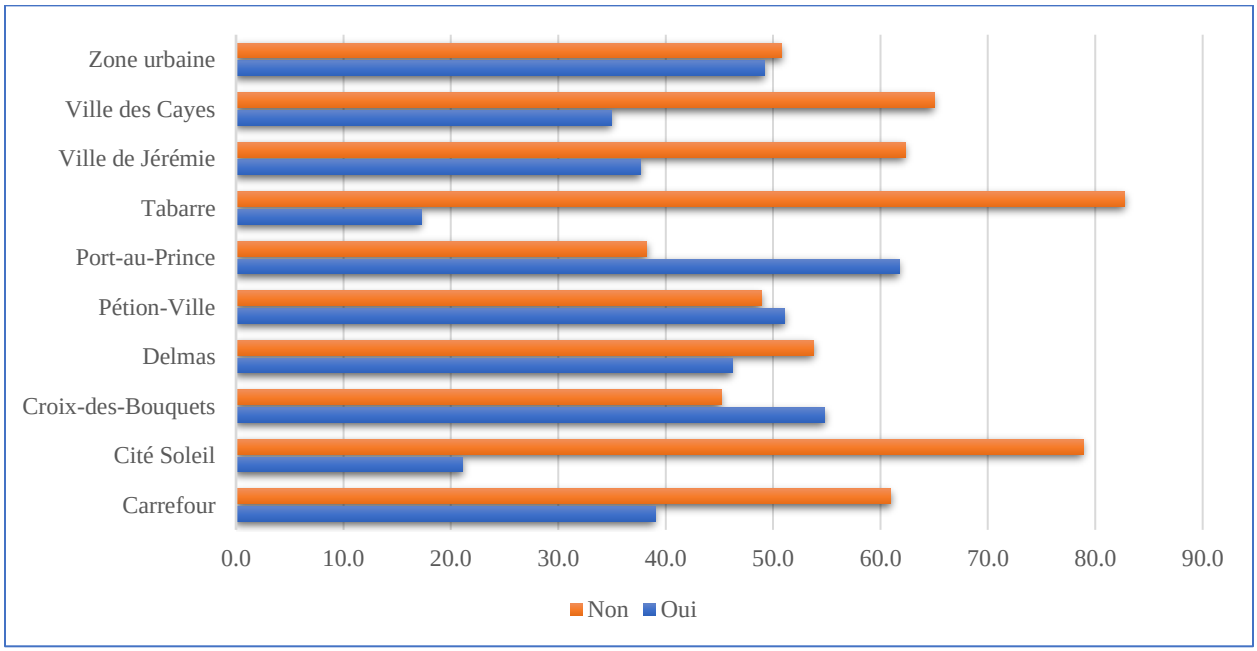

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Au nvieau des zones rurales, 52.7 % des ménages déclarent s'être endettés (emprunt ou achat à crédit) pour faire face à un evenement négatif. Les zones présentant des pourcentages des ménages endettés les plus élevés sont respectivement la zone de Grand'Anse HT08 (87.8%) , Nord-Est HT02-HT03 (73.3%) et de Haut plateau (72.4%).

*Figure 46. **Proportion de ménage se déclarant endettés pour faire aux chocs subit dans les zones rurales***

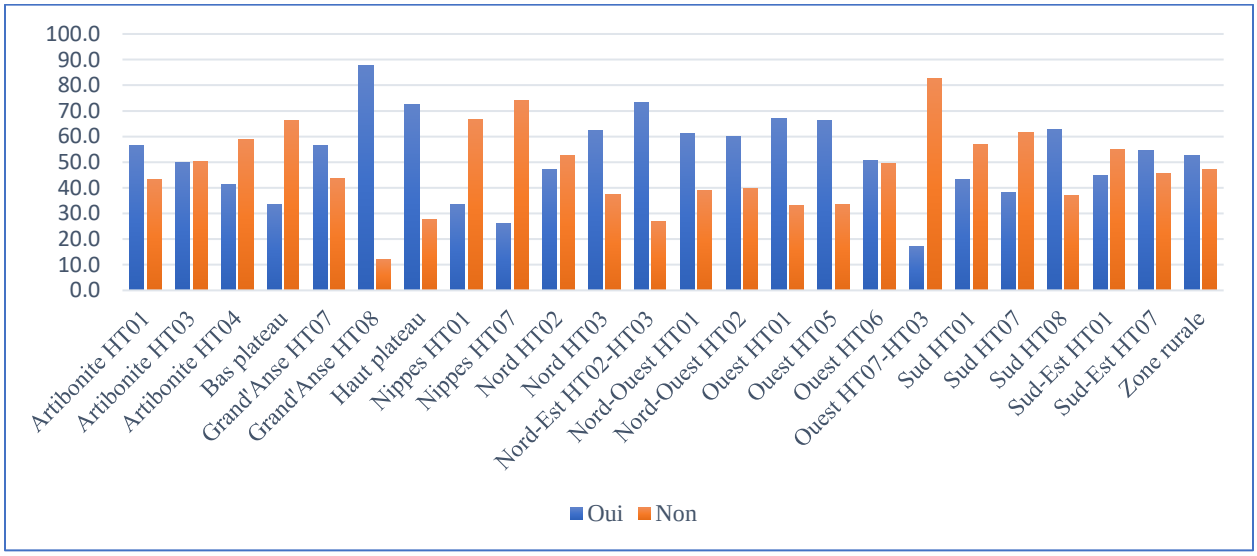

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.5- Accès au Crédit et épargne

Les informations relatives à l'accès au crédit des ménages au cours des 12 derniers mois démontrent que la grande majorité des enquêtés, soit 90 %, ont répondu à l'affirmative.

Figure 47. Pourcentage de ménage ayant accès ou pas au crédit au cours des 12 derniers mois

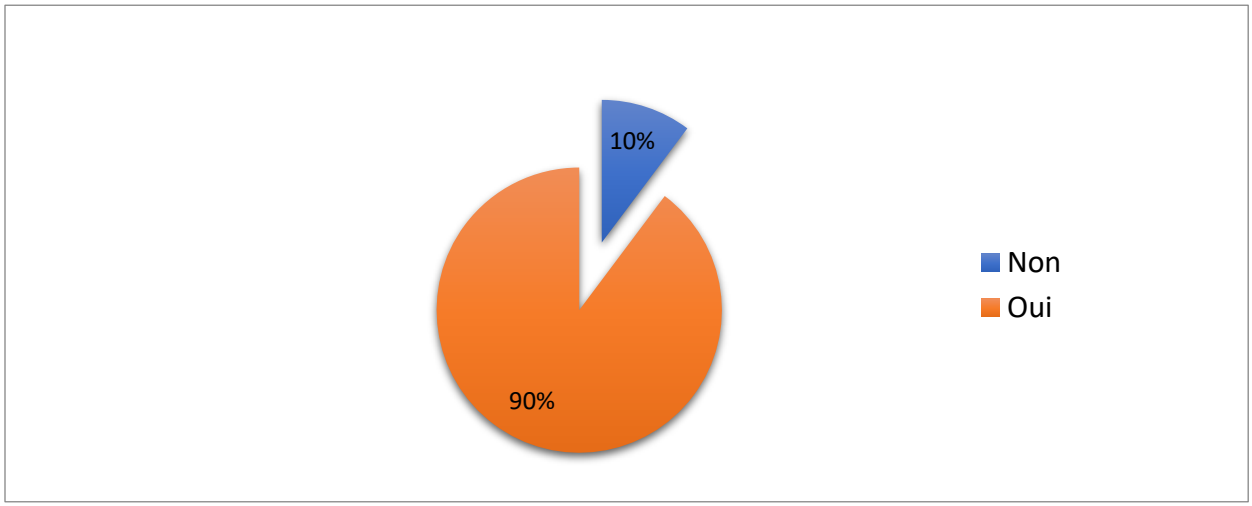

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Le crédit est un élément fondamental dans l'accès aux biens et services. Il permet aux ménages de continuer à consommer des biens et services en absences des ressources nécessaires. A part quelques exceptions (Artibonite HT03, Nord-Ouest HT02, Tabarre) les pourcentages de ménages ayant déclaré avoir eu accès au crédit varient entre 71 % à 97.5 %.

Figure 48. Pourcentage de ménage ayant accès au crédit durant les 12 derniers mois par ZME

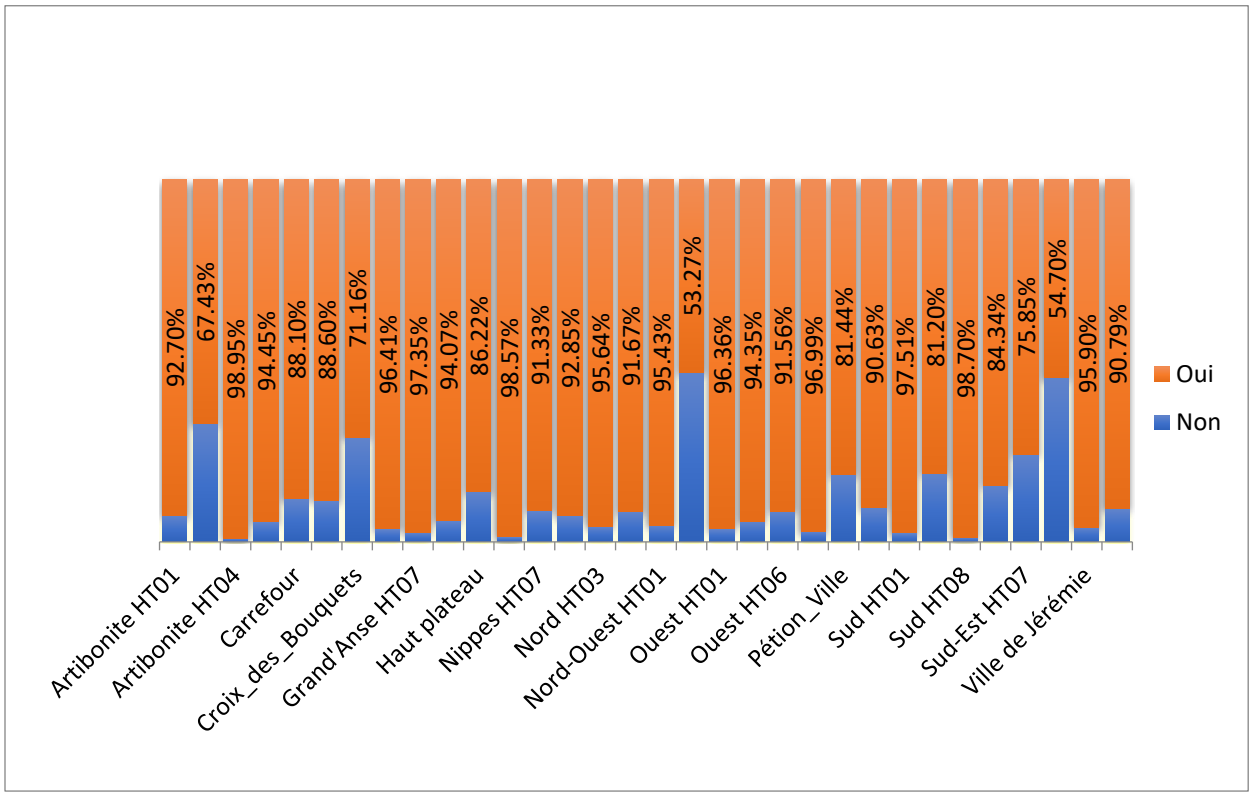

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.5.1- Principales sources de crédit

S'il est vrai que la grande majorité des ménages ont déclaré avoir eu accès aux crédits au cours des 12 derniers mois, il est néanmoins important de signaler que cette accessibilité n'est pas synonyme d'inclusion financière à l'échelle du pays.

Les sources de crédit les plus importantes proviennent du secteur informel, de l'entraide et de solidarité entre les membres de familles et des communautés. Les crédits accordés par des amis, famille, commerçant local représentent 77 % alors que les crédits accordés par les institutions financières formelles (Banques, Coopératives, Caisse populaire) ne touchent que 23 % des ménages.

Nous sommes donc encore loin de l'inclusion financière vue le faible niveau de pénétration des services bancaires à travers le pays. L'accès aux services financiers bancaires demeure un privilège réservé surtout aux ménages urbains.

Figure 49. Les principales sources de crédit Durant les 12 derniers mois

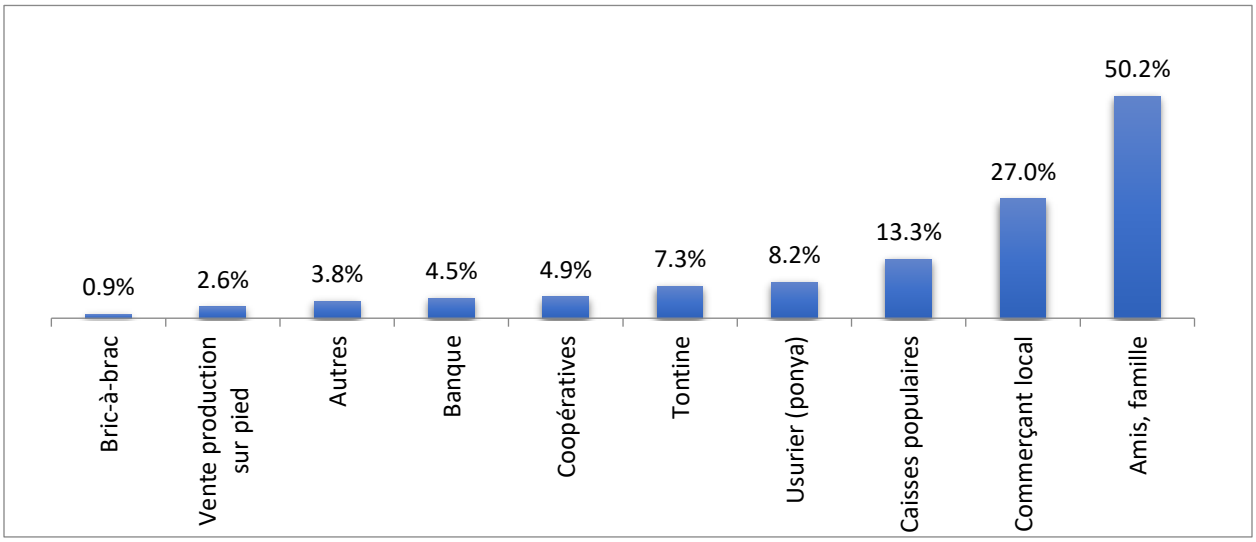

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.5.2-Montant mensuel moyen de crédit par zone de moyens d'existence et épargne

Les montants de crédit sollicités et obtenus par ménages sont relativement faibles. Il est de 34, 179 gourdes en moyenne au niveau national. Par zone de moyens d'existence, le montant de crédit est plus au moins centré autour de la moyenne.

Sur les 32 zones d'analyse, seulement onze ont un montant de crédit supérieur à 35,000 gourdes. Ceci signifie que les crédits obtenus ne sont pas alloués aux activités productives d'envergure, mais plutôt pour la consommation et pour les activités de subsistance.

Figure 50. Montant moyen des crédits par zone de moyen d'existence (en Gourdes)

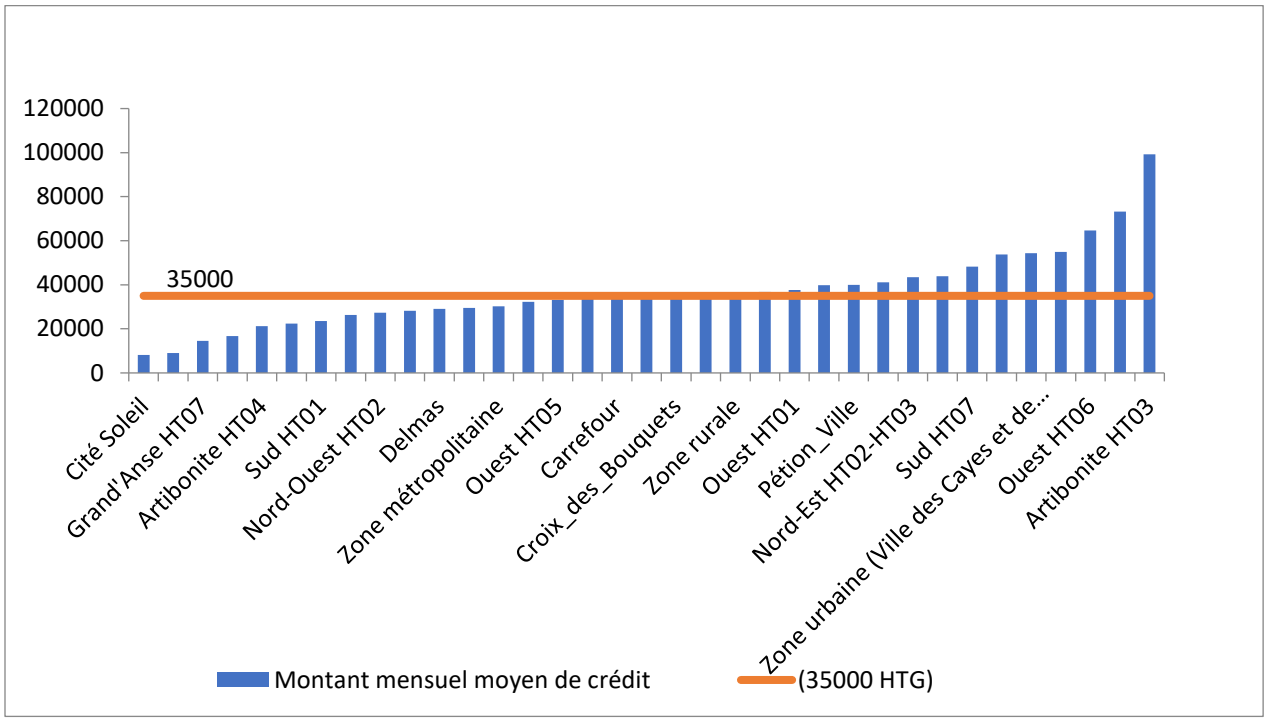

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

La grande majorité des ménages n'ont pas eu la possibilité d'épargner au cours des 12 derniers mois. Seulement un ménage sur cinq a déclaré avoir eu l'opportunité d'épargner.

Figure 51. Pourcentage des ménages ayant épargné durant les 12 derniers mois

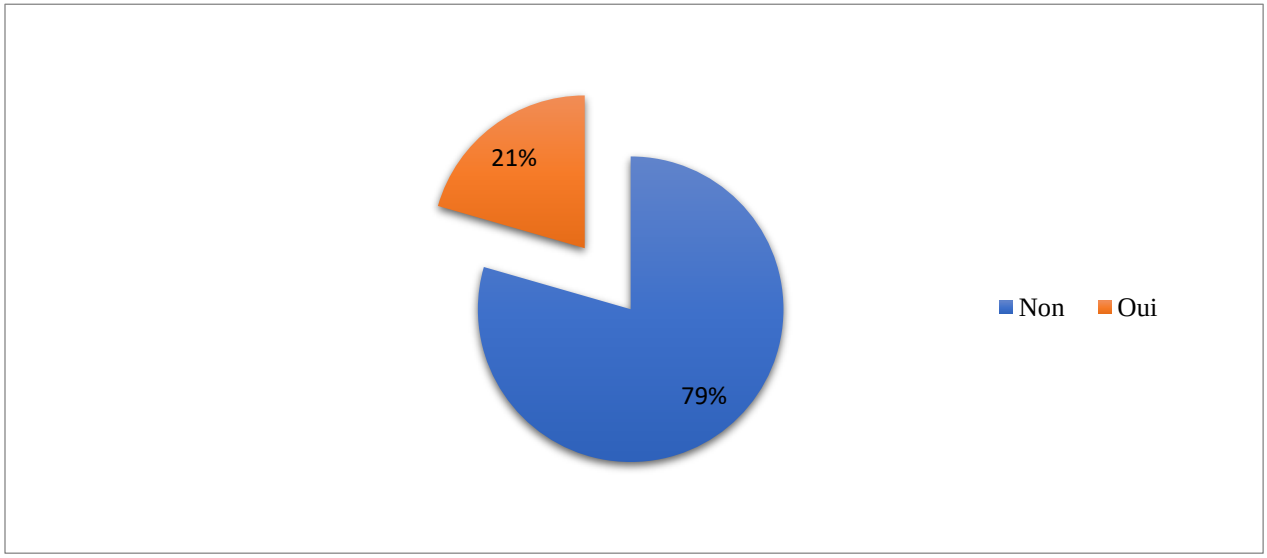

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Même en absence d'un test statistique, en visualisant les données, il apparait que l'accès aux crédits n'influence pas le niveau de sécurité alimentaire des ménages selon le croisement avec le CARI. En fait, les crédits auxquels les ménages ont accès ne sont pas destinés à des activités productives mais plutôt à la consommation.

Tableau 8. Pourcentage de ménage ayant reçu un crédit selon les stratégies d'adaptations

Type de stratégie	NON	OUI
Aucune stratégie	11.7	88.3
Stratégie de stress	7.0	93.0
Sratégie de crise	11.0	89.0
Stratégie d'urgence	10.9	89.1

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.6- Chocs, besoins prioritaires et perspectives des ménages pour les 6 prochains mois

La présente section a pour objectif de présenter les chocs, les besoins prioritaires et les perspectives des ménages selon leurs compréhensions de leurs situations de sécurité alimentaire pour les 6 prochains mois à partir de la date de l'enquête ENSSAN (septembre 2022).

3.6.1- Besoins prioritaires des ménages dans les zones urbaines et rurales

Parmi les besoins prioritaires des ménages (voir figure 52) dans les six prochains mois à compter de la date de l'enquête, l'accès à la nourriture (86%) est placé en premier plan en raison de l'inflation grandissante et de la situation sociopolitique suivi de l'appui aux activités génératrices de revenu (AGR).

Figure 52. Répartition des ménages en pourcentage selon les besoins prioritaires pour les six prochains mois dans les zones urbaines

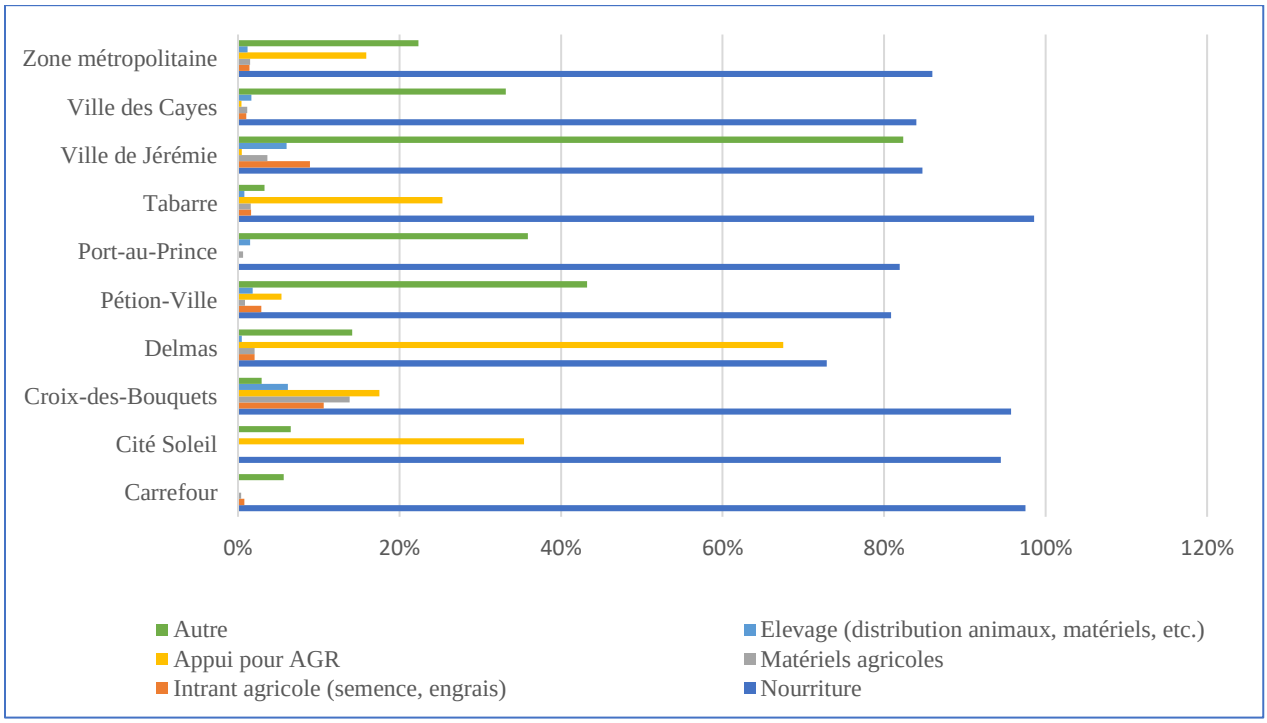

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

D'après les résultats de l'ENSSAN 2022, les zones urbaines où les ménages ont connu le plus de difficultés à accéder à la nourriture sont entre autres, les communes de Tabarre (99 %), de Carrefour (98 %), de la Croix des Bouquets (96 %) et de Cite soleil (94 %). Le deuxième besoin prioritaire des ménages est l'appui aux activités génératrices de revenus (AGR). La plus grande portion de ménages ayant déclaré avoir besoin d'un appui aux activités génératrices de revenus est observée au niveau des zones de Delmas, de Cité soleil et de Tabarre avec des pourcentages respectifs de 68 %, 35% et 25%. L'élevage, les intrants agricoles, les matériels agricoles sont les trois autres besoins déclarés par les ménages dans les zones urbaines avec une proportion très faible.

Au niveau des zones rurales de même que les zones urbaines, l'accès à la nourriture (87 %) demeure toujours le premier besoin prioritaire identifié par les ménages, en deuxième position vient l'accès aux intrants agricoles (35%) suivi de l'appui en élevage (29%). Les zones de moyens d'existence ayant présenté les plus forts pourcentages de besoins en termes d'accès à la nourriture sont respectivement le Nord-Ouest HT01 (98%), l'Ouest HT05 (97%), l'Ouest HT07 (96%) et le Nord HT03 (94%). En ce qui concerne l'accès aux intrants agricoles, les plus forts besoins sont identifiés au niveau des zones de moyens d'existence de l'Ouest HT06 (71%), de l'Artibonite HT04 (62%) et de la Grand'Anse HT08 (57%). (Voir la figure 53)

Figure 53. Répartition des ménages en pourcentage selon les besoins prioritaires pour les six prochains mois dans les zones rurales

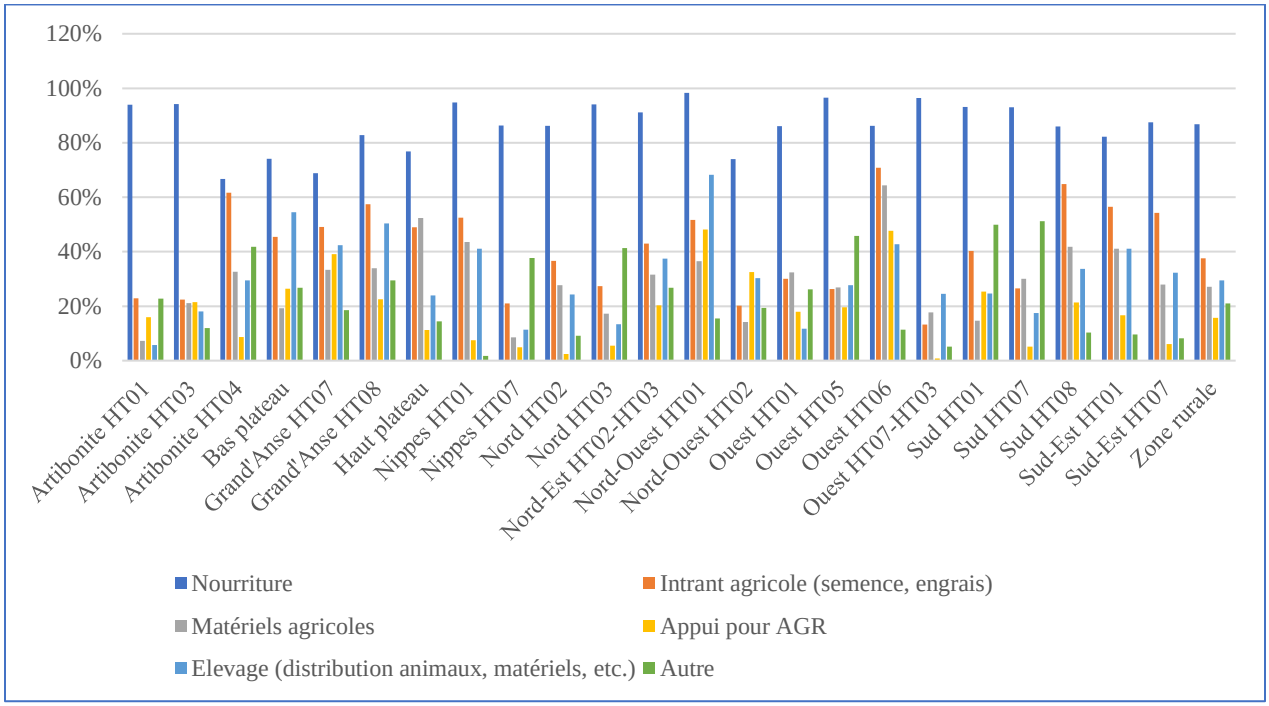

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.6.2- Pourcentage des ménages selon les perspectives de la sécurité alimentaire

A la question de savoir comment va évoluer la situation de la sécurité alimentaire des ménages dans les 6 prochains mois, en moyenne dans les zones urbaines, les informations obtenues révèlent que plus de 44% des personnes interrogées pensent que la situation va s'empirer ; 20.8% d'entre eux pensent que la situation va rester la même. Pour 14.1% de ces répondants, la situation va s'améliorer tandis que 20.4% n'ont pas d'avis sur la question.

Les plus fortes proportions des ménages urbains qui pensent que leur situation va s'empirer s'observent respectivement à la Croix- des- Bouquets (63.2%), à Cité Soleil (58.9%) et à Carrefour (55.3%). Les plus fortes proportions de ménages estimant que la situation va rester la même sont observées aux niveaux des zones urbaines de Carrefour (36.9%), de Pétion-Ville (29.8%), de Croix-des-Bouquets (29.2%) et de Delmas (26.1%). Les plus fortes proportions des ménages attendant une amélioration de leur situation sont observées respectivement aux niveaux de Delmas (30.1%) et de la Ville des Cayes (29.7%). (Voir figure 54).

Figure 54. Perspectives de sécurité alimentaires pour les six prochains mois dans les zones urbaines

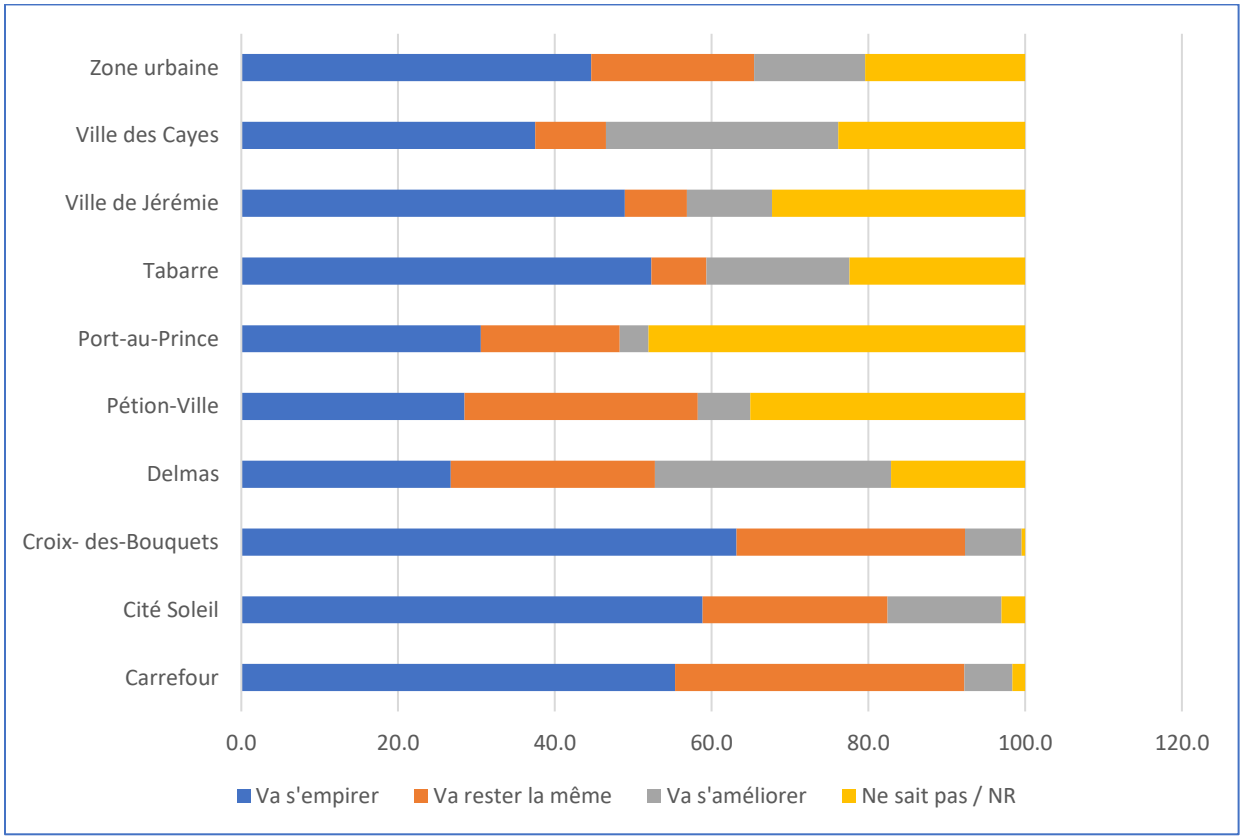

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

En ce qui concerne les zones rurales, 43.6% des personnes interrogées pensent que la situation va s'empirer, 14.8 % pensent que la situation va rester la même. Pour 13.4% de ces répondants, la situation va s'améliorer tandis que 28.1% n'ont pas d'avis sur la question.

Les plus fortes proportions de ménages rurales qui pensent que leur situation va s'empirer s'observent respectivement dans la Grand'Anse HT08 (84.3%), l'Artibonite HT03 (81.1%), le Sud HT07 (69.4%) et le Sud HT08 (68.9%). Les plus fortes proportions de ménages estimant que la situation va rester la même sont observées aux niveaux des zones rurales des Nippes HT01 (45.8%), de l'Ouest HT05 (27.0 %) et de l'Ouest HT06 (25.8%). Les plus fortes proportions de ménages attendant une amélioration de leur situation sont observées respectivement aux niveaux de l'Artibonite HT01 (30.8%) et du Nord-Ouest HT01(30.1%). (Voir figure 55).

Figure 55. Perspectives de sécurité alimentaires pour les six prochains mois dans les zones rurales

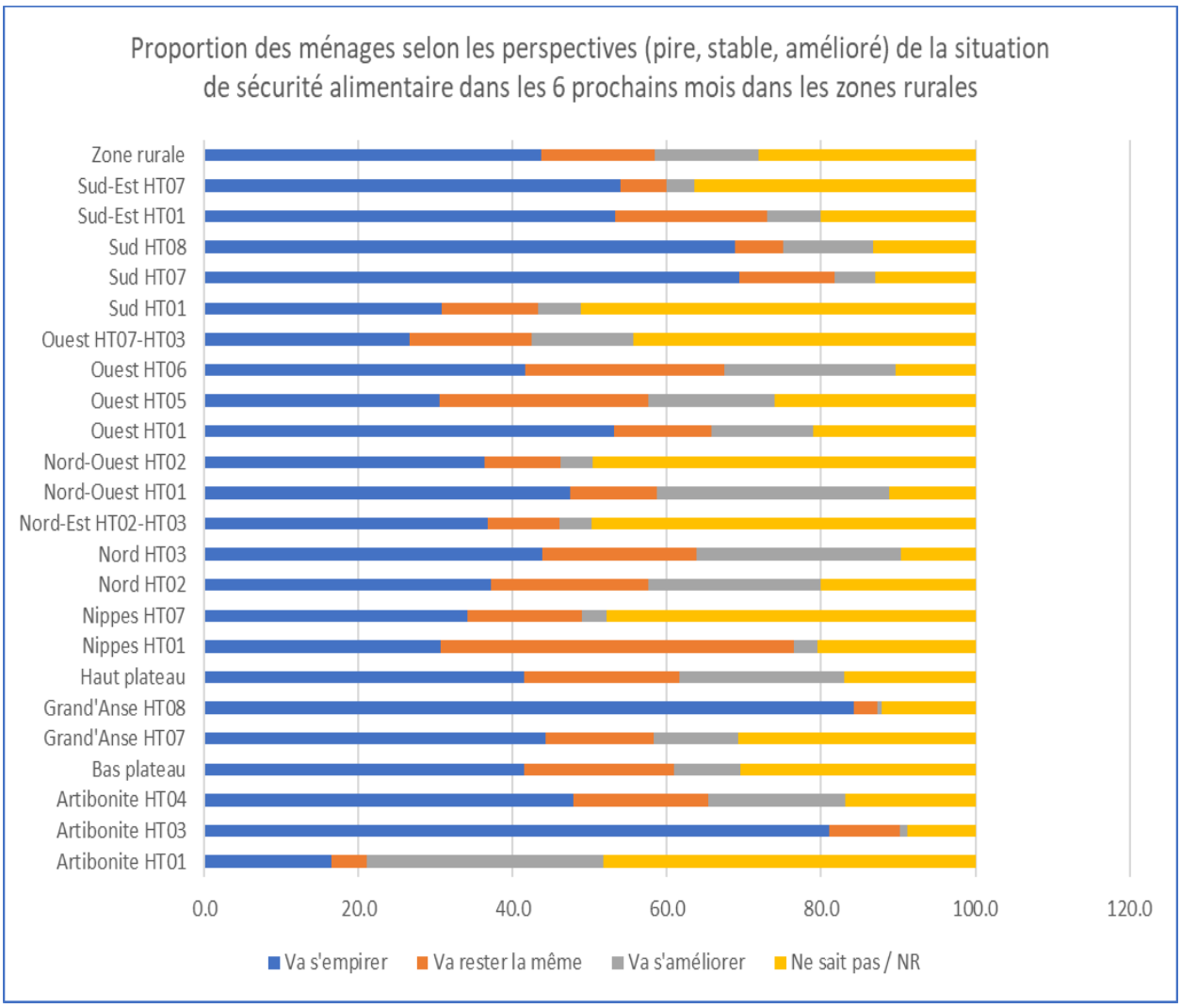

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.6.3-Préférence des ménages pour une assistance alimentaire dans les zones urbaines et rurales

Dans les zones urbaines, en ce qui concerne l'assistance alimentaire, si les ménages enquêtés étaient ciblés par la suite, ils préféreraient majoritairement recevoir une assistance mixte, composée d'une distribution monétaire en cash (79.7%), d'une distribution alimentaire

représentant 12.7% des ménages et 7.6% préfèreraient recevoir des bons d'achats. Les plus forts pourcentages des ménages qui s'intéressent à une distribution monétaire en cash se retrouvent au niveau de la Ville des Cayes (98.2%), de Delmas (94.2%) et de la Ville de Jérémie (93.5%).

Figure 56.Préférence de modalité de réception de l'aide humanitaire dans les zones urbaines

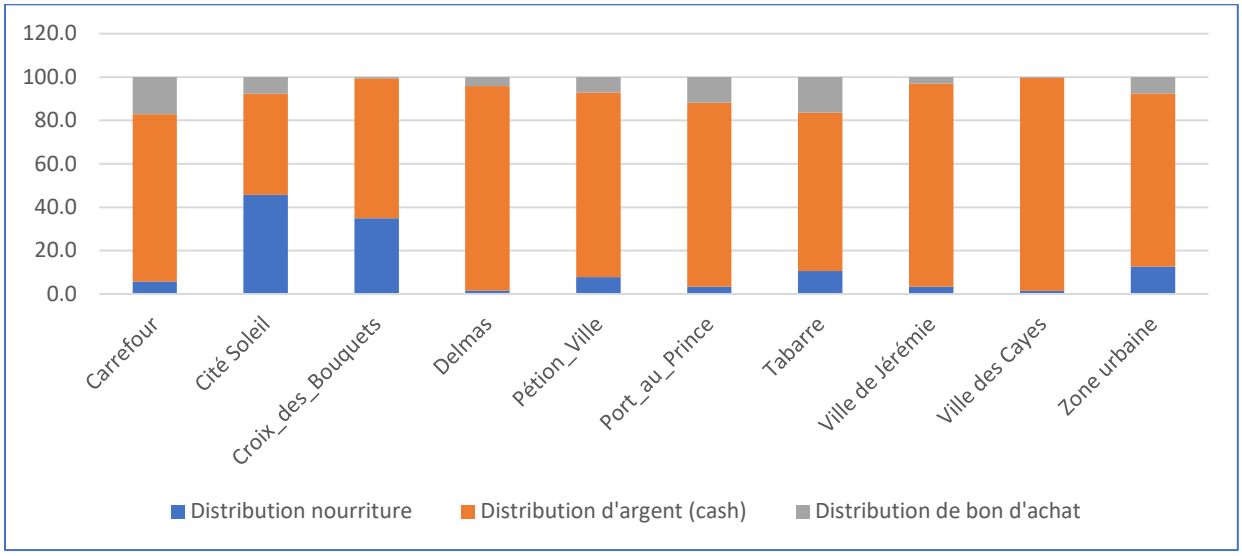

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Dans les zones rurales, de même que dans le milieu urbain, les ménages préféreraient majoritairement recevoir une assistance mixte, composée d'une distribution monétaire en cash 79.4%, d'une distribution alimentaire représentant 14.6% des ménages et 6.6% préfèreraient recevoir des bons d'achats. Les plus forts pourcentages des ménages qui s'intéressent à une distribution monétaire en cash se retrouvent au niveau du Bas plateau (98.1%), des Nippes HT01 (97.9%), du Nord-Est HT02 (95.7%), de la Grand'Anse HT07 (92.2%), de la Grand'Anse HT08 (91.1%) et du Haut plateau (90.8%).

Figure 57. Préférence de modalité de réception de l'aide humanitaire dans les zones rurales

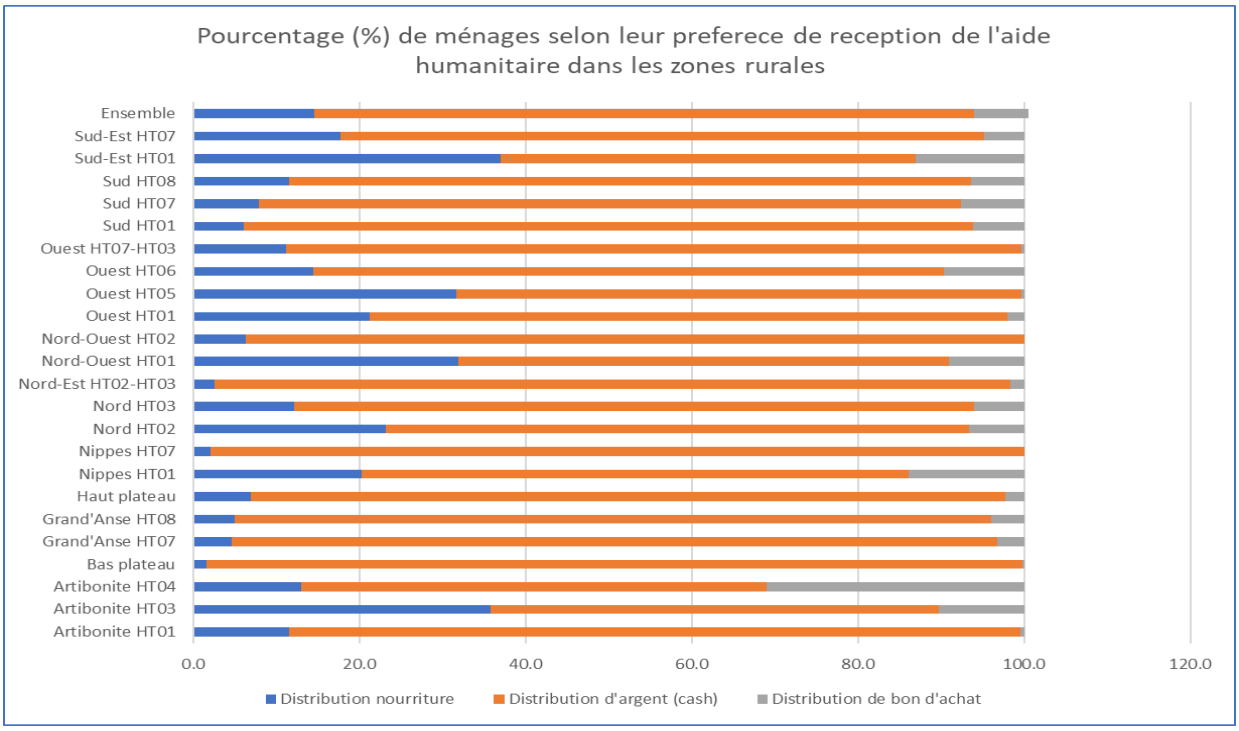

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.6.4- Chocs subis par les ménages au niveau des zones urbaines et rurales

Les chocs ont un impact néfaste sur l'évolution des moyens d'existence des ménages. Dans le cas de cette enquête de suivi, les ménages ont identifié les principaux chocs qu'ils ont subi. Dans l'ensemble, la réduction des performances de la production agricole, la persistance de l'insécurité et conflits entre les gangs armés et la maladie d'un ou plusieurs membres du ménage sont les principaux chocs affectant les ménages.

L'analyse du graphique ci-dessous pour la zone urbaine montre **l'impact de la situation sécuritaire** sur les ménages. Donc, elle nous permet de constater que :

- 66% des ménages affirment qu'ils ont été affectés par l'augmentation du coût du transport ce qui ont des impacts sur la situation de la sécurité alimentaire ;
- 49% des ménages affirment avoir eu des difficultés d'accès au marché pour s'approvisionner en biens alimentaires de base ;
- 37% des ménages ont déclaré avoir été affectés par la diminution de la vente et une réduction de 22% de bénéfice ;
- 31% des ménages ont déclaré avoir eu des difficultés d'accès aux services de base (santé, éducation).

Figure 58. Impact de la situation d'insécurité sur les ménages dans les zones urbaines

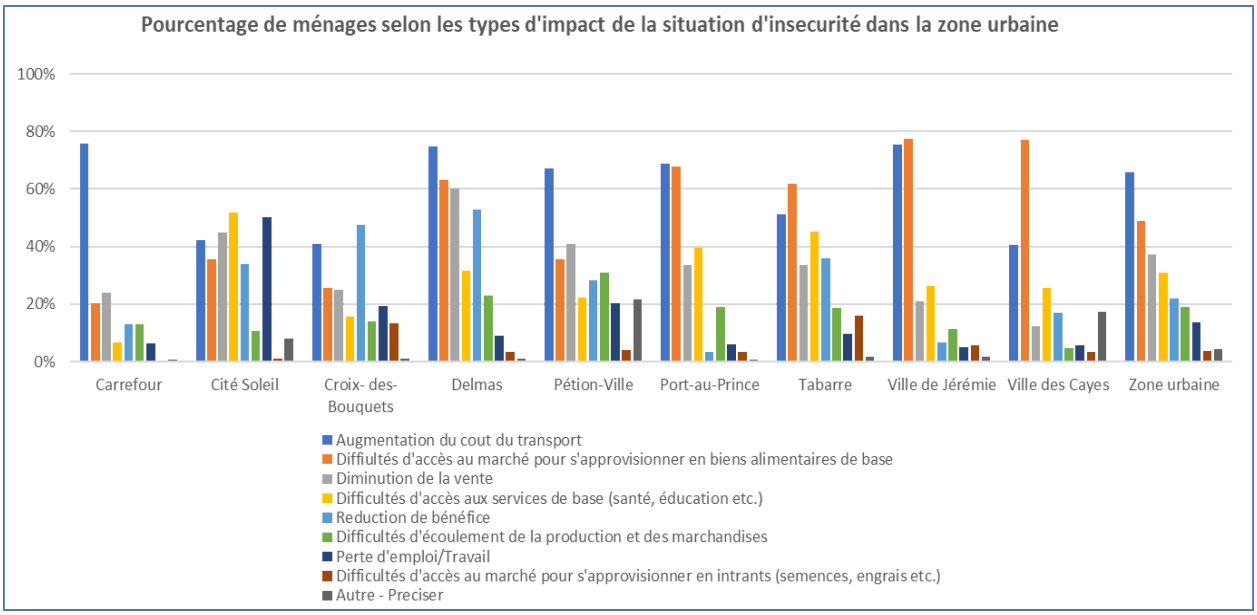

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Pour ceux qui concernent les zones rurales :

- 55% des ménages affirment qu'ils ont été affectés par l'augmentation du coût du transport, ce qui a des impacts sur la situation de la sécurité alimentaire ;
- 45% des ménages affirment avoir eu des difficultés d'accès au marché pour s'approvisionner en biens alimentaires de base ;
- 31% des ménages ont déclaré avoir eu des difficultés d'écoulement de la production et des marchandises ;
- 26% des ménages ont déclaré avoir été affectés par la diminution de la vente et une réduction de 23% de bénéfice ;
- 20% des ménages ont déclaré avoir eu des difficultés d'accès au marché pour s'approvisionner en intrants (semences, engrais etc.).

Figure 59. Impact de la situation d'insécurité sur les ménages dans les zones rurales

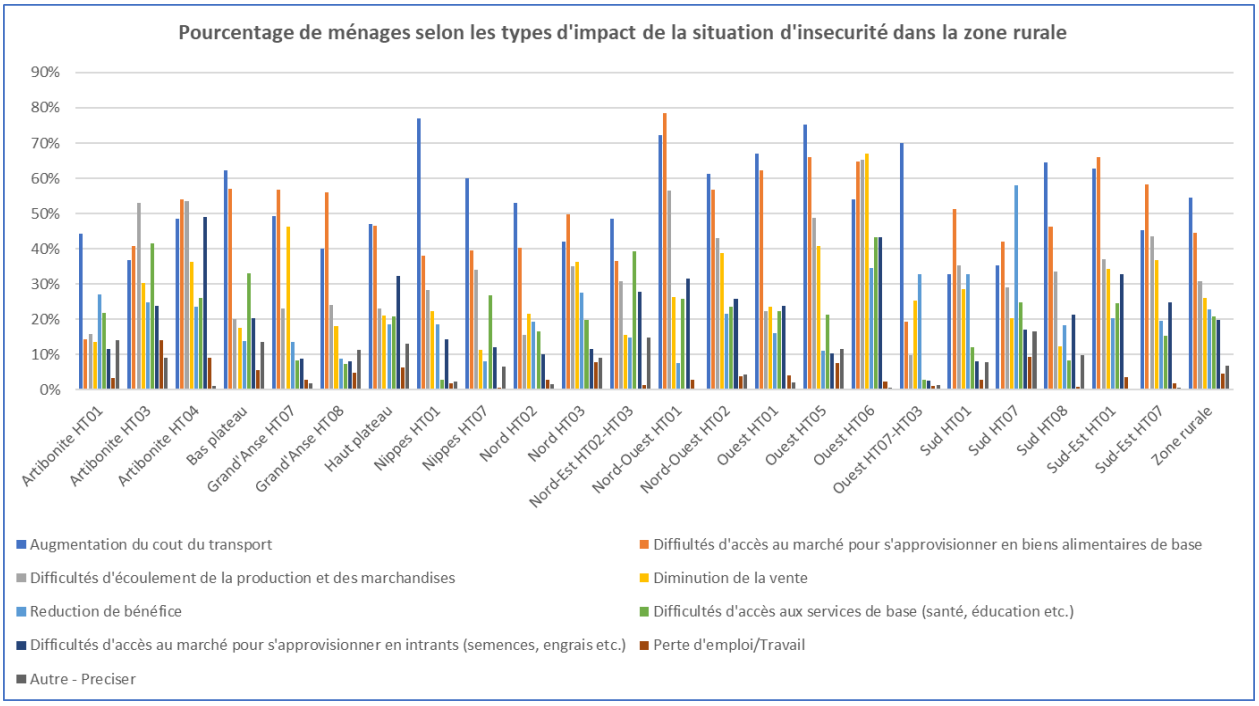

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Au niveau des zones urbaines, durant les six (6) derniers mois précédant l'enquête, 86% des ménages ont déclaré avoir subi des chocs liés à l'insécurité et ou conflit entre groupes armés, 82% des ménages ont fait mention de la hausse de prix des produits alimentaires et 23% des ménages ont déclaré avoir eu un membre ayant été frappé par une maladie et ou un accident. Voir figure ci-dessous.

Figure 60. Pourcentage des ménages ayant subi des chocs durant les 6 derniers mois dans les zones urbaines

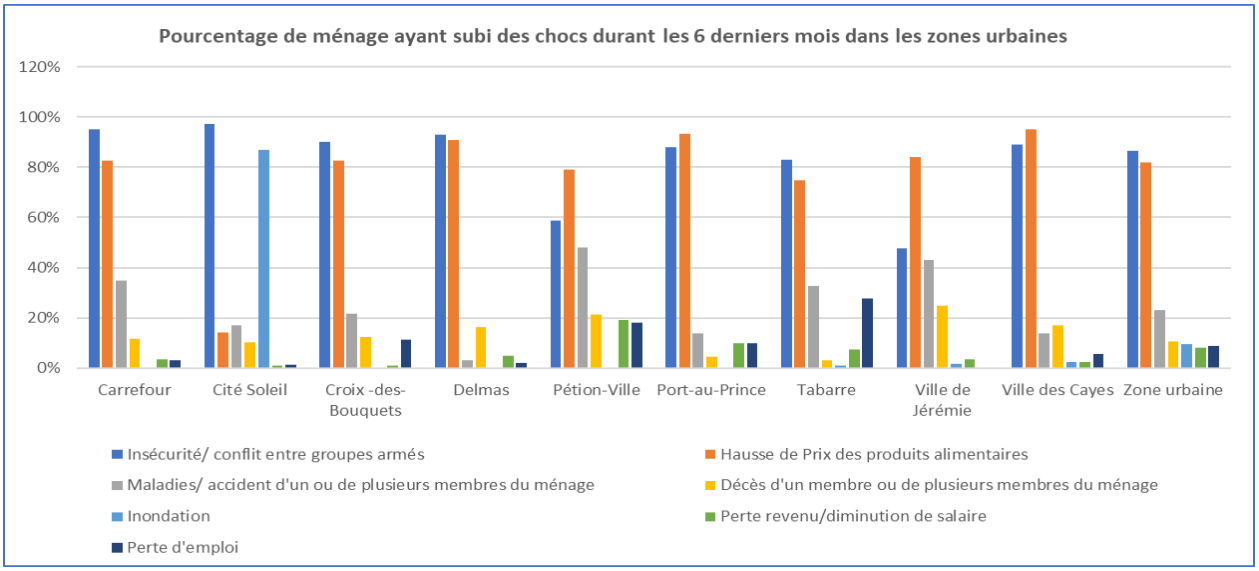

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Il ressort de la figure ci-dessous que 66% des ménages ont déclaré avoir subi des chocs liés à la hausse de prix des produits alimentaires au niveau des zones rurales, durant les six (6) derniers

mois précédant l'enquête, 60% des ménages ont fait mention de la sécheresse et/ou du manque de pluie et 28% des ménages ont déclaré avoir été affectés par l'augmentation des prix d'intrants agricoles.

Figure 61. Pourcentage des ménages ayant subi des chocs durant les 6 derniers mois dans les zones urbaines

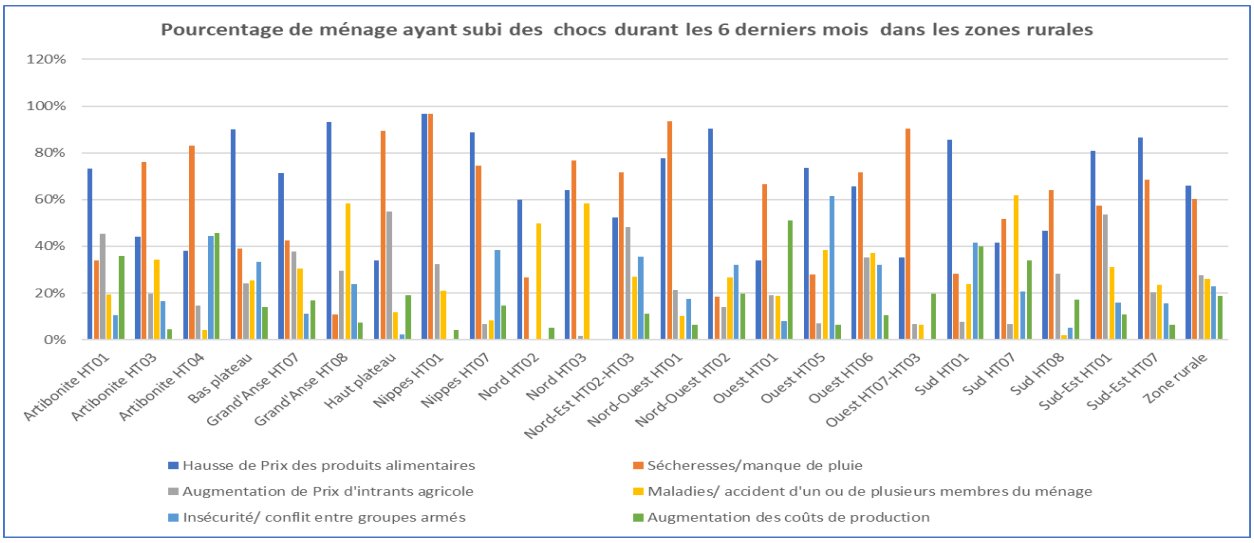

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.7- Accès à l'eau et assainissement

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est d'une importance capitale pour mener une vie saine et active et cela fait partie des objectifs de développement durable. En Haïti, tout comme dans les autres pays du tiers monde, des problèmes liés à une mauvaise utilisation de l'eau et aux manques d'infrastructures d'assainissement causent souvent de graves maladies menant des fois à la perte en vie humaine.

Les zones urbaines du pays n'ont pas totalement échappé à ces difficultés. Selon les résultats de l'ENSSAN 2022, environ 16 % des ménages vivant dans des quartiers pauvres et très pauvres des zones urbaines du pays n'ont pas accès à des sources d'eau protégées. Parmi les zones les plus affectées par ce problème, la commune de Cité Soleil ou des cas de décès sont enregistrés suite à la recrudescence du choléra en Haïti depuis quelques mois, a le taux le plus élevé des ménages n'ayant pas accès á des sources d'eau protégées, soit 55.5%, suivi de Delmas (32%), puis Carrefour (23%). Cela est confirmé par le MSPP qui a sonné la sonnette d'alarme suite à la détection de certains cas de décès à Brooklyn (Cité Soleil), et à Savane Pistache/Decayette (Port-au-Prince).

Figure 62. Pourcentage des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson dans les zones urbaines

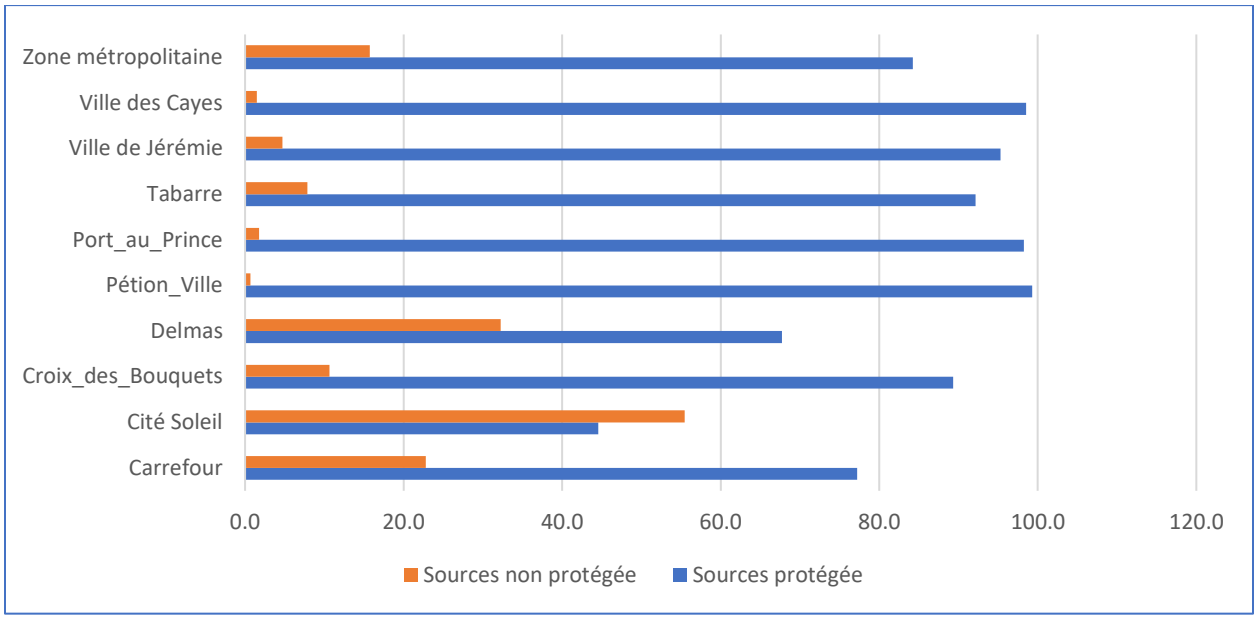

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Malgré des efforts consentis par les autorités du pays, à travers la Direction Nationale d'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) dans le captage et la distribution d'eau, 20% de la population des zones rurales n'a pas accès à une source d'eau protégée (voir figure 63). Ce qui constitue un problème majeur tenant compte de l'importance de l'eau dans la vie humaine. Parmi les ménages les plus affectés, environ 50% se trouvent dans la zone de Grand'Anse HT07, qui se situe le long de la côte du département. L'Ouest HT06 est la deuxième zone de moyen d'existence ayant le plus fort pourcentage de ménages qui n'a pas accès à une source d'eau protégée soit 46%. Étant une zone située en montagne, à accès difficile, les autorités n'ont pas encore fait des interventions en matière d'adduction d'eau potable, sinon, ces ménages utilisent des eaux de pluie et celles provenant des sources non protégées. La Zone HT07 du département du Sud, qui prolonge toute la cote, a la troisième plus forte proportion (39%) de ménages n'ayant pas accès á une source d'eau protégée. D'autres zones dont l'Artibonite HT04, le Nord-Ouest HT01, le Sud HT08, l'Ouest HT01 et le Haut Plateau HT03 présentent des taux respectifs de 38%, 36%, 28%, 24% et 23% de ménages n'ayant pas accès á une source d'eau protégée.

Figure 63. Pourcentage des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson dans les zones rurales

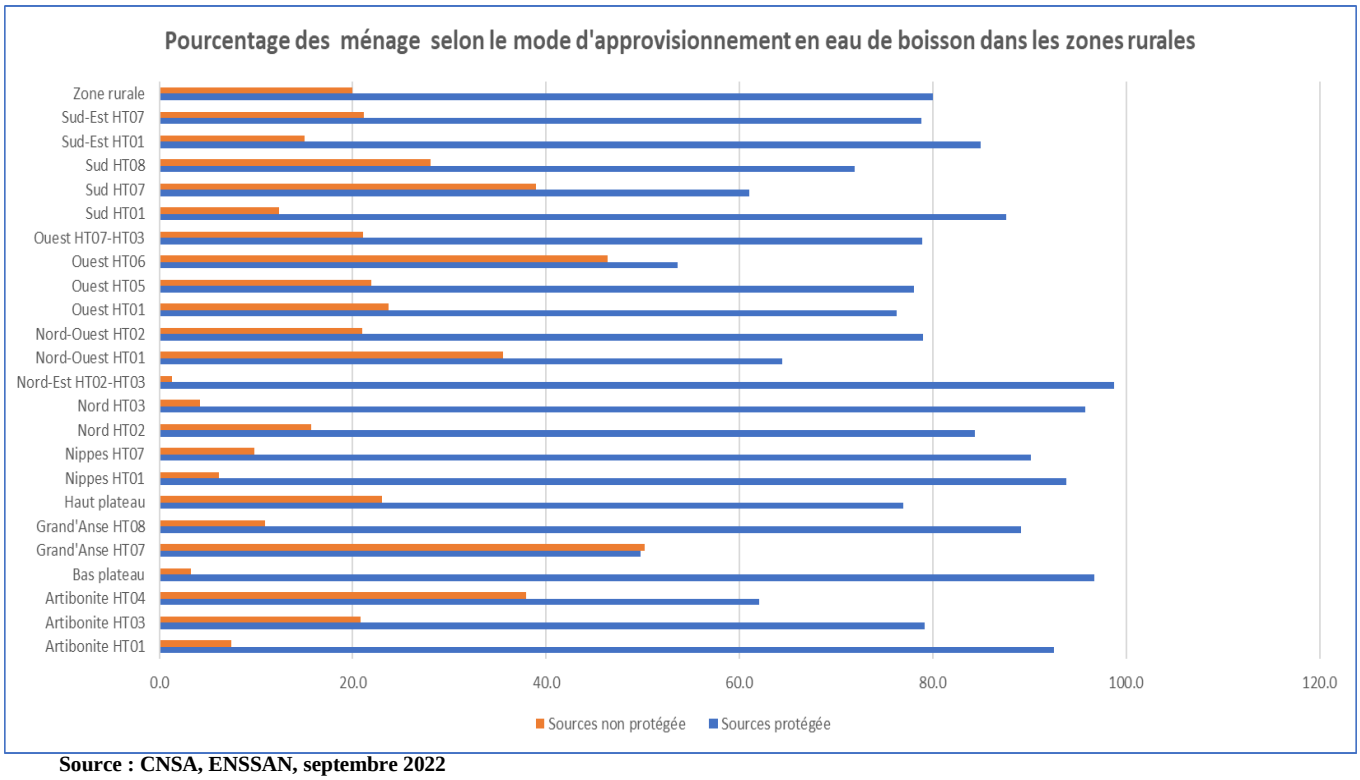

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.7.1-Méthode de traitement de l'eau dans les zones urbaines et rurales

Cette question nous permet d'identifier les différentes méthodes utilisées par les ménages pour traiter l'eau de boisson. Dans les zones urbaines, il ressort de l'analyse que plus de 40% des ménages n'ont pas traité l'eau de boisson. Pour ceux qui traitent l'eau de boisson, 27.1% utilisent l'eau de javel à base de chlore, 18.2% des ménages recourent à l'utilisation de l'aquatab. Un faible pourcentage utilise d'autres techniques pour traiter l'eau. (Voir la figure ci-dessous).

Figure 64. Pourcentage des ménages selon les méthodes de traitement de l'eau dans les zones urbaines

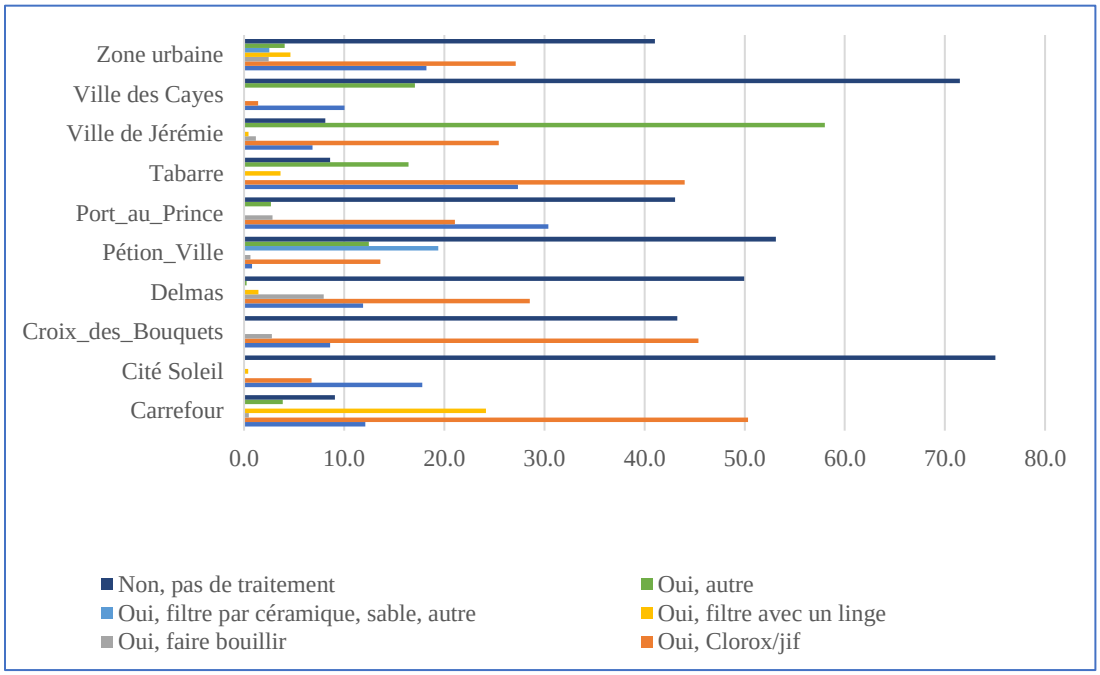

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Au niveau des zones rurales, 46.8 % des ménages n'ont pas traité l'eau de boisson. Pour ceux qui traitent l'eau de boisson, 28.4% utilisent l'eau de javel à base de chlore, 13.0 % des ménages recourent à l'utilisation de l'aquatab. Un faible pourcentage utilise d'autres techniques pour traiter l'eau. (Voir la figure ci-dessous).

Figure 65. Pourcentage des ménages selon les méthodes de traitement de l'eau dans les zones rurales

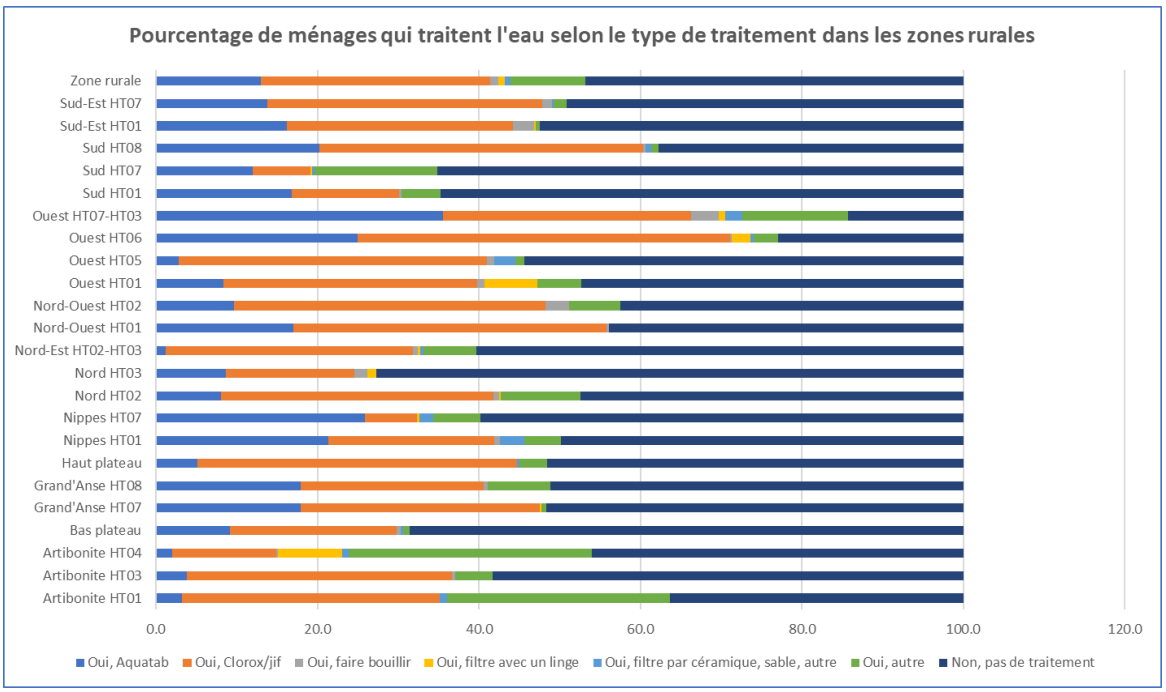

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.7.2- Assainissement

Tenant compte de l'importance des pratiques d'hygiène et des services d'assainissement pour la santé publique, des informations concernant les types de toilettes utilisés par les ménages pour la défécation ont été collectées.

En ce qui concerne le type de toilette utilisé par les ménages pour la défécation dans les zones urbaines, ils recourent le plus souvent à des moyens non commodes et non recommandés pour la santé publique. Environ 80 % des ménages ont recours à des toilettes améliorées non partagées contre 12.6 % des toilettes améliorées partagées. Il faut noter qu'au niveau de la commune de Cité Soleil, 86 % des ménages utilisent des toilettes non améliorées.

Figure 66. Pourcentage de ménage selon le principal lieu d'aisance dans les zones urbaines

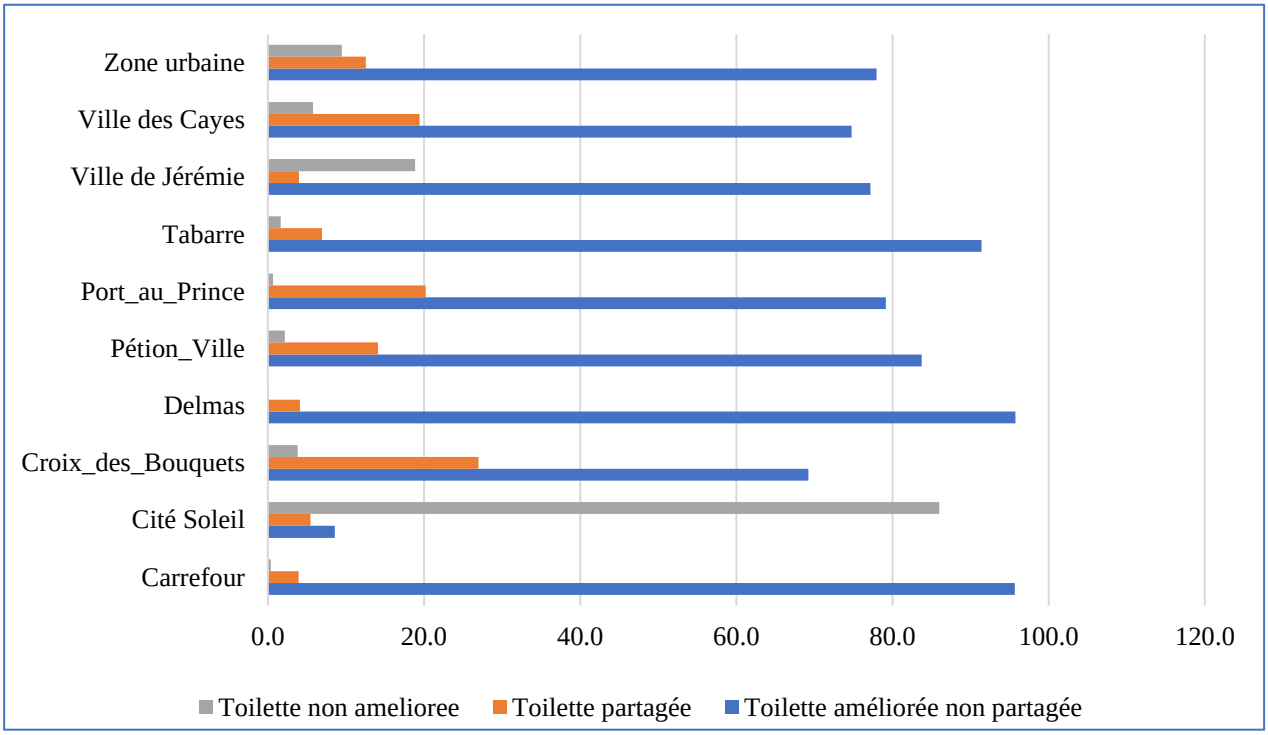

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Dans les zones rurales, la figure ci-dessous montre que 40.3% des ménages pratiquent la défécation dans les toilettes non améliorées**.** Les plus forts taux se retrouvent au niveau de la Grand'Anse HT08 (69.1%), la Grand-Anse HT07 (66.1%) et le Haut Plateau (65.9%). Il est à noter que cette pratique n'est pas sans conséquence sur l'environnement et la santé de la population. Dans ce cas, les matières fécales peuvent aisément être dispersées dans l'environnement à la suite de pluies, se retrouvant dans les eaux de surfaces ou encore dans des puits non couverts. Alors, certaines maladies, qui sont regroupées sous le nom de maladies hydriques, sont transmises par les agents pathogènes fécaux présents dans l'eau contaminée. Il est à faire remarquer que, les jeunes enfants

sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils ingèrent des résidus de matières fécales issues d'autres personnes. Ajouté à cela, ils rampent sur le sol, marchent pieds nus, et mettent toutes sortes de choses dans leur bouche sans se laver les mains. Ceci pourrait entrainer la diarrhée qui est responsable de beaucoup de décès des enfants et personnes âgées.

Figure 67. Pourcentage des ménages selon le principal lieu d'aisance dans les zones rurales

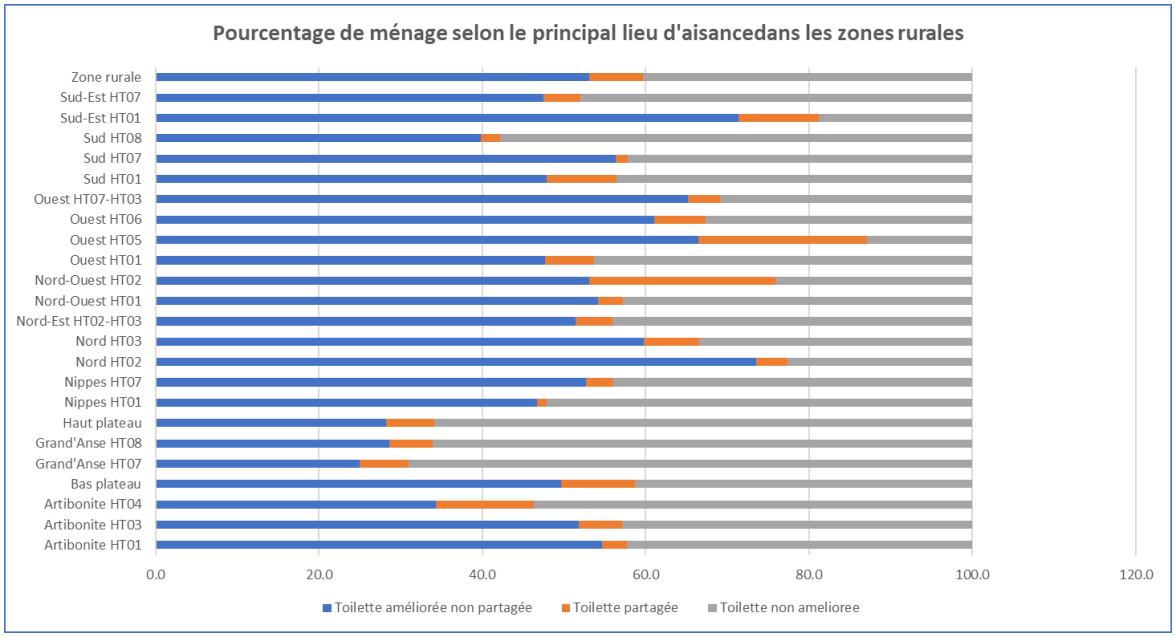

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.8- Agriculture et élevage

L'agriculture constitue une composante essentielle de l'économie haïtienne. A l'échelle du territoire, nombreux sont les ménages ayant leurs sources d'alimentation et/ou de revenu tributaires du secteur agricole. Les résultats des enquêtes ménages ont permis d'une part, de savoir la proportion de ménages qui pratiquent l'agriculture et d'autre part, de savoir parmi celles qui en pratiquent quel pourcentage a réalisé des activités durant la campagne de printemps 2022.

Au sein du groupe ayant déclaré avoir l'habitude de cultiver la terre, en moyenne 89 % d'entre eux ont pratiqué l'agriculture au printemps 2022. Des proportions dépassant 90 % ont été enregistrées dans les départements suivants : Centre, Grand' Anse, Nippes, Nord-Est, Nord-Ouest et Sud' Est. Elles correspondent respectivement à 95,71 %, 92,34 %, 90,62 %, 91,22 %, 91,95 % et 93,36 %. La plus petite proportion est enregistrée dans le Sud, soit 78,91 %. Ces valeurs élevées collectées mettent davantage en exergue l'importance de la campagne de printemps dans l'économie des ménages et sa contribution dans la couverture de leurs besoins.

Figure 628. Pourcentage de ménage ayant pratiqué l'agriculture durant la campagne de printemps 2022 par département

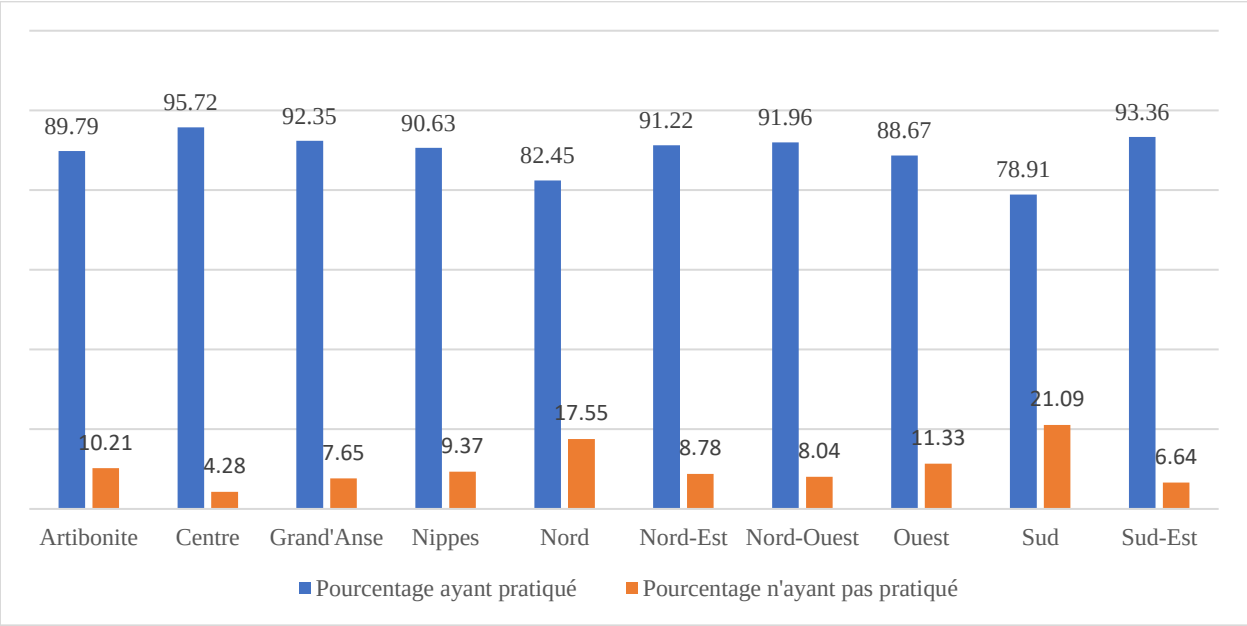

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

Les résultats des enquêtes ménages montrent que l'agriculture est une des activités génératrices de revenus des chefs de ménage. En moyenne 90,5 % des hommes chefs de ménage enquêtés ont déclaré avoir pratiqué l'agriculture durant la campagne de printemps 2022 contre 87,5 % de chefs de ménages femmes qui ont révélé pour leur part avoir emblaver les champs pour la même saison de cette année.

Figure 639. Pratique de l'agriculture durant la campagne de printemps 2022 selon le sexe du chef de ménage

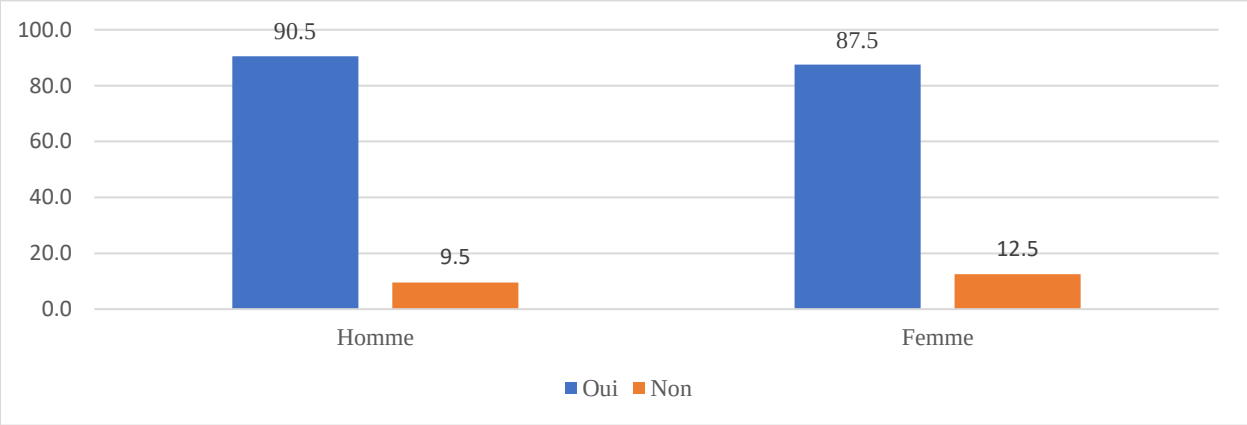

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.8.1- Répartition des ménages ayant accès à la terre pour cultiver

L'analyse des résultats de la répartition des ménages ayant accès à la terre pour pratiquer l'agriculture montre qu'en moyenne 35 % des exploitant.es agricoles n'en ont pas accès. Cette situation constitue un facteur limitant de l'agriculture dans le sens que l'agriculteur coutumier n'a pas la capacité de faire des planifications à court et long terme en matière de gestion de ces parcelles à travers la mise en place de cultures pluriannuelles et le respect des périodes jachères.

L'accès limité à la terre serait entre autres une résultante de la décapitalisation où de plus en plus de familles se sont obligées de se séparer de leurs avoirs afin de pouvoir réaliser des débours financiers divers. Ainsi, des pourcentages élevés dépassant les 30 % de ménages n'ayant pas accès à la terre pour cultiver sont enregistrés dans les départements de l'Ouest (54,5 %), du Nord-Ouest (39,7 %), du Nord-Est (40,7 %), du Nord (50,9 %) et de l'Artibonite (33,3 %).

Figure 70. Pourcentage de ménage ayant accès à la terre pour y cultiver

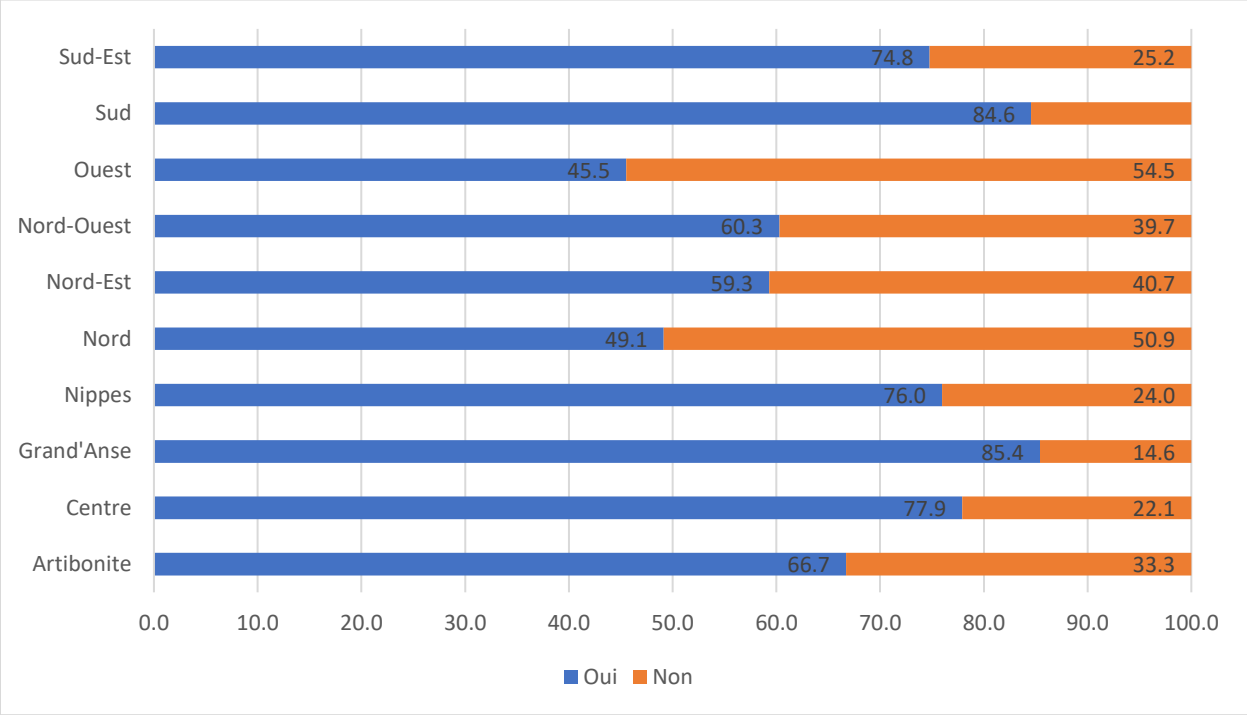

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

- ***Croissement CARI et ménages pratiquant l'agriculture avec ménages non pratiquant l'agriculture***

En Haïti, des ménages très différenciés s'activent dans le secteur agricole. Ainsi, au sein du groupe des agriculteurs de tous les niveaux de sécurité alimentaires décrits selon CARI par rapport aux capacités des familles à répondre à leurs besoins, 83,1 % des ménages pratiquant l'agriculture ont un niveau de sécurité alimentaire contre 16,9 % ne pratiquant pas l'agriculture. Et, 95,2 % des agriculteurs ont un niveau d'insécurité alimentaire sévère tandis que seulement 4,8 % de ceux n'exerçant pas l'agriculture ont expérimenté cette sévérité.

3.8.2- Niveau d'emblavement de la superficie en printemps 2022 par rapport à 2021

L'agriculture demeure certes l'un des secteurs considérés comme pilier du développement économique du pays mais elle ne cesse de perdre de sa capacité à créer de l'emploi et de la richesse. Les résultats des enquêtes ménage ont montré une diminution assez marquée du niveau

d'emblavement des superficies lors de la campagne de printemps 2022 comparé à celui de 2021. En moyenne, 50 % des ménages enquêtés ont relaté que la quantité de superficies mise en valeur en printemps 2022 est inférieure à celle de l'année dernière. Par contre, une appréciation des superficies emblavées correspondant à la modalité supérieure entre les campagnes a été déclaré par 17 % des ménages. La détérioration du pouvoir d'achat des familles et le manque d'encadrement figurent parmi les causes qui empêchent les exploitant.es agricoles de mettre en œuvre les campagnes. Les zones dans lesquelles où plus de 50 % des ménages ont signalé une baisse du niveau d'emblavement sont les suivantes : Artibonite (52,6 %), Nippes (56,2 %), Nord-Est (72,9%), Ouest (60 %) et Sud' Est (58,1%).

Figure 71. Niveau d'emblavement des superficies agricoles de la campagne de printemps 2022 vers celle de 2021

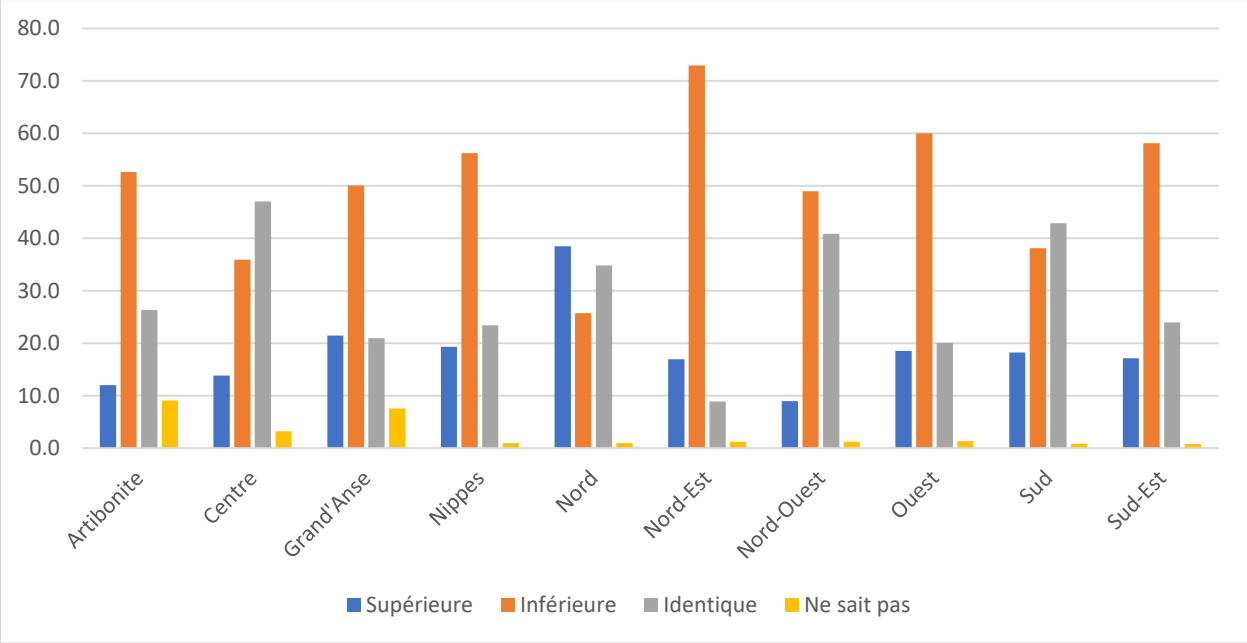

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.8.3 -Principales raisons pour lesquelles les ménages n'ont pas pratiqué l'agriculture en printemps

Les principales raisons pour lesquelles les ménages n'ont pas pratiqué l'agriculture au printemps 2022 identifiées par ordre d'importance grâce aux enquêtes ménages de ENSSAN 2022 sont les suivantes : 65 % des ménages ont déclaré n'avoir pas eu d'argent, 37 % ont évoqué le prix trop élevé des intrants, 24 % ont fait mention du problème de la main d'œuvre et 23 % ont fait ressortir l'indisponibilité de semences ainsi que le manque d'appui.

Figure 72. Principales raisons signalées par les ménages agricoles qui n'ont pas pratiqué l'agriculture pour la campagne printemps 2022

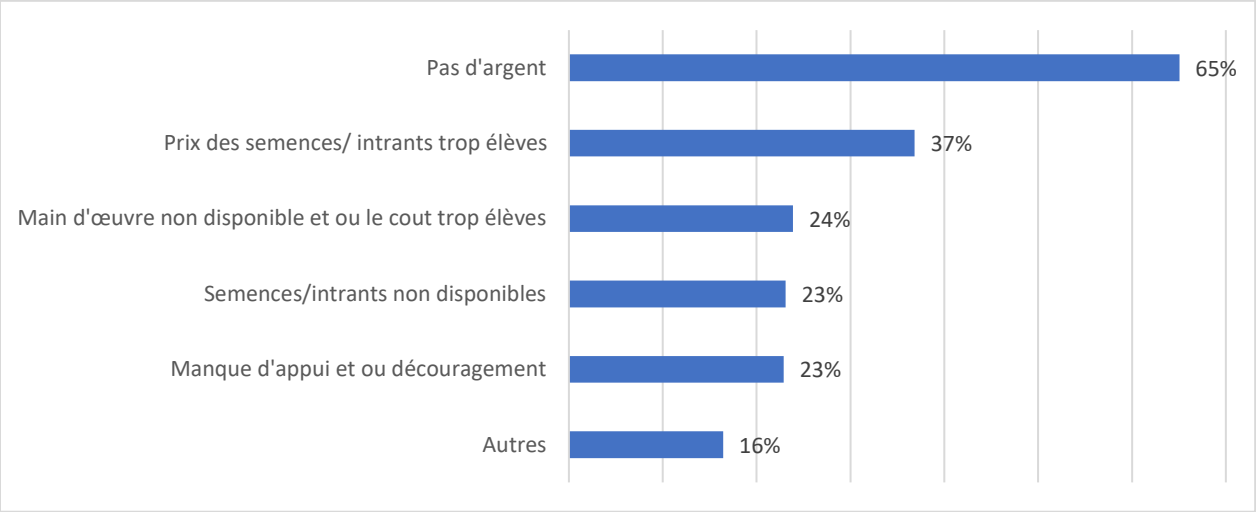

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.8.4- Niveau de performance de la campagne agricole de 2022 par rapport à une année normale

Les contraintes climatiques ainsi que les difficultés financières et économiques auxquelles les exploitant.es agricoles font face, ont entrainé une tendance à la baisse de la performance de la campagne agricole de printemps 2022, comparée à une année normale. Les résultats des enquêtes ménage ont mis également en exergue cette situation. Les appréciations d'une campagne agricole correspondant aux modalités mauvaises et très mauvaises ont évoqué respectivement par 46 % et 8 % des ménages enquêtés. Pour seulement 21 % de la population touchée par les enquêtes, le niveau de performance de 2022 a été supérieure à une année normale.

Figure 73. Comparaison de la performance de la campagne de printemps 2022 par rapport à une année normale

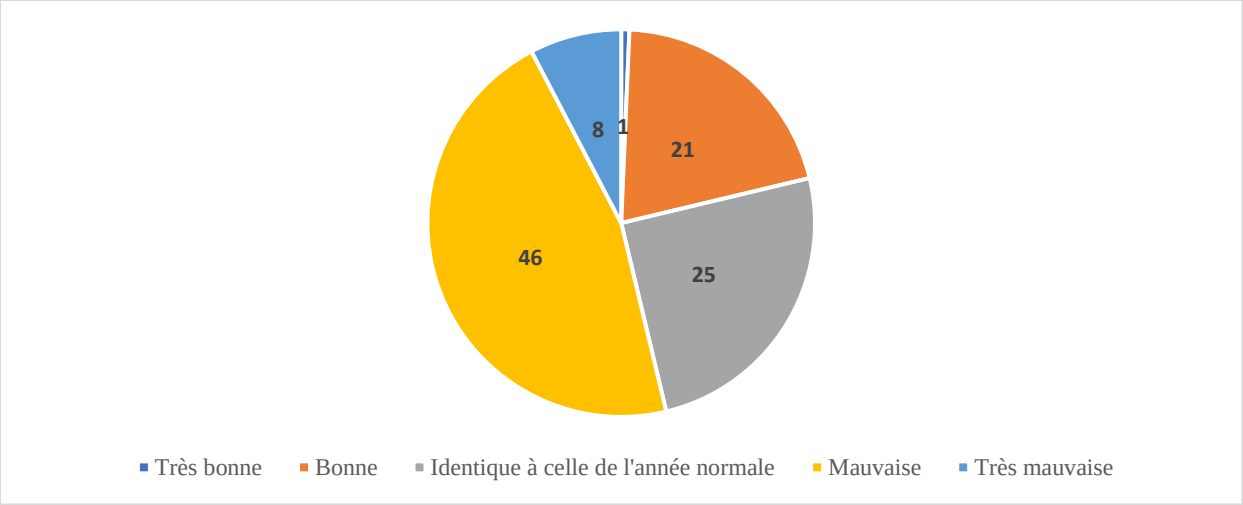

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

3.8.5- Possession de bétail

Le sous-secteur de la production animale qui a longtemps été d'une importance socio-économique dans l'économie des ménages subit une certaine détérioration. Les problèmes climatiques entrainant la rareté d'eau et d'aliments par endroit, le recours à la vente d'animaux, le manque d'encadrement et l'insécurité ont de sérieux impacts sur l'élevage et ont conduit à une diminution du cheptel des familles. En moyenne, les résultats des enquêtes ont révélé que 64 % des ménages ne possèdent pas de bétail. Il y a seulement trois départements où plus de 50 % des ménages possèdent du bétail. Il s'agit des Nippes (56,5 %), du Sud (51,4 %) et du Sud 'Est (63,3 %).

Figure 74. Pourcentage de ménage ayant la possession de bétail

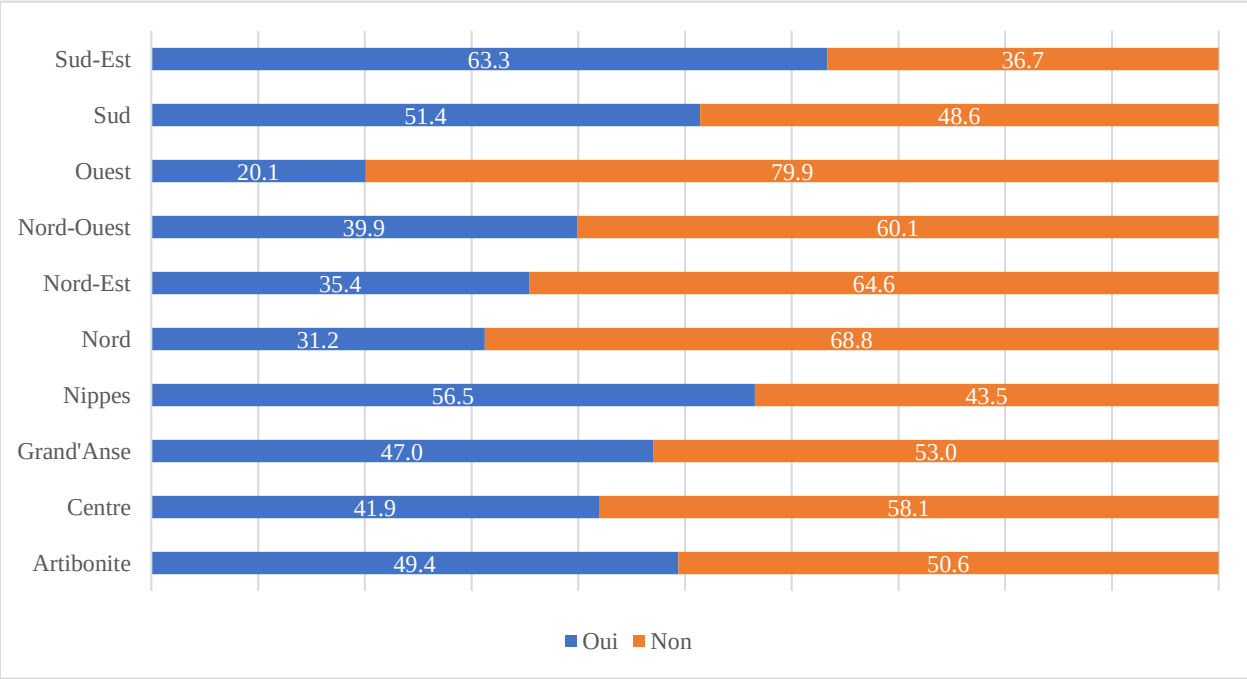

Source : CNSA, ENSSAN, septembre 2022

4- Conclusion et recommandations

Au travers les 4 chapitres que constitue ce rapport, les différentes composantes de la sécurité alimentaire ont été abordées, en étayant systématiquement les analyses par les résultats de l'ENSSAN 2022. Après avoir présenté le profil des ménages enquêtés, l'état de la situation d'insécurité alimentaire dans le pays a été présenté. L'analyse des différents indicateurs indique que les conditions de sécurité alimentaire demeurent préoccupantes. La prévalence de consommation alimentaire inadéquate concerne plus de la moitié (51%) de la population et elle est plus prononcé en milieu rurale et 80% des ménages ont été contraint de recourir à des stratégies pour se nourrir.

Les données révèlent aussi que cette année, la proportion de ménage qui a expérimenté la faim en raison de manque de ressource pour s'acquérir des aliments a plus que doublée, 71% des ménages ont vécu la faim en 2022 contre 32.9 % en 2021. Les proportions de ménages qui faisaient face à la faim sévère et très sévère étaient respectivement de 3% et 4.6%, alors que cette année on observe respectivement 19% et 18% de ménages qui ont fait l'expérience de la faim sévère et très sévère. Un peu plus de 7 ménages sur 10 ont utilisé des stratégies de crise et/ou d'urgence.

En ce qui concerne les sources de revenus, les trois principales sources de revenus des ménages sont la production agricole (61%), le commerce (61%) et le travail indépendant (21%). Les sources de revenus considérées comme première source fournissent principalement à la fois un apport monétaire direct et à la subsistance aux ménages (environ 50% à 60% des ménages par département). Les deuxième et troisième sources principales de revenus servent prioritairement à fournir au ménage un apport monétaire direct. L'évaluation des besoins essentiels des ménages, montre qu'à l'échelle du pays, près de 37% des ménages ont des dépenses mensuelles inférieures au seuil du panier minimum de dépenses (MEB).

En termes de dépenses alimentaires, globalement en Haïti, les ménages y consacrent une part importante ; elles représentent en moyenne 70% de leur budget total et témoignent de leur forte vulnérabilité économique. Plus spécifiquement, les dépenses en céréales (riz, maïs, sorgho…) représentent plus du tiers de leurs dépenses. Le montant moyen des dépenses alimentaires mensuelles à l'échelle nationale est de 16, 943 gourdes et il est plus élevé chez les ménages dirigés par des hommes soit 17,508 HTG contre 16, 273 HTG pour les femmes. Les ménages urbains effectuent des dépenses alimentaires plus élevés (28.732 HTG) que ceux des ménages ruraux (16.630 HTG). Plus de la moitié des ménages à l'échelle nationale, indépendamment du milieu de leur résidence, se déclarent endettés durant les 12 derniers mois et le montant moyen des dettes est

de 34, 139 HTG. Les ménages des zones urbaines (54,391 HT) sont plus endettés que ceux des zones rurales (35,409 HTG).

Les ménages enquêtés ont également fourni des précisions sur les chocs et évènements qui les ont le plus affectés au cours des 6 derniers mois. Dans l'ensemble, la réduction des performances de la production agricole, la persistance de l'insécurité et conflits entre les gangs armés et la maladie d'un ou plusieurs membres du ménage sont les principaux chocs qui les ont affectés. Par rapport à la persistance de la situation d'insécurité, plus de la moitié des ménages, tant en milieu rural qu'urbain, affirment qu'ils ont été affectés par l'augmentation du coût du transport, ce qui ont des impacts sur la situation de la sécurité alimentaire ; environ 40% des ménages urbains et ruraux affirment avoir eu des difficultés d'accès au marché pour s'approvisionner en biens alimentaires de base et 20% des ménages ruraux ont déclaré avoir eu des difficultés d'accès au marché pour s'approvisionner en intrants (semences, engrais etc.).

Les besoins prioritaires des menages par ordre d'importance sont l'accès à la nourriture (87 %), l'accès aux intrants agricoles (35%) et l'appui à l'élevage (29%). Enfin, concernant l'assistance alimentaire, si les ménages enquêtés étaient ciblés par la suite, ils préfèreraient majoritairement recevoir une assistance mixte, composée d'une distribution monétaire en cash (79.7%), d'une distribution alimentaire représentant (12.7%) et 7.6% préfèreraient recevoir des bons d'achats tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le présent rapport ayant notamment permis de réaliser le dernier exercice de classification de l'insécurité alimentaire aïgue (IPC, Septembre 2022), les recommandations s'inscrivent en ligne avec celles reprises dans cet exercice :

<u>Des interventions en faveur des zones et des ménages en situation d'urgence</u>

a. Des interventions immédiates

S'agissant des zones et des ménages en situation d'urgence, souffrant de la faim sévère et se retrouvant avec des avoirs complètement épuisés ou sur le point de s'épuiser complètement, la mise en place de dispositifs de distribution d'aide massive parait bien indiquée pour prévenir une augmentation de la malnutrition aigüe sévère, qui peut conduire à une augmentation des taux de mortalité infantile. Ces interventions doivent cibler en tout premier lieu :

- ✓ Les enfants qui vont à l'école sans prendre de repas chauds ;
- ✓ Les enfants qui ont rejoint des ménages sans être accompagnés d'une personne responsable (particulièrement dans les zones touchées par les chocs) ;

- ✓ Les enfants dans les ménages qui ont migré en raison de l'insécurité dans les zones métropolitaines ou dans les autres zones urbaines ;
- ✓ Les enfants en situation de décrochage scolaire en raison des frais scolaires élevés ;
- ✓ Les femmes qui font face à des situations spécifiques : Femmes allaitantes et enceintes ;
- ✓ Les ménages dirigés par des femmes sans l'apport d'un homme ou d'un autre membre apporteur de ressources ;
- ✓ Les personnes handicapées et les personnes âgées chez les ménages en situation d'urgence ;
- ✓ Les enfants en situation de malnutrition aigüe membres de ménages qui recourent aux sources aménagées et aux ruisseaux/rivières comme moyens d'accès à l'eau potable.

b. Des interventions visant à réhabiliter les moyens d'existence des ménages

Ces interventions devraient prioriser des activités à haute intensité de main-d'œuvre pour générer des revenus aux ménages dans les zones en situation d'urgence. Elles devraient aussi prioriser la reconstitution du cheptel des ménages ruraux, la distribution des équipements/ biens productifs (outils agricoles, engrais/semences, des équipements de pêche, etc.) , le refinancement des petits commerces en faveur des ménages déplacés en raison de l'insécurité et des ménages dans le grand Sud fortement touchés par le dernier séisme.

Des interventions en faveur des zones et des ménages en situation d'urgence

Les zones en phase 4 (voir les cartes de l'analyse IPC) peuvent connaitre une sévérité extrême, si des mesures visant à faciliter l'accès aux aliments et générer des revenus ne sont pas prises. En plus des dispositifs de distribution d'aide alimentaire dans les zones prioritaires (surtout en articulation avec la préparation des campagnes d'hiver 2022 et de printemps 2023), des activités à haute intensité de main-d'œuvre, des programmes d'appui à la production agricole et à la relance des petits commerces dans les villes s'avèrent nécessaire.

Des interventions structurantes

Ces interventions concernent la mise en place de politiques publiques sur le long terme pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle nationale. Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre la Politique et Stratégies Nationales de Souveraineté et Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti (PSNSSANH » adoptée en 2021 par le Gouvernement Haïtien en Conseil des ministres et la Feuille de route qui présente les engagements pris par l'Etat Haïtien lors du Sommet mondial sur les Systèmes Alimentaires organisé par les Nations Unies en septembre 2021. Alors que la PSNSSAN se traduit par la mise en œuvre de 35 mesures et 25 programmes Nationaux dont la mise en œuvre concertée et coordonnée sur l'ensemble du territoire garantira de manière durable

la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la feuille de route vise à transformer nos systèmes alimentaires à travers l'atteinte des quatre objectifs suivants :

- ✓ Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs ;
- ✓ Passer à des modes de consommation et de production durables
- ✓ Promouvoir des moyens de subsistance équitables ;
- ✓ Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress.

Les annexes

Annexe 1- **Carte des zones de moyens d'existence**

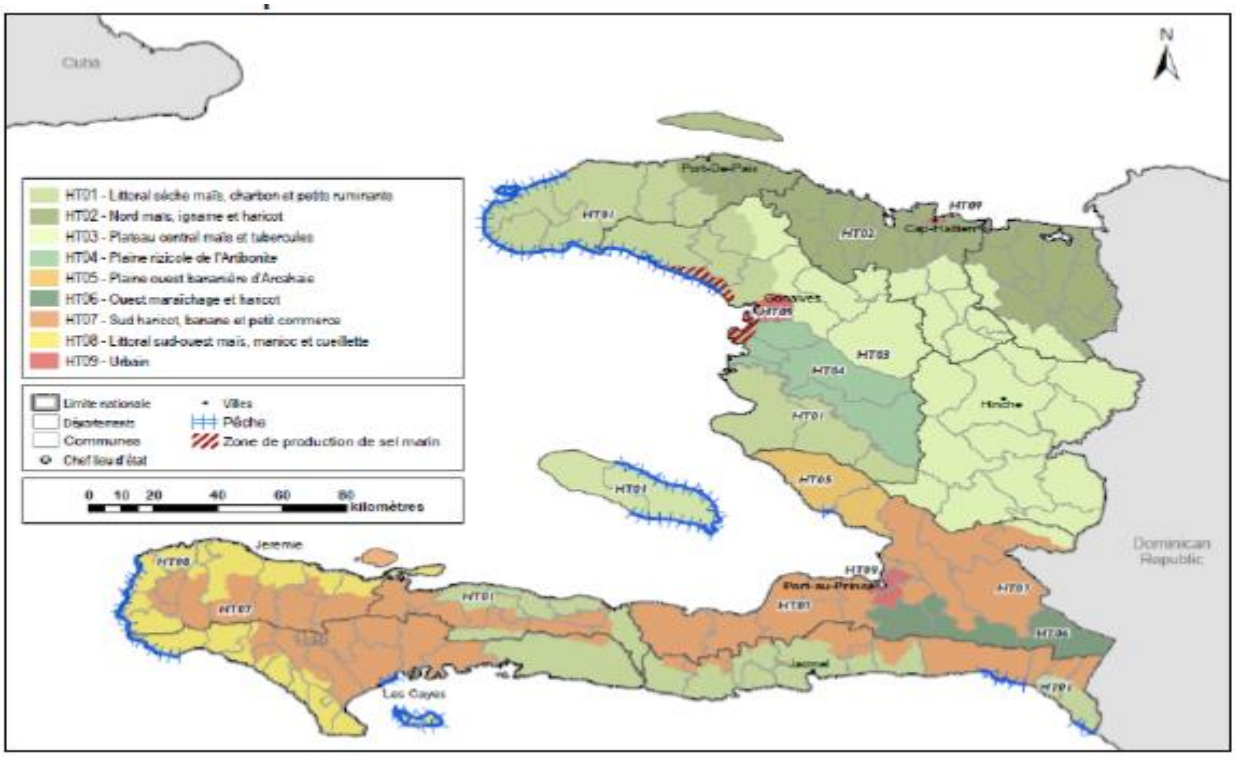

Source : FEWS NET, remerciements pour l'appui cartographique de OCHA.

Annexe2- **Carte de classification des quartiers**

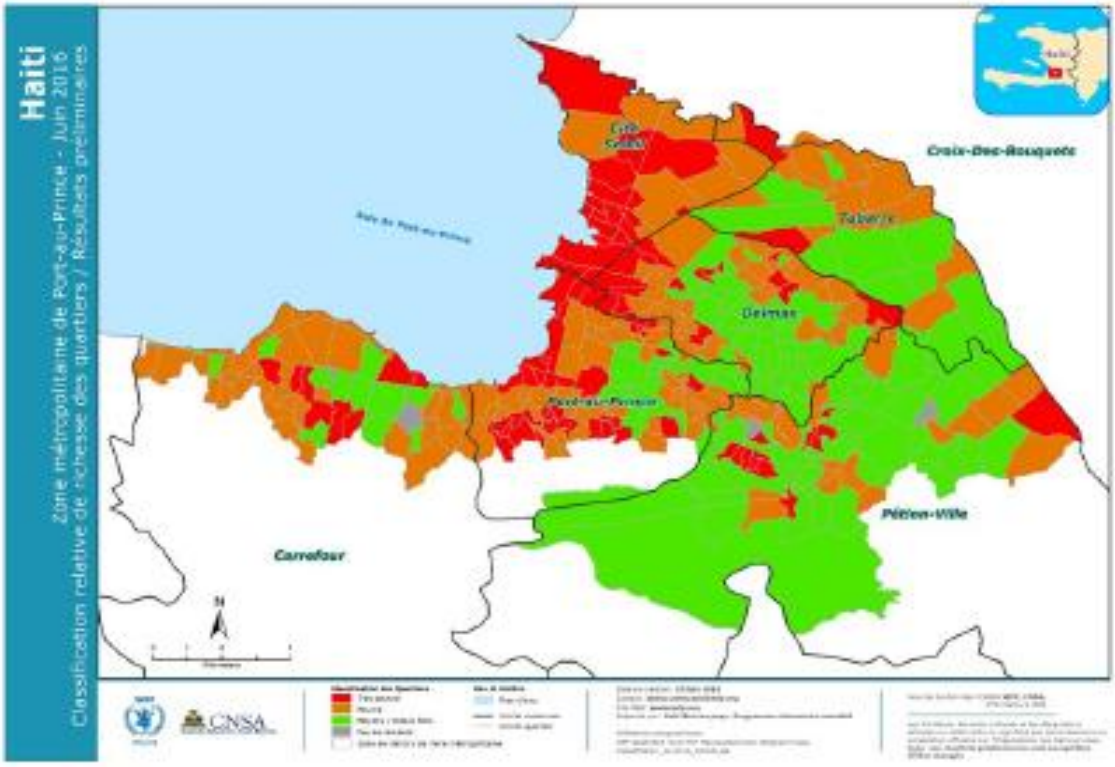

Groupe	Description
Très pauvres	Cela inclut les zones reconnues comme des bidonvilles. Généralement populations à très forte densité. Les ménages n'ont généralement pas de latrine ou de toilettes dans leur logement. Généralement de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement dans le quartier (accumulation d'ordures, pas de ramassage organisé des ordures, par exemple). Pauvre accès aux services de base (santé, eau, etc.). Maisons de construction de très mauvaise qualité (contreplaqué mince, toits en tôle ondulée, etc.), et situées dans des zones à risque (ravines, pentes raides, etc.)
Pauvres	Généralement des zones à densité moyenne de population. Certains ménages disposent de certains services, mais pas tous. La qualité des matériaux de construction est généralement meilleure que celle trouvée dans les bidonvilles, bien qu'elle ne soit pas non plus constamment de bonne qualité (bonne qualité généralement reconnue comme les constructions en ciment, etc.).
Moyens/Mieux lotis	Ce sont des zones généralement de faible densité de population, vivant dans des logements plus grands (avec quelques exceptions, par exemple certaines zones à densité moyenne de Pétion-Ville sont néanmoins des zones relativement riches. Ces quartiers ont un meilleur accès aux services de base (eau, électricité, etc). Les ménages ont constamment l'eau courante et des toilettes dans leur logement. Ces ménages possèdent généralement des voitures ou mobylettes
Pas de résidents	Peu, voire pas de résidents. Généralement, ces quartiers sont des centres académiques, des zones industrielles ou des complexes hôteliers.